



HAL
open science

Diffusion de la participation dans les projets d'aménagement auprès des collectivités locales, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Soline Bouveaux

► **To cite this version:**

Soline Bouveaux. Diffusion de la participation dans les projets d'aménagement auprès des collectivités locales, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez. Sciences agricoles. 2016. dumas-01392573

HAL Id: dumas-01392573

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01392573v1>

Submitted on 4 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AGROCAMPUS
OUEST

CFR Angers

CFR Rennes



Année universitaire : 2015-2016

Spécialité :

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des territoires

Mémoire de fin d'études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Diffusion de la participation dans les projets d'aménagement auprès des collectivités locales, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Par : Soline BOUVEAUX



« Voyage en Pays de Combraille en Marche : S'inspirer d'ailleurs » (21 juillet 2016).

Soutenu à Angers, le 22/09/2016

Devant le jury composé de :

Président : David Montembault

Maître de stage : Juliane Court

Enseignant référent : Hervé Davodeau

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Dépôt numérique de mémoire

ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION NUMERIQUE

Je, soussigné(e),

Nom : Bouveaux

Prénom : Soline

Ci-après désigné « l'Auteur »

Atteste que la version numérique de mon mémoire de fin d'études dans sa version définitive (incluant les corrections demandées par le jury de soutenance),

Intitulé :

Diffusion de la participation auprès des collectivités locales, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

correspond à la version imprimée du document, déposé à la bibliothèque générale d'AGROCAMPUS OUEST (CFR de référence).

A **Angers** le 22/09/2016

Signature



Dépôt numérique de mémoire

CONTRAT DE DIFFUSION NUMERIQUE DE MEMOIRE

Entre

AGROCAMPUS OUEST, Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage dont le siège est basé 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 RENNES, représenté par son Directeur Général, Grégoire THOMAS

et

L'auteur du mémoire : Soline Bouveaux

Nom : Bouveaux

Prénom : Soline

Adresse personnelle : 3, chemin de la poule 28200 Saint denis les ponts:

Intitulé du mémoire :

Diffusion de la participation auprès des élus et des techniciens, dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Ci-après désigné auteur,

Article 1

Le présent contrat ne concerne que les mémoires de fin d'études des cursus de formation d'AGROCAMPUS OUEST, déposés suite à la soutenance dans leur version validée par le jury. La diffusion de ces mémoires est conditionnée au visa du responsable de spécialisation/ option, garantissant la prise en compte de l'avis du jury.

Article 2

L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à diffuser le mémoire sur le site Internet de l'établissement ou sur les plateformes choisies par AGROCAMPUS OUEST en conformité avec la fiche de diffusion correspondante. Le présent contrat a pour objet de permettre à AGROCAMPUS OUEST de diffuser le mémoire dans le respect des droits de propriété intellectuelle de son auteur.

Le présent contrat n'implique pas l'obligation pour AGROCAMPUS OUEST de faire usage de l'autorisation qui lui est donnée. La diffusion effective, tout comme son éventuelle suppression, n'implique en aucun cas une appréciation au bénéfice de l'auteur ou des tiers et n'est pas source de responsabilité à l'égard des tiers.

Article 3

L'auteur demeure responsable du contenu de son œuvre. L'auteur garantit à AGROCAMPUS OUEST qu'il détient tous les droits nécessaires à la diffusion de son œuvre, en particulier les autorisations écrites des titulaires des droits sur les œuvres reproduites, partiellement ou intégralement. En cas de non respect de cette clause, AGROCAMPUS OUEST se réserve le droit de refuser, suspendre ou arrêter la diffusion des parties du mémoire intégrant des documents ou parties de documents pour lesquels les droits de reproduction et de représentation n'auraient pas été acquis.

AGROCAMPUS OUEST ne pourra être tenu responsable de représentations illégales de documents, pour lesquels l'auteur n'aurait pas signalé qu'il n'en avait pas acquis les droits.

Article 4

L'auteur pourra à tout moment retirer l'autorisation de diffusion qu'il accorde par le présent contrat. Pour cela, il devra en aviser formellement AGROCAMPUS OUEST par lettre recommandée avec accusé de réception. AGROCAMPUS OUEST aura alors l'obligation de retirer l'œuvre lors de la plus prochaine actualisation du site de l'établissement et du portail documentaire.

Article 5

L'auteur autorise AGROCAMPUS OUEST à procéder, le cas échéant, au reformatage de son mémoire en vue de l'archivage, de la diffusion ou de la communication dans le respect des autorisations de diffusion définies par lui précédemment.

Article 6

Les autorisations de diffusion données à AGROCAMPUS OUEST n'ont aucun caractère exclusif et l'auteur conserve toutes les autres possibilités de diffusion de son mémoire.

Article 7

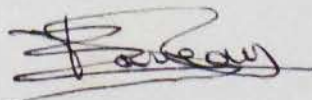
L'auteur autorise, à titre gracieux, la cession des droits de diffusion, concernant le mémoire qui lui appartient. Cette autorisation, dans la durée maximale définie par le droit patrimonial, est strictement réservée à la diffusion du mémoire à des fins pédagogiques et de recherche.

Fait à Angers, le 22/09/2016

Pour AGROCAMPUS OUEST,.....

Pour Le Directeur Général

L'auteur,

Barbeau Soline


Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ :

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ **Nom Prénom Soline BOUVEAUX**

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

“Ce ne sont pas les études de marché sur la lampe à huile
qui ont permis l'invention de l'électricité.”
De Daniel Jouve

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements aux personnes m'ayant aidé dans la rédaction de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie Juliane Court, responsable du pôle urbanisme, aménagement et énergie au Parc naturel régional Livradois-Forez. En tant que Maitre de stage, elle m'a encadré dans mes missions et m'a apporté des critiques m'aidant à construire ma réflexion. Je remercie également tous les chargés de missions qui m'ont formé lors de ces six mois de stage : Claire Butty, chargé de mission centre-bourg, pour les références enrichissantes et inspirantes ; Claire Mallet, chargé de mission urbanisme réglementaire et planification, pour ses encouragements ; Samuel Rio-Derrey, chargé de mission paysage, pour la prise de recul sur les questionnements posés ; Clémentine Lhuillier, chargée de mission SCoT, pour sa capacité à fédérer et à intégrer les personnes au sein de l'équipe.

Je n'oublie pas, bien sûr, Valérie Arthaud, secrétaire du pôle, qui m'a accueilli dans son bureau et a répondu à toutes mes questions de logistique. Mais aussi Jean-Luc Monteix, qui m'a transmis une part de son intérêt pour le projet de territoire du Livradois-Forez avant son départ en retraite.

Je remercie aussi plus largement toute l'équipe du Parc et les réseaux hébergés à la Maison du Parc pour avoir facilité mon intégration dans cette structure en effervescence.

Mes missions de stage n'auraient pas pu aboutir à ce travail de réflexion sans l'aide des partenaires techniques du Parc, et sans la participation des élus. Je remercie donc tous les techniciens rencontrés lors de l'accompagnement de projets, ayant participé aux ateliers, et aux réunions proposées. Je remercie les élus ayant accordé de leur temps pour le retour sur expérience, et pour m'avoir permis de suivre certains projets en cours.

J'adresse également mes remerciements aux professionnels, collectifs et associations experts en démarches participatives, d'avoir contribué aux échanges organisés. Je remercie notamment Pixel 13, l'Université foraine ; et plus particulièrement Fanny Herbert de Carton Plein pour son investissement dans l'organisation de la formation-action ; mais aussi les membres du collectif L'association qui ont aussi participé à l'organisation de la formation-action et m'ont permis de les suivre sur l'étude de la Mécanique du centre-bourg à Sauxillanges.

Si je suis arrivée à cette étape clés du mémoire de fin d'étude, c'est aussi grâce aux enseignants de l'Agrocampus Ouest Angers que je remercie sincèrement pour l'encadrement pédagogique. Merci à Hervé Davodeau, enseignant référant du mémoire, pour ses conseils, à Sébastien Caillault, président de jury, à David Montembault pour les références et pistes de réflexion quant à la participation, mais aussi à tous les membres du département paysage. J'adresse une intention particulière à Marie-Claude Asseray, directrice de la Formation et de la Vie Etudiante, pour son accompagnement.

Je rajouterai quelques mots pour remercier Aurélie Dufils, Stéphane Duprat et Benjamin Chambelland de m'avoir fait découvrir le côté enchanteur de la participation dans les projets de territoire, et pour leur soutien qui perdure.

Et enfin je remercie mes proches, famille et amis, pour leur soutien indéniable durant toute ma formation scolaire et professionnelle.

AVANT-PROPOS

Nés dès 1968 d'une vague écologique, les premiers Parcs naturels régionaux français (Pnr) ont vite été rejoints par d'autres. 20 ans plus tard, en 1988, ils prennent leur autonomie (Annexe 1). Ils ont alors un statut juridique qui leur permet de fonctionner, et se voient confier des missions bien précises par le Ministère de l'Environnement (Code de l'environnement article R333-1) : La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; l'aménagement du territoire ; le développement économique et social ; l'accueil, l'éducation et l'information ; l'expérimentation et l'innovation.

Un vaste programme, qui va susciter bien des vocations partout en France, puisqu'il y a aujourd'hui 51 Parcs, et que d'autres sont en projet (Annexe 2).

Si la structure d'un Pnr repose sur une entité paysagère, c'est bien plus que cela : un Pnr est une structure pluridisciplinaire alliant réflexion et expérimentation, afin de défendre la préservation des patrimoines et le développement durable au travers du projet de territoire. La charte d'un Parc naturel régional est le document qui concrétise ce projet de territoire pour 12 ans. Elle détermine son périmètre, les objectifs à atteindre, les orientations stratégiques et les mesures à mettre en œuvre. Elle fixe les orientations et les principes fondamentaux de protection des paysages. Elle assure la cohérence et la coordination des actions.

La gestion du projet et du label « Parc naturel régional », délivré par le Ministère, est confiée à un syndicat mixte, regroupant les collectivités qui ont approuvé sa charte (en général : la région, les départements, les communautés de communes et les communes adhérentes).

Le Parc naturel régional Livradois-Forez (Parc) en quelques mots et chiffres.

Créé en 1986, le Parc a évolué jusqu'à la dernière révision de sa Charte en 2010. Il est passé progressivement d'un projet très orienté sur la « protection de l'environnement », vers une prise en compte du territoire dans sa globalité avec une approche paysagère expérimentée et développée pendant la charte 1998-2010, à un projet aujourd'hui résolument tourné vers le respect des patrimoines et des ressources pour un développement durable du territoire (charte 2011-2023).

Le Pnr LF s'étend aujourd'hui sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, 3 départements le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire et la Loire. C'est 162 communes adhérentes, couvrant une zone géographique de 282 576 hectares, dans laquelle vivent 103 172 habitants (Pnrif, 2014).



Ces évolutions ont fait de cette structure un Parc développeur, travaillant en réseau, qui héberge le Ciné Parc, l'Association des Bibliothécaires, le Syndicat Ferroviaire, le réseau agricole, la maison du tourisme du Livradois-Forez.

Le projet de territoire en cours est issu de réflexions et actions menées par l'ensemble de l'équipe du Parc (Annexe 3) au travers desquelles une forte culture de la médiation est développée : sensibilisation, information, participation, concertation, etc. A titre indicatif, il faut remarquer la profusion des démarches orientées vers tous les publics : les observatoires participatifs (les jeunes observateurs de la Biodiversité, l'enquête participative « Recenser les oiseaux »), les chantiers participatifs (biodiversité, bâti, etc), les référents « accueil nouvelle population », la tournée générale, les ciné-débats, la WEB TV Livradois-Forez, etc. Ce Parc est donc fortement ancré dans une culture de la participation, et de l'ouverture vers tous les publics.

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>1</u>
<u>Partie I : La participation, de l'échelle supranationale à l'application locale.....</u>	<u>2</u>
Chapitre 1 : L'échelle supranationale et nationale, définition et cadre réglementaire.....	2
1) Le cadre national : Les premiers pas vers la concertation.....	2
2) La Convention Européenne du Paysage : la demande de concertation s'affirme.....	3
3) Qu'entend-on derrière les mots de concertation et participation ?	3
Chapitre 2 : Le contexte d'expérimentation de la participation au Pnr LF.....	4
1) L'atelier des paysages en Vallée de l'Ance, 2007-2009.....	4
2) Le Schéma Paysager du Livradois-Forez, Juin 2008.....	5
3) La Charte du Parc 2011-2013.....	7
Chapitre 3 : Dépasser le stade de l'expérimentation.....	8
<u>Partie II : La diffusion de la participation au Pnr LF, méthodes et outils.....</u>	<u>9</u>
Chapitre 1 : L'Atelier d'urbanisme, cadre de réflexion pour développer la participation.....	9
1) Qu'est-ce que l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez ?	9
2) L'animation et la coordination du réseau par l'Atelier d'urbanisme.....	9
3) L'accompagnement des projets par l'Atelier d'urbanisme.....	10
4) Une mission de recherche-action, constats et questionnements définis par la convention cadre avec l'ADEME.....	11
Chapitre 2 : Les postulats, hypothèses, méthodes et outils du travail de recherche-action...	12
1) Le retour sur expériences, postulat, hypothèse et méthode.....	12
2) L'animation du réseau, postulat, hypothèse et méthode.....	15
<u>Partie III : La diffusion de la participation, résultats.....</u>	<u>18</u>
Chapitre 1 : Les résultats du retour sur expérience de l'accompagnement des projets.....	18
1) L'état des lieux de la pratique de la participation sur le territoire.....	18
2) L'état des lieux des méthodes et outils de la participation sur le territoire.....	21
Chapitre 2 : Les résultats de l'animation du réseau.....	22
1) Une question de vocabulaire.....	22
2) Une question de culture.....	23
3) Le processus de projet.....	24
4) La commande publique.....	25
<u>Partie IV : La diffusion de la participation, analyse et discussion.....</u>	<u>28</u>
Chapitre 1 : L'analyse et les enseignements du travail de recherche-action.	28
1) Une mise au point sur le vocabulaire de la participation.....	28
2) Le jeu d'acteur.....	28
3) La place des habitants dans les projets participatifs.....	29
4) La place des élus dans les projets participatifs.	30
5) Les rôles et postures des techniciens dans l'accompagnement de projet.	30
6) Le prestataire dans le projet participatif.....	32
7) Une culture de la participation à partager.....	32
Chapitre 2 : Pour aller plus loin.....	36
1) Une « formation » à la culture de la participation.	36
2) D'autres pistes pour motiver les acteurs.	37
<u>CONCLUSION.....</u>	<u>38</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE.....</u>	<u>40</u>
<u>SITOGRAPHIE.....</u>	<u>40</u>
<u>ANNEXES.....</u>	<u>41</u>

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CAUE : Conseil Architecture Urbanisme Environnement
CEP : Convention Européenne du Paysage
DDT : Directions Départementales des territoires
IADT : Institut d'Auvergne du Développement des Territoires
Moa : maître d'ouvrage
Moe : maître d'œuvre
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire
Pnr LF : Parc naturel régional Livradois-Forez
Pnr : Parc naturel régional
Rando PADD : Randonnée pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Frise des événements ayant contribué à construire une culture de la participation au Pnr LF (Soline Bouveaux, 2016).
Figure 2 : Schéma simplifié (Miramand et al., 2008) et photos des paysages du Livradois-Forez (Soline Bouveaux, 2016).
Figure 3 : Schéma simplifié de la radicalisation des paysages du Livradois-Forez (Miramand et al., 2008).
Figure 4 : Carte simplifiée des enjeux du Schéma paysager (Miramand et al., 2008).
Figure 5 : Schéma de l'organisation générale de l'Atelier d'urbanisme (Pnr LF, 2016).
Figure 6 : Photo de la carte du territoire et notes sur les projets (Soline Bouveaux, 2016).
Figure 7 : Frise simplifiée des étapes de projets dans l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme (AULF, 2012).
Figure 8 : carte des communes supports à l'analyse des pratiques participatives sur le territoire du Pnr LF.
Figure 9 : Le projet « habiter autrement les centres-bourgs » à Châteldon en images.
Figure 10 : schéma de l' « orbite globale » de la participation (Soline Bouveaux, 2016).
Figure 11 : schéma de l' « orbite globale » de la participation (Soline Bouveaux, 2016).
Figure 12 : Schéma du jeu d'acteurs, dans le cadre de projets encadrées par l'Atelier d'urbanisme (Soline Bouveaux, 2016).
Figure 13 : Schéma du rôle des habitants dans le projet (Montembault et al. ; 2016).
Figure 14 : Schéma de la montée en compétences de l'habitant (Montembault et al. ; 2016).
Figure 15 : Schéma de la représentativité des habitants (Montembault et al. ; 2016).
Figure 16 : Schéma des outils pour mobiliser, du plus ciblé au plus ouvert (Montembault et al. ; 2016).
Figure 17 : Schéma des objectifs visés par la maîtrise d'ouvrage (Montembault et al. ; 2016).
Figure 18 : Schéma des objectifs du chargé de mission (Soline Bouveaux, 2016).

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste non exhaustive des politiques contribuant à l'affirmation de la concertation (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 2 : Communes supports à l'analyse des pratiques participatives sur le territoire du Pnr LF (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 3 : « Portrait » d'expérience de Châteldon (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 4 : Une méthode de la participation (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 5 : Un outil de la participation (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 6 : Questionnements « participation et culture » (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 7 : Questionnements « culture de la participation » (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 8 : Enjeux et blocages de la participation en fonction des temps de projet (Soline Bouveaux, 2016).
Tableau 9 : Résultats de l'atelier « Questionner la commande publique, eu égard des objectifs de projet participatif » (Soline Bouveaux, 2016).

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Frise de l'évolution de la politique de projet des Pnr (Soline Bouveaux, 2016).
Annexe 2 : Carte des 51 Pnr de France, en 2016 (Fédération des Parcs, 2016).
Annexe 3 : Organigramme de l'équipe du parc (Parc Livradois-Forez, 2016).
Annexe 4 : Textes législatifs et réglementaires sur les Parcs naturels régionaux (Fédération des Parcs, 2016).
Annexe 5 : Frise de la notice de l'Atelier d'urbanisme, les étapes du projet (AULF, 2012).
Annexe 6 : Extrait du « tableau des actions en cours » (AULF, 2016).
Annexe 7 : Extrait du tableau de données sur les projets, et d'aide à la sélection (Soline Bouveaux, 2016).
Annexe 8 : Extrait du modèle de fiche d'entretien (Soline Bouveaux, 2016).
Annexe 9 : Fiche des contacts (Soline Bouveaux, 2016).
Annexe 10 : Modèle d' « orbite » de vocabulaire, proposé par DICOPART (Beuret, 2016).
Annexe 11 : « portraits » d'expérience (Soline Bouveaux, 2016).
Annexe 12 : Méthodes et outils de la participation (Soline Bouveaux, 2016).
Annexe 13 : S'inspirer d'ailleurs (Soline Bouveaux, 2016).
Annexe 14 : Programmes de la « Rencontre de l'Atelier » et de la « Formation-action » (Soline Bouveaux, 2016).

INTRODUCTION

Depuis une dizaine d'années, le Parc accumule les expériences impliquant la population dans les projets publics d'aménagement. Elles soulèvent beaucoup de questions quant aux attentes de qualité de projet, qui portent sur les objectifs de la participation, sa mise œuvre, ses plus-values, etc.

Approfondir les réflexions sur les démarches participatives fait partie des attentes auxquelles doit répondre le Parc en terme d'innovation. L'enjeu de ces réflexions est de dépasser le stade de l'expérimentation des démarches participatives pour réussir à développer leur application.

Un premier retour sur le cadre réglementaire et le contexte actuel dans lequel se développe la participation permet de percevoir l'imbrication des échelles de réflexions, allant d'un cadre supranational à l'application locale. Chacun des acteurs du projet public se positionne dans ce cadre offrant une grande liberté de mise en œuvre. Il en résulte à la fois la possibilité d'adapter les méthodes et outils à chaque contexte, et en même temps aucune obligation ou ligne directrice pour développer des démarches participatives de qualité.

C'est dans ce cadre très souple de la participation que le Parc a révisé sa Charte en 2010. Il a défini des objectifs de qualité de projet et une stratégie de mise en œuvre qui tendent vers l'implication forte de tous les acteurs concernés par le projet publics en aménagement. L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez a alors été créé comme un outil d'expérimentation pour développer le projet de territoire défini dans la Charte. Celui-ci a permis de renforcer le réseau d'acteurs et le travail de concertation.

Plus particulièrement, un accord-cadre avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) soutient l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez dans la recherche-action autour du développement de l'implication de tous les acteurs dans le projet au travers du conseil en urbanisme partagé (CUP). L'innovation a pour objectif d'apporter une nouvelle approche culturelle et sociologique de l'urbanisme.

Afin de faire un bilan étape et de montrer l'intérêt et la plus-value de la mobilisation de tous les acteurs concernés dans les projets d'aménagement, un travail d'analyse a été effectué. Il doit permettre de tirer des enseignements des expériences participatives passées ou en cours, et d'inspirer les expériences futures.

Pour cela, des enquêtes, des ateliers de réflexion, et échanges divers ont été menés auprès des partenaires techniques, des élus membres de l'Atelier d'urbanisme, et de personnes ressources. Ces échanges se sont appuyés à la fois sur l'accompagnement de projet et l'animation du réseau.

Le retour sur les pratiques participatives locales permet de faire un bilan sur le vocabulaire et la culture de la participation, les jeux d'acteurs, les rôles de chacun, les méthodes et outils afin de mieux comprendre la mise en application de ces démarches et de percevoir les éléments bloquant ou levier d'action.

A ce retour d'expérience est associée la définition des enjeux devant permettre de développer la participation. Ceux-ci résident notamment dans la nécessité de répondre aux attentes de formation des partenaires techniques et des élus.

PARTIE I : LA PARTICIPATION, DE L'ECHELLE SUPRANATIONALE A L'APPLICATION LOCALE.

Les démarches participatives « se multiplient » depuis quelques temps dans un contexte complexe multipliant les échelles de réflexions, allant d'un cadre supranational à l'application locale. Sans dresser une analyse complète du contexte actuel, l'appréhension de l'emboîtement des échelles de réflexion permet de comprendre comment et pourquoi se positionne le Parc dans l'application locale de la participation.

Chapitre 1 : L'échelle supranationale et nationale, définition et cadre réglementaire.

La concertation et la participation ont été progressivement instaurées dans les politiques d'aménagement et de gestion des territoires.

1) Le cadre national : Les premiers pas vers la concertation.

Depuis une trentaine d'années, les évolutions des politiques nationales et de la réglementation ont progressivement rendue la concertation indispensable avec la réorganisation territoriale (décentralisation et désengagement de l'Etat), l'affirmation de la concertation, et la reconnaissance de la demande de démocratie locale et participative.

Tableau 1 : liste non exhaustive des politiques contribuant à l'affirmation de la concertation (Soline Bouveaux, 2016).

1977	Loi du 17 juillet 1977 => droit à l'accès aux documents administratifs.
1982-1983	Lois du 2 mars 1982 et du 7 janvier 1983 => droits et libertés des communes, des départements, et des régions.
1992	Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. => adaptation de la structure de l'Etat à la décentralisation par la déconcentration des services, relance de la coopération intercommunale, et organisation de la question de l'information du citoyen et des formes de consultation de la population.
1999	Loi Chevènement n° 99-586 du 12 juillet 1999 => renforcement et simplification de la coopération intercommunale. Loi Voynet du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire => création des Pays. Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole.
2000	Convention européenne du Paysage (CEP) signée à Florence. Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains. => extension des procédures d'enquêtes publiques et obligations de concertation dans les opérations d'aménagement et d'urbanisme. Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt.
2002	Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. => replacer le citoyen au cœur de la décentralisation.
2003	Loi du 28 mars 2003 => révision constitutionnelle permettant l'organisation de référendums locaux « décisionnels ».
2006	CEP ratifiée par la France en mars 2006 et entrée en vigueur le 1er juillet 2006. Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques.
2007	la France a ratifié différentes déclarations de la Charte européenne de l'autonomie locale, stipulant que la participation des citoyens à la gestion des collectivités locales, constitue un des principaux fondements d'un régime démocratique.

Globalement ce contexte contribue à une « une évolution sociétale qui reconnaît ce droit à l'information et à la participation du citoyen dans l'élaboration des politiques publiques qui le concernent » (*Fauchard et Mocelli, 2012*).

Toutes ces évolutions impactent le fonctionnement des institutions, et donc l'ingénierie territoriale, qui s'est vue renouvelée pour apporter un soutien aux collectivités locales, prendre en compte le paysage, développer la concertation et les démarches participatives.

Ces évolutions, tournées vers la concertation et la participation, ont été renforcées par la Convention Européenne du Paysage (CEP) établie en 2000.

2) La Convention Européenne du Paysage : la demande de concertation s'affirme.

La signature de la CEP a entériné les acquis de la recherche fondamentale sur les notions de perception et de représentation du paysage (*Davodeau et Toublanc, 2010*), qui ont été développées avec les concepts de « paysage ordinaire » (*Bigando, 2008*), « paysage vécu »¹ (*Benages-Albert et Bonin, 2013*). La CEP, en définissant le paysage comme « une partie de territoire tel que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations », appuie également la concertation institutionnelle et la participation du public à la conception et la réalisation des politiques du paysage.

Si la nécessité de concerter et de faire participer la population est clairement énoncée dans le cadre institutionnel et réglementaire, ces termes restent peu définis, et laissent donc une certaine liberté d'interprétation et de mise en œuvre.

3) Qu'entend-on derrière les mots de concertation et participation ?

Le terme de « participation » apparaît très consensuel mais recouvre, en réalité, des situations et des formes organisationnelles multiples.

Le dictionnaire définit la participation comme le fait de participer, c'est-à-dire de prendre part à..., d'avoir part à...² Cette définition ne précise ni la manière de prendre part, ni l'objet de la participation. En effet, s'agit-il simplement de faire acte de présence, ou d'avoir son mot à dire, ou encore de pouvoir contribuer à la décision ? (*Tilman, 2007*). Il y a mille et une façons de prendre part : prendre part aux échanges, à la construction du projet, à l'information ... Chacun peut donc imaginer la mise en place de la participation de multiples façons.

Et même une définition officielle de la participation, comme étant le « principe selon lequel le corps social est pleinement associé à l'élaboration de projets et de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, et dispose d'une possibilité de recours une fois la décision prise »³, n'aide pas à préciser ce qu'est la participation.

Une meilleure piste pour cerner le terme de « participation » est de le comparer à d'autres termes désignant des réalités organisationnelles (*Tilman, 2007*). Ainsi un champ lexical de la participation se dessine autour des notions d'information, sensibilisation, concertation, consultation, validation, coopération, cogestion, autogestion ...

Il semble d'autant plus important de développer ce vocabulaire pour aider à la définition des objectifs de la participation, et pour favoriser une meilleure compréhension entre les acteurs qui peuvent être méfiants quant à l'utilisation d'un mot « valise ». En effet, Les élus et techniciens éprouvent des difficultés à mettre en œuvre la participation, ne sachant pas pour quel projet, quand, comment et dans quel but mobiliser la population.

¹ Une des premières publications scientifiques sur cette notion est sans doute celle de Jean-Luc Piveteau, et qui correspondait précisément à l'étude des milieux urbains en extension, « Paysage cadastral et paysage vécu : réflexions sur les espaces construits », *Geographica Helvetica*, n° 4, 1974, p. 145-152.

² <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/participer/58375>

³ Définition de la commission nationale de terminologie et de néologie, vocabulaire de l'environnement, JORF n°0087 du 12 Avril 2009

Le manque de précision quant au cadre de mise en œuvre de la participation laisse une grande liberté permettant une adaptation des démarches et de la méthode à chaque contexte. Dans un autre sens, cette libre interprétation n'oblige pas à développer des démarches de qualité à l'échelle de l'application locale. Comment se positionne le Parc sur cette orbite de la participation et par rapport aux attentes de qualité de projet ?

Chapitre 2 : Le contexte d'expérimentation de la participation au Parc.

Le Parc a construit progressivement sa position quant à la concertation et à la participation en s'appuyant sur l'expérimentation et en confortant la place de celle-ci dans son projet de territoire. L'expérience de l'atelier des paysages en Vallée de l'Ance, la réalisation du schéma paysager ont constitué des temps forts de réflexion et ont permis de poser des constats et enjeux, préambule à la définition des objectifs du pôle aménagement dans le cadre de la révision de la Charte en 2010.



Figure 1 : Frise des événements ayant contribué à construire une culture de la participation au Parc (Soline Bouveaux, 2016).

1) L'atelier des paysages en Vallée de l'Ance, 2007-2009.

En 2004, Le Conseil Régional a lancé une étude qui visait à faire le bilan de 10 années de politiques de chartes architecturales et paysagères en Auvergne. Alexis Pernet, qui a mené cette étude dans un contexte de développement de la médiation (cf : chapitre 1, partie I), révéla un fort enjeu d'appropriation des documents experts. Il semblait alors nécessaire de développer des démarches participatives pour y répondre. En cela, l'étude a fait des propositions pour l'avenir de chacun des territoires dotés d'une charte. Et pour soutenir d'éventuelles démarches participatives, pas encore encrées dans les habitudes, la région Auvergne a mis en place des dispositifs de financements. Elle a alors sollicité les Pnr, en qui elle voyait un relai et des ressources pour mettre en place des animations locales.

Le Parc Livradois-Forez et la communauté de communes de la Vallée de l'Ance ont saisi à bras le corps les propositions faites, et se sont motivés pour expérimenter des démarches

participatives sous forme de recherche-action (Pernet, 2014). C'est ainsi qu'en 2007, «l'atelier des paysages », animé par Alexis Pernet, a vu le jour en Vallée de l'Ance avec pour objectif de faire vivre ou revivre les orientations de la charte paysagère en faisant émerger les aspirations de la population, en la sensibilisant à l'avenir de ses paysages. Tout cela devait contribuer à former une culture paysagère en Auvergne.

Cet « atelier des paysages » fut l'occasion de développer des ateliers, des balades, des voyages, etc, prétextes à parler des perceptions et représentations de chacun, à faire croiser les regards, à faire réfléchir et prendre conscience de ce qui compose le paysage et ses dynamiques d'évolution.

L'«atelier des paysages », sans apporter des résultats immédiatement palpables en terme de qualité de projet et d'évolutions paysagères, car visibles sur le long terme, a convaincu dans la relation qu'il a permis de développer entre élus, techniciens, habitants et usagers (Pernet, 2014). Pour cela, le parc a souhaité poursuivre le développement de la participation qui apparait également comme étant un enjeu à part entière dans le schéma paysager réalisé en parallèle de l' « atelier des paysages » en 2008.

2) Le Schéma Paysager du Livradois-Forez, 2008.

Le Schéma Paysager a permis de dresser un ensemble de constats quant aux paysages du Livradois-Forez et les évolutions qui le marquent, dans la perspective de la révision de la Charte en 2010.

Les paysages du Livradois-Forez reposent sur une histoire d'effondrements et de cours d'eau oubliés, dessinant plaines, piémonts, terrasses, monts, creux, gorges et vallées. Toutes ces situations sont à l'origine d'une multitude d'expériences paysagères de l'ordre du point de vue et du dialogue. Les deux massifs cristallins du Livradois et du Forez présentent à la fois une apparente harmonie, liée à un vocabulaire géomorphologique partagé, et une diversité des paysages présents sur le territoire du Parc. Sur ce socle, viennent se superposer les couches paysagères agricoles, forestières, bâties.

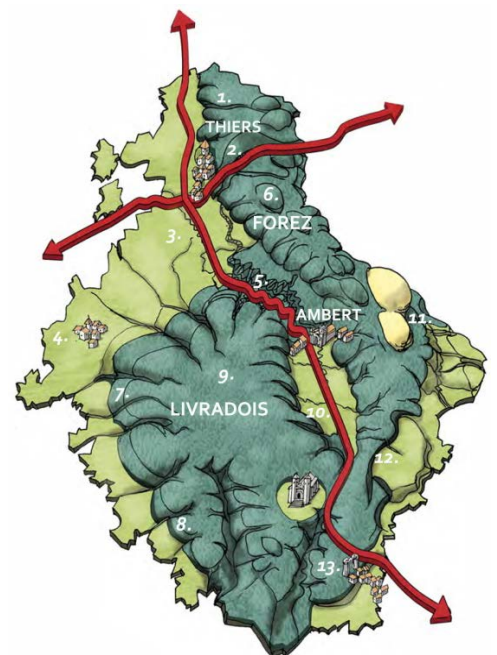
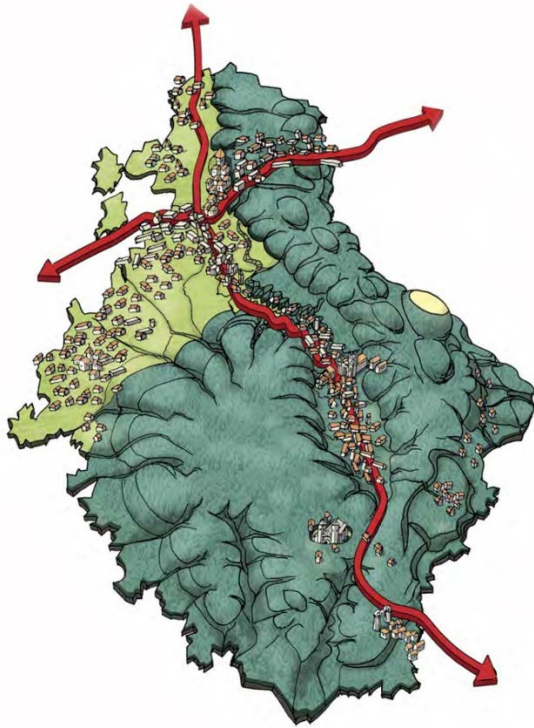


Figure 2 : Schéma simplifié (Miramand et al., 2008) et photos des paysages du Livradois-Forez (Soline Bouveaux, 2016).





Les paysages du territoire du parc sont marqués par des dynamiques d'évolution tirant vers un effet de radicalisation des paysages et une fermeture généralisée de ceux-ci.

Un premier constat est celui d'un paysage qui se radicalise progressivement en passant ...

- Des boisements historiques à un épais manteau forestier.
- D'un paysage bâti organisé en clairières à la désertion des cœurs urbains au profit de l'étalement urbain.
- Des paysages agricoles à l'image de la « bonne et belle campagne » à la modernisation de l'agriculture.
- De la diversité des moyens de découverte des paysages à la standardisation des infrastructures routières.

Figure 3 : Schéma simplifié de la radicalisation des paysages du Livradois-Forez (Miramand et al., 2008).

... et se referme de tous les côtés :

- Les pentes difficiles à exploiter laissent apparaître la friche. Le couvert arboré puis forestier s'étend, s'homogénéise.
- La campagne jardinée autour du Billomois résiste mais l'influence clermontoise apporte l'urbanisation avec ses mécanismes de cloisonnement des paysages.
- Sur l'ensemble du Parc, la vie, les activités se décalent vers les lieux faciles à investir notamment sur les espaces plats des plaines.

Conséquences de ces évolutions paysagères : Les monts et les arbres s'associent pour ne faire qu'un. Les voies de circulation, l'habitat, l'artisanat, l'industrie, l'agriculture forment un enchevêtrement construit et continu, le long des principaux axes transversaux. L'effet de « couloir » s'accroît, avec disparition des vallées portes d'entrées sur les territoires de frange. Les paysages du Parc évoluent inexorablement vers une radicalisation en deux parties dissociées : les « monts boisés » et la « campagne clermontoise ».

Les enjeux paysagers pour le PnrLF sont alors de préserver la diversité des paysages en évitant l'évolution « monobloc », en faisant face au banal, en maintenant les paysages ruraux, en reconquérant les paysages habités, vivants, en construisant collectivement les paysages de demain, etc (Miramand et al., 2008).

L'ensemble de ces enjeux se retrouvent disséminés sur le territoire du parc, et prennent sens selon différents niveaux de vigilance (carte ci-contre).

Ces enjeux dessinent les objectifs de qualité de projet repris lors de la révision de la Charte. Le dernier enjeu « travailler ensemble » donne une place très importante aux démarches de médiation et fait de la participation un élément de stratégie privilégié afin de mobiliser tout le monde, et de réussir à construire une culture commune autour du projet du parc.

- **La plaine du Livradois** : elle résiste au tout équipement, à la banalisation. Elle est synonyme de la résistance du Parc aux mêmes maux.
- **Les piémonts et versants** : des "entre-deux" fragiles et sensibles à l'abandon des terres et à l'urbanisation. Ils constituent un enjeu fort pour leur exposition permanente aux regards.
- **Les vallées-couloirs** doivent être reconnues pour leur valeur patrimoniale, et leur développement doit aller dans le sens d'une qualité paysagère.
- **Les franges du Parc** sont au déficit de maintenir un équilibre et une diversité de l'agro-pastoralisme.
- **Les Hautes-Chaumes** sont le "haut-lieu" du Livradois-Forez : une vigilance permanente doit permettre de les protéger.
- **Le manteau forestier**, reconnu comme faire-valoir des paysages du Parc, ne doit pas devenir une forêt "monobloc" et asphyxiante.
- **Les portes** des paysages du Parc doivent être mises sous vigilance pour éviter leur fermeture et conserver leur qualités de repères dans le paysages.

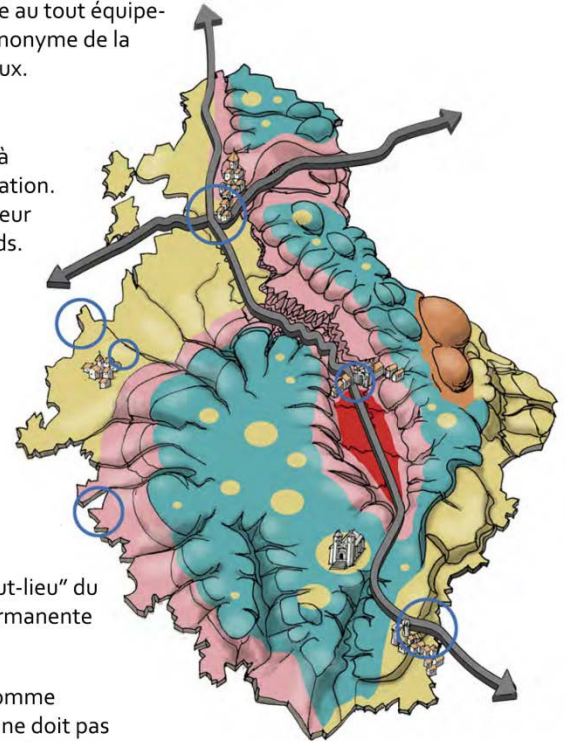


Figure 4 : Carte simplifiée des enjeux du Schéma paysager (Miramand et al., 2008).

3) La Charte du Parc 2011-2013.

La Charte du Parc a réinvesti ces enjeux pour « Inventer une autre vie » (Parc, 2011). Elle développe, entre autres, des objectifs et outils à mettre en œuvre afin de mener à bien son projet de développement durable du territoire tourné vers le respect, la valorisation des patrimoines et des ressources.

La Charte du Parc n'a pas de portée réglementaire. Cependant, en approuvant celle-ci, les collectivités s'engagent librement à mettre en œuvre les dispositions spécifiques qui y figurent. La portée juridique de la Charte s'appuie sur les notions de cohérence, de compatibilité, d'opposabilité mais aussi d'engagement des signataires ou de contentieux associatif. Notamment, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte, et le Parc est consulté lors de leur élaboration et de leur révision (Annexe 4)⁴.

Dans la Charte du Parc, les dispositions spécifiques sont présentées en quatre axes stratégiques : Axe 1. Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance ; Axe 2. Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants ; Axe 3. Des pratiques plus durables pour une « autre vie » ; Axe 4. « Citoyen d'ici et du monde » : l'Homme au cœur du projet. Ces axes transversaux se retrouvent dans les missions de chaque pôle : biodiversité et éducation à

⁴ <http://www.parc-naturel-regional.fr/fr/approfondir/les-parcs-et-la-loi.asp>

Loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative à l'avis sur les documents de planification.

Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, art. L.121-4, L.122-1, L.123-1 (documents d'urbanisme compatibles avec la charte Parc) et art.45 (charte soumise à enquête publique).

Article L 333-1 du Code de l'Environnement, relatif notamment à l'engagement des collectivités.

l'environnement ; urbanisme, aménagement et énergie ; développement, promotion et valorisation.

Pour le pôle urbanisme, ces axes sont traduits, d'une part, dans l'objectif de « mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie » (objectif opérationnel 3.2 de la Charte du Parc 2011-2023). C'est-à-dire de lutter contre l'ensemble des constats problématiques liés à l'urbanisme (étalement urbain, standardisation de l'architecture, banalisation des entrées de ville, banalisation des espaces publics, manque de lisibilité des villages ...), mais aussi de défendre le patrimoine construit (patrimoine bâtis, noyaux urbains anciens, patrimoine industriel, jardins en terrasses, paysages vernaculaires, cheminements, gares...). D'autre part, la Charte insiste sur l'importance de la dimension participative des projets (objectifs opérationnels 1.2.1, 3.2, 4 de la Charte du parc 2011-2023).

La stratégie de mise en œuvre de ces objectifs de qualité de projet est ambitieuse en termes de sensibilisation, d'information, de formation, de responsabilisation, de motivation, et de solidarité. L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez est présenté dans la Charte comme l'outil à développer pour rassembler et mobiliser les acteurs autour des projets en urbanisme participatif. Depuis 2013, l'Atelier d'urbanisme teste et accumule de l'expérience en termes de concertation et participation. Le Parc veut, maintenant, aller plus loin.

Chapitre 3 : Dépasser le stade de l'expérimentation.

Depuis une dizaine d'années, le Parc accumule les expériences participatives. Un constat réside dans les interrogations soulevées quant aux attentes de qualité de projet et le lien avec les démarches participatives qui demandent de revenir sur les objectifs, la mise en œuvre, l'efficacité des démarches participatives en urbanisme, etc.

Les réflexions portées sur les démarches participatives font partie des attentes auxquelles doit répondre l'Atelier d'urbanisme en terme d'innovation. Cette attente est notamment soutenue par une convention, signée avec l'ADEME, qui interroge les résultats, la place et les plus-values de la participation. Dans ce cadre, les réflexions portent aujourd'hui sur l'enjeu qui est de dépasser le stade de l'expérimentation des démarches participatives pour réussir à développer leur application.

Comment l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez diffuse-t-il une culture de la participation sur son territoire auprès des acteurs et collectivités locales ?

Dans un premier temps, il est nécessaire de comprendre comment fonctionne l'Atelier d'urbanisme, et de ses objectifs quant à la diffusion d'une culture de la participation. Cela permet de faire des postulats et hypothèses quant aux enseignements qui peuvent être puisés de l'expérience accumulée, et quant au besoin de formation pour aller plus loin. La méthode mise en place pour développer ces problématiques est également expliquée.

Dans un second temps, les résultats du travail effectué sont exposés en présentant la diversité des expériences et les retours qui en sont fait par les élus et les techniciens. En parallèle, ces données sont interrogées par le réseau des acteurs pour partager les questionnements quant à la mise en œuvre de la participation.

Dans un troisième temps, cette matière à réflexion et analysée et discutée pour formuler les enseignements de la participation, support à la formation et communication répondant aux attentes des acteurs et les aidant à s'approprier la participation.

PARTIE II : LA DIFFUSION DE LA PARTICIPATION AU PARC, METHODES ET OUTILS.

En ayant fait le choix d'une stratégie de la participation pour atteindre les objectifs de qualité de projet fixés dans sa Charte, le Parc doit réussir à diffuser ce mode de projet auprès des collectivités locales et de ses partenaires. Cette partie s'attache à présenter l'Atelier d'urbanisme, ses méthodes pour rassembler les acteurs concernés autour des projets, et la nécessité d'effectuer un bilan de l'expérience accumulée.

Chapitre 1 : L'Atelier d'urbanisme, cadre de réflexion pour développer la participation.

1) Qu'est-ce que l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez ?

L'Atelier d'urbanisme est d'abord un réseau d'acteurs (PnrLF, DDT, CAUE, Aduhme), un collectif, regroupant différentes structures qui partagent les mêmes objectifs stratégiques. L'Atelier d'urbanisme s'appuie sur un large réseau de partenaires composé de compétences publiques et privées qui interviennent sur le territoire du Parc, dans les domaines de l'aménagement au sens large (paysage, urbanisme, foncier, gestion de sites, architecture, habitat, etc) avec qui il s'agit de construire une «culture» commune.

L'Atelier d'urbanisme développe différentes missions pour répondre aux attentes des partenaires et acteurs du réseau : rôle de soutien technique aux collectivités locales, rôle d'animation et de coordination du réseau, rôle de recherche-action. Pour la bonne mise en œuvre de ces missions, la cellule urbanisme du Parc a été créée afin d'animer et coordonner les différents partenaires techniques de l'Atelier (AULF, 2012).

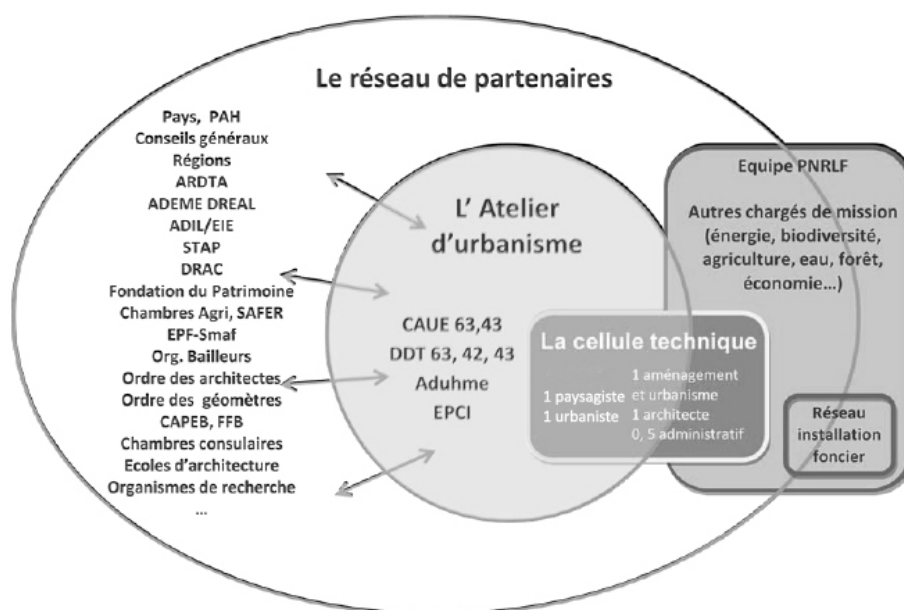


Figure 5 : Schéma de l'organisation générale de l'Atelier d'urbanisme (Parc, 2016).

2) L'animation et la coordination du réseau par l'Atelier d'urbanisme

La mission d'animation et de coordination du réseau réside dans :

- L'organisation d'une (ou plusieurs) manifestation(s) par an, qui mobilise(nt) tous ses partenaires, pour participer à la construction d'une culture collective ;
- L'organisation de modules de formation ou sensibilisation à destination de publics locaux ciblés : conseillers municipaux et/ou agents techniques en charge de l'aménagement et de l'urbanisme, secrétaires de mairie, agents économiques (aménageurs, constructeurs...) ;
- L'organisation d'échanges d'expériences, et visites d'opérations ;

- L'animation de réseaux de professionnels, définis selon les besoins exprimés, qui concerneraient des publics plus précis et pointus.

La cellule technique du Parc s'appuie notamment sur des temps forts que sont les « Rencontres de l'Atelier », pour animer le réseau. Ceux-ci consistent à mettre en avant et à diffuser des initiatives locales de qualité de projet, à s'inspirer d'expériences extérieures au territoire, à favoriser la rencontre des acteurs.

Les « Rencontres de l'Atelier » viennent apporter des réponses concernant des problématiques soulevées par les partenaires de l'Atelier d'urbanisme ou lors de l'accompagnement de projet.

3) L'accompagnement des projets par l'Atelier d'urbanisme.

Le rôle de soutien aux collectivités locales s'organise de la manière suivante : lorsqu'un Maître d'ouvrage contacte l'un des partenaires de l'Atelier pour un projet d'urbanisme, automatiquement l'ensemble des partenaires est mobilisé en fonction des besoins. La concertation automatique doit favoriser le montage de projets de qualité en mobilisant les compétences de chacun, dès les phases amont jusqu'à la réalisation du projet (Annexe 5).

- Les objectifs de ce suivi.

Ils ont été définis par l'ensemble des partenaires comme suit :

Améliorer la qualité des projets (même les plus modestes) *portés par les collectivités.*

⇒ pour un accompagnement des communes et de leurs groupements.

Prolonger un accompagnement professionnel dans la durée des projets.

⇒ pour une plus grande efficacité des méthodes de conseil et de suivi.

Favoriser une meilleure convergence des pratiques entre des partenaires techniques et des professionnels privés.

⇒ pour un lieu collectif d'échanges (culture commune) : réseau d'acteurs, politique partagée, sensibilisation, formation.

Augmenter le nombre des projets accompagnés par les partenaires membres de l'Atelier.

⇒ pour une mutualisation et une formalisation des pratiques empiriques et une lisibilité plus claire de l'offre d'accompagnement auprès des collectivités.

- Le cadre de l'accompagnement de projet.

L'accompagnement se fait dans un cadre réglementaire permettant d'apporter des conseils techniques aux maîtres d'ouvrages, mais en aucun cas d'imposer des choix de projet. Le cadre réglementaire des Pnr, et donc de l'Atelier d'urbanisme, fait qu'il ne dispose pas d'un pouvoir réglementaire spécifique. L'Atelier d'urbanisme ne peut pas imposer des démarches participatives, par exemple. En revanche, l'Atelier d'urbanisme est clair sur le type de démarche et la qualité de projet qu'il veut bien soutenir au regard du projet de territoire définis dans la Charte du Parc, approuvée par les élus locaux.

Le travail d'accompagnement technique de l'Atelier d'urbanisme repose donc essentiellement sur l'effort pédagogique pour amener les projets vers l'exemplarité. Cela passe par la prise en charge des démarches administratives pour alléger le portage du projet, par la sensibilisation à la qualité du processus de projet et du projet en lui-même, par la valorisation des démarches exemplaires du territoire.

- Les champs d'intervention de l'Atelier.

Ils sont vastes, et permettent de proposer un accompagnement pour tous les projets d'urbanisme : urbanisme réglementaire, urbanisme opérationnel, construction ou rénovation de bâtiments, aménagements d'espaces publics.

L'Atelier d'urbanisme n'intervient pas dans les domaines suivants : services techniques, instruction des autorisations d'urbanisme, conseils aux particuliers.

Les projets publics, suivis dans les champs d'intervention précédents, depuis 2013, ont permis d'accumuler de l'expérience, dont certains plus particulièrement en termes de démarches participatives.

4) Une mission de recherche-action, constats et questionnements définis par la convention cadre avec l'ADEME.

Le mode de fonctionnement atypique de l'Atelier d'urbanisme et son rôle d'innovation font appel à de l'expérimentation, d'où émerge des problématiques sur les résultats de la participation. Ce constat trouve un cadre dans une convention signée avec l'ADEME qui motive les croisements entre actions et recherche pour développer l'urbanisme durable. Le programme d'actions de cet accord-cadre développe trois missions, dont une sur « l'acceptabilité sociale des projets » qui vise à développer de nouvelles approches culturelles et sociologiques de l'urbanisme. Ces réflexions doivent permettre de dépasser le stade de l'expérimentation des démarches participatives pour réussir à développer leur application.

- Rappel des objectifs définis dans l'accord cadre :
 - « Le Parc réfléchira au développement d'une ingénierie sur l'acceptabilité des projets, en assurant un suivi permanent des projets, en favorisant l'appropriation par de l'information claire et transparente, en mettant en exergue des projets exemplaires et en développant de nouvelles approches culturelles et sociologiques de l'urbanisme ».

L'acceptabilité des projets est ici appréhendée comme un travail de co-construction d'un projet avec l'ensemble des acteurs, parties prenantes, qu'il est jugé nécessaire d'associer à chaque phase afin que le projet se concrétise. Cela doit permettre de développer la qualité politique et technique du projet reposant autant sur la pertinence des réponses apportées que sur le processus de son élaboration et sur la solidité du réseau d'acteurs.

- « Le Parc doit contribuer à la « Mise en place d'un dispositif d'animation, conçu sur mesure en fonction du contexte et venant élever les pratiques locales de participation ».

Dans le cadre de cet accord, il a été demandé d'effectuer un retour sur expérience pour vérifier la mise en œuvre de ces objectifs. Ce retour sur expérience prend alors forme dans une analyse de l'accompagnement de projet proposé par l'Atelier d'urbanisme, ainsi que dans l'animation du réseau vers qui seront diffusés les acquis d'expérience.

Chapitre 2 : Les postulats, hypothèses, méthodes et outils du travail de recherche-action.

1) Le retour sur expériences, postulat, hypothèse et méthode.

1.1 Les postulats et hypothèses :

Pour effectuer le retour sur expérience, le postulat est de revenir sur les points d'analyse suivant : le contexte général et politique de la commune, les retours sur un projet participatif (rôles et postures des acteurs), et une prise de recul sur les plus-values et les blocages des démarches participatives.

L'hypothèse est d'analyser les points qui favorisent ou bloquent la participation à la vue du contexte dans lequel elle est mise en place ; et de dégager des portraits ou « types » de démarches dans lesquels peuvent se reconnaître d'autres futurs projets.

Un autre postulat est que la rédaction de la commande publique est une étape clés pour le bon déroulement des projets participatifs. La commande publique doit définir les enjeux, objectifs et attentes du projet. En tant que contrat entre la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre, elle fait le lien entre ces acteurs et cadre le projet. La rédaction de la commande publique doit à la fois offrir une certaine sécurité à la Maîtrise d'ouvrage qui a des attentes et une ligne directrice à suivre pour la Maîtrise d'œuvre.

L'hypothèse réside alors dans l'importance de bien préparer un projet en amont pour mieux prendre en compte les attentes et les objectifs dans la commande publique. Pour cela, il est pressenti un besoin de formation à destination des élus et techniciens pour leur permettre de s'approprier les enjeux de la participation, et de mieux les intégrer dans la commande publique. Celle-ci doit être vérifiée et précisée par l'identification des blocages à la mise en place de démarches participatives. Les enseignements tirés du retour sur expérience pourront constituer des éléments d'aide au positionnement quant à la participation pour les porteurs de projets, essentiellement des élus locaux. Ils pourront également servir de base à la formation, et à la constitution d'une culture commune et partagée du projet participatif entre les partenaires techniques et membres de l'Atelier d'urbanisme.

1.2 Une question de méthode :

Le retour sur expérience a été effectué selon les étapes suivantes : sélection des projets participatifs support à l'analyse, identification des personnes ressources, entretien avec ces personnes, analyse des entretiens au regard du contexte de projet et de la commande publique.

- La sélection des projets participatifs :

La sélection des projets participatifs support à l'analyse s'est déroulée en 4 temps.

Tout d'abord, les chargés de mission de l'Atelier d'urbanisme m'ont présenté l'ensemble des projets accompagnés dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme, allant du plus impliquant au moins impliquant pour la population. L'idée était d'avoir une vision assez large des projets accompagnés. Cette première prise de connaissance des projets s'appuyait sur le « tableau des actions en cours », organisé suivant les domaines de : l'urbanisme réglementaire, l'urbanisme opérationnel, les espaces publics, le centre-bourg, et la rénovation / réhabilitation / transformation de bâtiments publics. Ce tableau expose les éléments techniques du suivi de projet : la maîtrise d'ouvrage, le lieu, l'énoncé du projet, les objectifs d'exemplarité (motivant l'accompagnement par l'Atelier d'urbanisme), l'appui technique proposé par l'Atelier d'urbanisme, les techniciens référents (PnrLF, CAUE, DDT, ComCom ou autres) et des remarques particulières à chaque projet (Annexe 6).

Puis la prise de connaissance des projets a été approfondie en s'appuyant sur les documents et archives de chaque dossier, des réunions avec les chargés de mission de l'Atelier d'urbanisme et les partenaires techniques, des visites de terrain, etc.

Ensuite, l'accumulation des données sur les projets a permis de dresser un tableau de critères et sélection des projets participatifs (Annexe 7).

Enfin, une sélection de 9 communes d'étude (cf : le tableau 2 et le « portrait » d'expérience, chap. 3) a été effectuée. Elle n'avait pas pour objectifs d'être exhaustive, mais plutôt d'être représentative de la diversité des « types » de démarches participatives suivies par l'Atelier, pouvant inspirer de futurs projets.



Figure 6 : Photo de la carte du territoire et notes sur les projets (Soline Bouveaux, 2016).

Cette sélection s'est donc basée sur les critères suivant :

- la diversité des domaines d'urbanisme (les projets étudiés devaient permettre de balayer l'ensemble des types de projets suivis par l'Atelier, allant de l'urbanisme réglementaire à l'espace public).
 - La diversité des contextes paysagers, et géographiques (les projets étudiés devaient d'être représentatifs de la diversité des contextes présents sur l'ensemble du territoire du Parc).
 - La diversité des niveaux d'implication des habitants (les projets étudiés devaient permettre d'illustrer les différentes façons de mobiliser la population).
 - La diversité de l'avancement des projets (les projets étudiés devaient permettre de témoigner de l'évolution de la culture du projet chez les élus et techniciens, au travers de l'appropriation progressive des démarches participatives).
 - La diversité des profils d'acteurs (les projets étudiés devaient permettre de rendre compte des différents niveaux de culture de projet participatifs chez les élus et techniciens, et de montrer notamment les différentes perceptions de la participation en fonction du niveau de connaissance ou expérience, de la capacité à s'approprier la participation, de la présence des élus lors du projet, ou non s'il y a eu changement d'équipe municipale).
- L'identification des personnes ressources :

Une fois les communes sélectionnées, il a fallu organiser le retour sur expérience pour chacun des projets, et repérer les personnes ressources. Pour cela, la prise de connaissance des documents et archives dans les dossiers de projets, et les échanges avec les techniciens du Parc et les partenaires techniques ont permis de lister des élus, des techniciens, des prestataires, et parfois des habitants ou personnes ayant été investies sur les projets. Ces personnes ont été contactées par mail et/ou téléphone. Tous n'ont pas répondu à la demande d'entretien. Le retour sur chaque projet a donc été assez aléatoire en fonction des disponibilités des personnes, en essayant tout de même de garder une cohérence et de privilégier les projets sur lesquels il y avait au moins un élu et un technicien qui répondait. Cela devait permettre de garantir un regard croisé sur le projet, et d'avoir des retours les plus complets possibles. Indirectement, la prise de contact avec les personnes ressources a donc entraîné une « deuxième » sélection.

Un autre biais observé, dans la sélection des projets en cours, a été le retard du lancement de certains projets (dont celui de la création d'une esplanade à Saint-Victor-sur-Arlanc). Le temps de projet n'est pas toujours compatible avec le temps d'analyse.

- Les entretiens :

Pour les personnes qui ont accepté de suivre un entretien, la prise de contact a été l'occasion d'organiser la rencontre, en faisant preuve d'adaptation pour faciliter la disponibilité des personnes. Ainsi, les entretiens se sont parfois déroulés à la maison du Parc, à la mairie, sur l'espace public de la commune ou dans les locaux de partenaires. Si le lieu a certainement impliqué des biais dans le discours des enquêtés, le format et la conduite de l'entretien devaient assurer d'aborder les sujets attendus. Ainsi, le format est resté le même à chaque fois, environ 1 heure d'entretien organisée en trois grands temps revenant sur le parcours de la personne vis-à-vis de la construction d'une culture de la participation, sur un projet participatif ciblé en plusieurs points d'analyse, et enfin sur la prise de recul vis-à-vis de la participation.

Le retour sur le profil de la personne permettait de se rendre compte de l' « affinité » qu'elle avait avec l'implication des habitants dans les projets publics en l'interrogeant sur :

- Sa définition de la participation, ses connaissances sur ces démarches ;
- Ses expériences passées ou non ;
- Et ce y compris en dehors du cadre du projet public.

Le retour sur un projet participatif ciblé permettait de revenir sur :

- Le contexte général dans lequel il a lieu ;
- Le contexte politique et paysager ;
- L'historique des démarches participatives sur la commune ;
- Les méthodes et outils du projet participatif ;
- L'après-expérience, l'évaluation de la démarche et les acquis.

Le retour plus général, en prenant du recul, permettait de revenir sur les plus-values de la participation, les points de blocages ou les leviers d'action.

Ces entretiens se sont déroulés sous le mode d'entretiens semi-directifs, encore appelés entretiens compréhensifs, et se sont appuyés sur un tableau d'entretien (Annexe 8). L'objectif des entretiens semi-directifs est d'aller à la recherche de points de vue et d'expériences individuelles, dans une visée compréhensive et explicative (*Kauffman, 2011 ; Blanchet et Gotman 2007*). En d'autres termes, cette méthode permet de saisir les logiques et les représentations guidant la prise de décision, les pratiques et les actions des enquêtés, en les écoutant et en favorisant la prise de parole libre (*Blanchet et Gotman 2007*). Le témoignage livré n'est pas neutralisé ou fabriqué par l'enquête mais est le prolongement d'une expérience (*Blanchet et Gotman 2007*). Les dires des enquêtés font donc écho à leur réalité et à leur pratiques. C'est pourquoi, les discours récoltés ont une valeur explicative. Mais ils contiennent aussi une dimension affective, sensible, subjective particulière. Toutes ces raisons en font un matériau brut qu'il faut analyser. L'analyse s'applique à faire ressortir ce qui est particulier de ce qui est plus général, de croiser le discours avec d'autres regards et données issues de l'observation de projets participatifs extérieurs au Parc ou d'échanges avec des professionnels de la participation (Annexe 9).

- L'analyse des entretiens :

Enfin, la matière récoltée lors des entretiens a permis de contribuer à la constitution de « portraits d'expérience ». Elle a également enrichi un tableau de questionnements quant au développement des démarches participatives support aux réflexions menées dans le cadre de l'animation du réseau, avec les partenaires techniques. Les « portraits d'expérience » et le tableau de questionnements sont présentés plus loin (cf : chap. 3).

2) L'animation du réseau, postulat, hypothèse et méthode.

2.1 Les postulat et hypothèses :

Dans le cadre de l'animation du réseau, la problématique de la diffusion de la participation a également été partagée avec les partenaires. Le postulat était de mettre en place une démarche de formation permettant aux élus locaux et aux techniciens de mieux prendre en compte la participation dans la commande publique.

Pour cela, l'hypothèse est faite que l'animation du réseau et le partage de la problématique de la diffusion de la participation doivent permettre d'identifier les attentes et besoins de chacun, dans le but de les aider à développer la participation et pour appuyer la construction d'une formation.

2.2 Une question de méthode :

Des échanges ont été menés avec les partenaires, en parallèle de l'analyse du retour sur expérience. Ils avaient tous le même objectif : partager et décortiquer la question de la diffusion de la participation dans les commandes publiques.

Ces échanges ont permis d'aborder le vocabulaire de la participation, afin de comprendre dans un premier temps comment l'un et l'autre des acteurs se représentent la participation, et ensuite de se mettre d'accord sur une position. Pour réussir à synthétiser les échanges, les éléments de discussion étaient reportés sur une « orbite » de la participation (Annexe 10). L'idée étant d'associer à un mot, un ensemble de mots « à travers lesquels on définit, on pratique et l'on théorise la participation ». Ces « orbites » de définition propose « une forme de réflexion et un outil d'analyse lorsqu'il ne fige pas une définition, mais lorsqu'il explore les usages, il ouvre des pistes, il propose des critiques » (GIS, 2016).

Puis, il a été question de relever des enjeux, des points de blocages ou éléments favorables à la participation en fonction des étapes de projets présentées sur une frise, proposée par l'Atelier d'urbanisme (Annexe 5). Les échanges s'appuyaient sur des expériences vécues, des exemples concrets afin de contextualiser les enjeux.

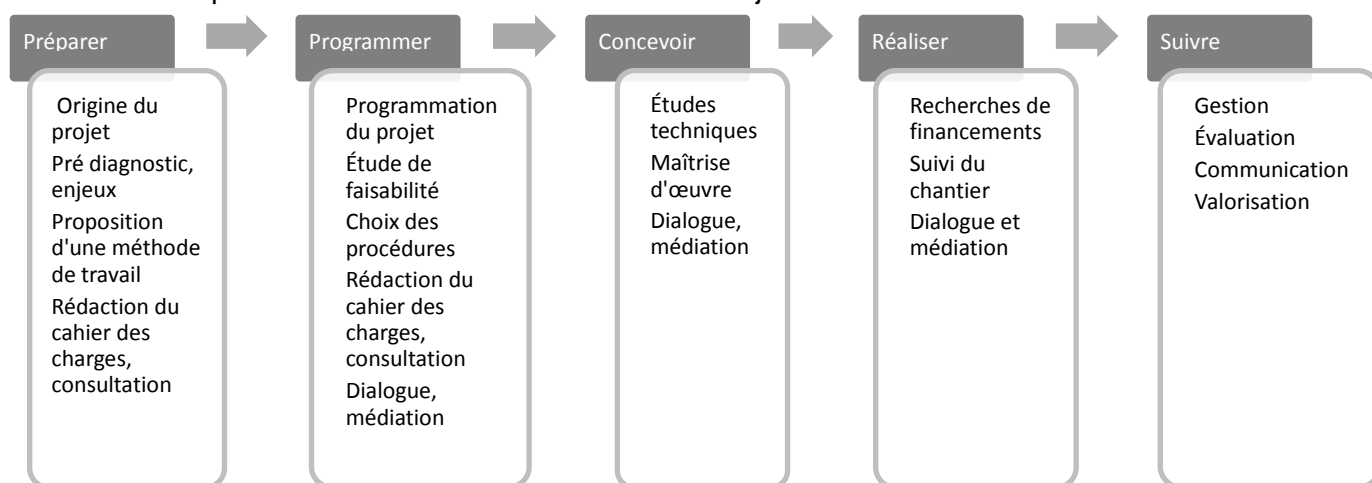


Figure 7 : Frise simplifiée des étapes de projets dans l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme (AULF, 2012).

2.3 Le calendrier des échanges :

Ces problématiques ont donc été abordées avec un maximum de partenaires techniques. Il a été nécessaire de s'adapter et de multiplier les temps d'échanges en fonction des opportunités qui se présentaient :

- La réunion intermédiaire du 6 juin : Elle a permis de partager les questionnements liés à la problématique de la diffusion de la participation avec l'ADEME. Les techniciens de la cellule urbanisme de l'Atelier, Agnès Duval et Sylvain Avril, ingénieurs chargés de mission de l'ADEME, Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, se sont rassemblés dans le cadre des points intermédiaires régulièrement effectués entre les deux partenaires. Cette réunion s'est déroulée sous le mode de la table ronde⁵ autour, essentiellement, de la question du vocabulaire de la participation et du positionnement quant au niveau d'implication des habitants. Elle a permis d'asseoir le cadre de réflexion dans lequel devait se poursuivre les échanges avec les partenaires, et l'organisation d'une formation.

- Les « ateliers de réflexion » du 15 juin ont réunis les techniciens de la cellule urbanisme de l'Atelier avec des associations et collectifs, experts en médiation appliquée à l'aménagement du territoire. Pixel 13, Carton Plein, L'Association et l'Université foraine ont répondu à la demande d'échanges de l'Atelier d'urbanisme qui les a invité pour leur proximité avec le territoire du Parc, leurs profils variés dans le champ de la participation, et des contacts préalables. La prise de contact a été effectuée par mail, puis un échange téléphonique avec les personnes ayant répondu positivement a permis de définir les attentes de chacun vis-à-vis de l'organisation d'une demi-journée d'échanges, et de partager une première base de réflexion. La réunion s'est déroulée à la maison du Parc en trois temps :

- Se définir, partager un vocabulaire et des expériences, sous le mode de la table ronde.
- Atelier 1 : freins, blocages et enjeux de la participation en fonction des étapes de projet, toujours sous le mode de la table ronde.
- Atelier 2 : comment partager une culture de la participation avec les élus ? sous le mode de la table ronde en deux sous-groupes, suivie d'une restitution collective.

- Les « ateliers de réflexion » du 23 juin ont réunis les techniciens des organismes membres de l'Atelier d'urbanisme. Gérard Bouchet (DDT de la Haute-Loire), Cyrille Laroche (DDT du Puy-de-Dôme - Antenne de Thiers), Nicolas Blasquier (Communauté de communes du pays de Billom St Dier/vallée du Jauron), Maléka Fournier (Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise), Dominique Désirée (CAUE63), étaient présents avec les techniciens de la cellule urbanisme de l'Atelier.

Tous se sont retrouvés à la maison du Parc, et ont échangé entre trois temps :

- Partager un vocabulaire et des expériences, sous le mode de la table ronde.
- Atelier 1 : freins, blocages et enjeux de la participation en fonction des étapes de projet, toujours sous le mode de la table ronde.
- Atelier 2 : Questionner la commande publique, au regard des objectifs de projet participatif, sous le mode de l'atelier de réflexion. Chacun a lu des extraits de Cahiers des Charges de projets en repérant : mots clés identifiant le niveau d'implication des habitants, points positifs, points négatifs, et améliorations possibles dans la rédaction de la commande.

- Des échanges avec les partenaires techniques, dont Thibault Racault (CAUE63), ont complété les réflexions issues des retours sur expérience, les questionnements des techniciens, et les avis sur la participation. Ces échanges, plus aléatoires, se sont déroulés au grès des rendez-vous pour l'accompagnement de projets en cours, en prévoyant un temps d'échange en amont ou en aval. Sans grille prédéfinie de l'échange, le tout était de

⁵ « Rassemblement de collaborateurs et spécialistes de la question réunis pour discuter, échanger, proposer des idées sur une thématique et avec un objectif. Il est donc question d'un travail de groupe ». Le mag, Prise de parole formation, « Comment bien animer une table ronde ? », 19 mai 2014 par La Rédaction, Disponible sur : <http://mag.formation-prise-de-parole.fr/maitriser-sa-prise-de-parole/comment-bien-animer-une-table-ronde/>

repérer ce qui pouvait alimenter les réflexions, et de l'inscrire sur un carnet de note de terrain pour compléter le tableau de questionnements.

- Des échanges téléphoniques ont eu lieu avec des associations et collectifs, experts en médiation appliquée à l'aménagement du territoire, et des personnes ressources.

Un premier appel avec Frantz du collectif Espaces Possibles a été l'occasion de revenir sur leur tour de France à vélo de l'urbanisme autogéré, effectué d'avril à novembre 2015 ; et sur l'expérience qu'ils engrangent depuis février 2016 en accompagnent certains projets. Le partage de références et de questionnements sur l'implication des habitants dans les projets permettait de prendre du recul sur le témoignage d'expériences vécues ou observées.

Puis un appel avec Damien Roffat et Adrien Demay du collectif Design Territoire Alternatives a permis d'approfondir la question du vocabulaire. Ils ont pu faire part de points de blocages sur certaines expériences, de questionnements qu'ils portent, mais aussi de leur vision de l'implication des habitants dans les projets qui peut être très variée.

Dans les deux cas, ces échanges ont duré environ une heure, et laissé des pages de prises de notes à analyser pour enrichir le tableau des questionnements.

- Un « voyage en Pays de Combraille en Marche » a permis d'aller à la rencontre de Cécile Creuzon, Présidente du Pays et de Nicolas Taillandier, Directeur du Pays. La journée s'est déroulée à Chambon sur Voueize, dont Cécile Creuzon est Maire. L'échange a permis de revenir sur les expériences participatives des deux structures : le Parc et le Pays de Combraille en Marche (PCM), de comparer le fonctionnement de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez avec celui de l'Atelier Local d'Urbanisme Rural du Pays de Combrailles en Marche. La journée s'est déroulée en deux temps, un premier en salle avec des documents de présentation et des échanges en table ronde, puis un deuxième en extérieur pour s'appuyer sur les projets impliquant la population de Chambon sur Voueize. En filigrane de ces retours sur expériences, il a été question de la diffusion des démarches de concertation, de la participation et du travail en réseau d'acteurs, avec un point de réflexion partagé quant au besoin de formation des élus et des techniciens.

L'analyse de tous ces échanges s'est faite en complétant le tableau de questionnements, et en essayant de classer les remarques. Très rapidement, il est apparu deux ordres de réflexion. Le premier s'apparente à la culture du projet participatif en développant deux points : « la participation et la culture locale (contexte) », et « la culture de la participation ». Le deuxième ordre de réflexion est lié aux temps de projet, issue de la frise proposée par l'Atelier d'urbanisme. Elle est simplifiée en trois temps de projet : De l'amont à la commande, le temps du projet, et l'après projet. Cet ordre de réflexion est cohérent avec le cadre réglementaire organisant la distribution des rôles des acteurs autour des différents temps de la commande publique⁶. L'analyse est donc présentée suivant ces deux ordres de réflexion (cf : chap.4).

Comme vu dans cette partie, la diffusion d'une culture de la participation par l'Atelier d'urbanisme se fait en deux grands temps : l'accompagnement des projets d'aménagement sur le territoire du Parc, et l'animation du réseau de partenaires. Ces deux missions ont entraîné l'accumulation d'expériences participatives sur le territoire du Parc, support à un travail de recherche-action encouragé par une convention signée avec l'ADEME. La méthode mise en place pour effectuer cette analyse se divise en deux parties en accord avec les deux grandes missions de l'Atelier. Elle entraîne de multiples échanges avec l'ensemble des partenaires et élus, engrangeant de la matière à réflexion.

⁶ Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Le Code général des collectivités territoriales.

Les principales lois de la décentralisation.

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/%EF%BB%BFinstitutions>

PARTIE 3 : LA DIFFUSION DE LA PARTICIPATION, RESULTATS.

La méthode mise en place pour effectuer l'analyse a entraîné des échanges à différents niveaux, auprès des élus et techniciens ; et a fait remonter un ensemble de résultats et de questionnements présentés ci-dessous en deux parties, les résultats issus du retour sur expérience et les résultats issus de l'animation du réseau.

Chapitre 1 : Les résultats du retour sur expérience de l'accompagnement des projets.

Le retour sur expérience a permis de dresser des « portraits » d'expérience au travers de l'état des lieux de la pratique, mais aussi de revenir sur des méthodes et outils de la participation développés dans le cadres de projets participatifs sur le territoire du Parc.

1) L'état des lieux de la pratique de la participation sur le territoire.

Les résultats obtenus dressent un portrait non exhaustif mais représentatif de la diversité des démarches participatives développées sur le territoire du Parc. L'ensemble s'appuie sur des observations, des entretiens menés auprès des élus et techniciens sur neuf communes réparties sur l'ensemble du territoire. L'un des « portraits » est présenté ci-dessous sous forme de tableaux synthétique reprenant les informations clés concernant le contexte de la commune, les retours sur un projet participatif, et enfin les retours sur l'implication des habitants en général. Trois autres « portraits » sont joints en annexe (Annexe 11). L'analyse complète pourrait être demandée en complément, par soucis de synthèse, elle n'est pas fournie avec ce rapport.

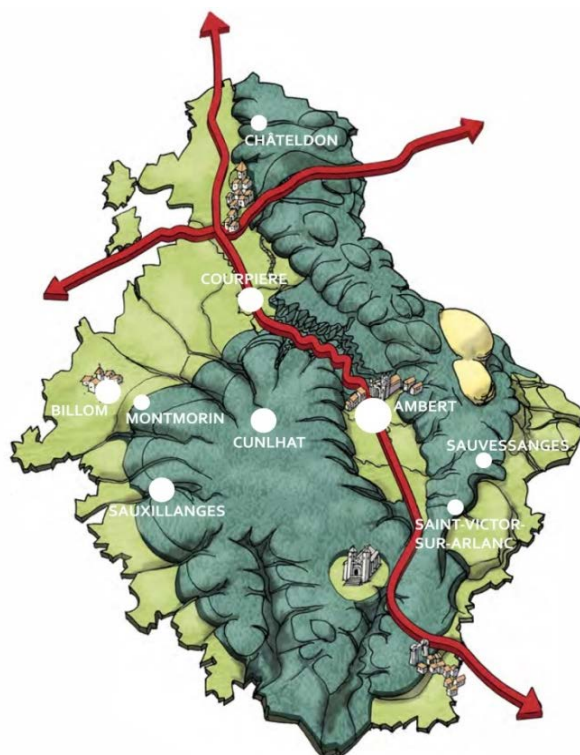


Figure 8 : carte des communes supports à l'analyse des pratiques participatives sur le territoire du Parc (fond de carte : Miramand et al., 2008).

Tableau 2 : Communes supports à l'analyse des pratiques participatives sur le territoire du Parc (Soline Bouveaux, 2016).

Commune	Statut du projet analysé	Domaine
Châteldon	Fini	Stratégie centre-bourg
Courpière	En cours	Opération urbaine et espace public
Billom	En cours	Planification, opération urbaine, stratégie centre-bourg
Montmorin	En cours	Espace public
Cunlhat	Fini	Stratégie centre-bourg
Ambert	Fini	Stratégie centre-bourg
Sauxillanges	En cours	Stratégie centre-bourg
Sauvessanges	En cours	Opération urbaine
Saint-Victor-sur-Arlanc	En amont de la commande	Espace public

Tableau 3 : « Portrait » d'expérience de Châteldon (Soline Bouveaux, 2016).

CHATELDON	
Le contexte général	Bourg-centre de 763 habitants, sous l'influence directe de Thiers et de Puy-Guillaume, et plus largement, de l'agglomération clermontoise et de Vichy. Cette commune est encadrée dans la vallée du Vauziron. Elle possède un patrimoine relativement riche.
Le contexte politique	Une volonté d'innovation , de redynamiser la commune. Une commune proactive. Défendre l'intérêt général, en développant la démocratie participative . ⇒ Un contexte très favorable et des élus déjà sensibles aux démarches participatives. ⇒ Un portage politique fort. Cette volonté d'impliquer la population se retrouve dans plusieurs projets urbains (révision PLU, études urbaines, construction-réhabilitation).
Le programme « habiter autrement les centres-bourgs », sept. 2012 à mars 2013.	
La place des habitants dans le projet (niveau d'implication)	Les habitants ont été associés au démarrage de la démarche (mise en débat lors du conseil municipal au sujet de la candidature à l'appel à projet). De plus, cette étude a permis de mobiliser les habitants sur la stratégie, et donc sur une étude en amont des projets . Mobiliser les habitants au moment où se pose la problématique doit permettre de déterminer les enjeux avec la population .
Méthode et outils participatifs	Le collectif Etc (structure pluridisciplinaire d'expérimentations urbaines et optimistes qui questionne le lien entre aménagements et dynamiques sociales) a fait le choix d'une immersion complète avec la résidence à temps complet sur toute la durée de l'étude (mise à disposition par la commune d'un lieu de travail, d'écoute, d'échange et hébergement de l'équipe pendant 8 mois pour qu'ils vivent en immersion totale). Auprès des habitants, ils ont multiplié les outils : entretiens filmés (Scénarios croisés_POIL_Collectif Etc), événements festifs (marché de bouche et d'idées), dessiner des utopies, des prototypes d'aménagement en échelle 1 (mobiliers en bois, chantiers participatifs), éditer un livre qui retrace la démarche et les conclusions de l'étude, etc
Posture des Elus	Une démarche d'ouverture.
Le PnrLF ou l'Atelier	Le PnrLF a été Maître d'ouvrage (rédaction de la commande), puis a eu un rôle d'accompagnement de l'équipe municipale dans le montage de l'étude en aidant à la décision (sélection du site, suivi de l'étude).
Le prestataire	Le collectif Etc a pris une posture très à l'écoute, en mettant en retrait l'expertise technique pour développer une expertise d'usage .
Retours de l'Elus	L'étude a prouvé la disponibilité des habitants à s'investir dans leur commune, et à entreprendre (création d'une association pour un marché saisonnier). Les élus ont été sensibilisés aux démarches participatives. Ils ont dépassé l'appréhension. Les compétences d'animation du prestataire ont été reconnues.
Retours sur la participation.	
Les plus-values de la participation, selon l'Elus	Développer une relation de confiance , de transparence et d'humilité entre les comités consultatifs, l'équipe municipale et le maire. Démultiplier les résultats de l'étude, en mobilisant les forces vives de la commune . Faire prendre conscience de l'intérêt général aux habitants et usagers. La participation apporte beaucoup de pédagogie . Elle apporte aussi la conviction de l'interdépendance sociale .
Pour aller plus loin, selon l'Elus	Besoin d'être accompagné dans les projets et commandes publiques de la commune. Besoin d'être formé dans l'animation pour développer la participation des habitants dans la vie de la commune. Tendre vers des projets participatifs territoriaux, intercommunautaires.
Avis général	Une commune qui a développé une culture de la participation , et qui est confortée dans ces démarches , avec toujours plus d'ambition : aller vers plus d'autonomie dans l'animation de la participation, et une ambition de démarches intercommunautaires participatives.



Lieu d'accueil et de résidence, au POIL (©collectif Etc).



Temps d'exposition et partage de l'étude avec les habitants (©collectif Etc).



Comité de suivi habitants, se regroupant une fois par mois. Ces habitants sont des ambassadeurs de l'étude, à la fois relais vers les autres habitants et moteurs de nos réflexions.



Chantier participatif, construction de prototypes à l'échelle 1 (©collectif Etc).



Une journée de visite avec deux guides-habitants qui ont proposé une visite commentée du centre-bourg aux gens de passage (©collectif Etc).



Test échelle 1 et événement festif, le marché de bouche et d'idées. la suite du marché, le soir, une table ronde a été organisée avec les commerçants de Châteldon (©collectif Etc).

Figure 9 : Le projet « habiter autrement les centres-bourgs » à Châteldon en images.

Des résultats du retour sur expérience, il faut retenir une grande diversité des formes de participation mises en œuvre sur le territoire du Parc. Celles-ci peuvent être caractérisées par le jeu d'acteur, la place qu'ils tiennent (habitants, élus, et techniciens), et l'importance de l'adaptation des méthodes et outils en fonction des situations ; tout cela dépendant du contexte local et politique. Mais avant de revenir sur tout cela, un zoom sur l'état des lieux des méthodes et outils de la participation permet de compléter la vision des projets participatifs.

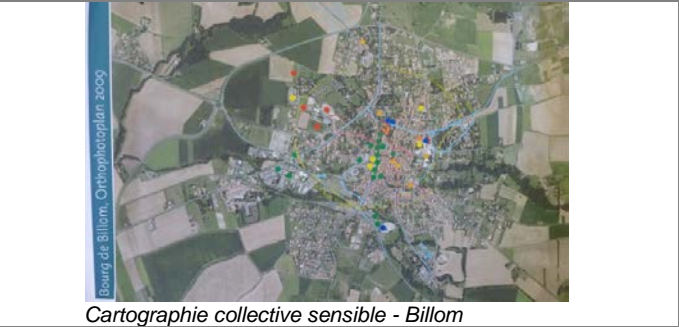
2) L'état des lieux des méthodes et outils de la participation sur le territoire.

Les méthodes et outils participatifs sont adaptés au cas par cas, et sont donc multiples. Sans prétendre faire une analyse complète ou présenter des méthodes et outils miracles, cette partie doit permettre de développer l'imaginaire du projet en présentant un éventail de méthodes et outils rencontrés lors des observations terrain, échanges avec les partenaires, etc. Une méthode et un outil sont présentés ci-dessous, et d'autres exemples sont joints en annexe (Annexe 12).

Tableau 4 : Une méthode de la participation (Soline Bouveaux, 2016).

Méthode : diagnostic partagé	
	<p>Description</p> <p>Le diagnostic partagé est un diagnostic où prennent part les habitants, les élus et les techniciens. Il se déroule en amont de la commande.</p> <p>Il peut s'appuyer sur des cartes, une visite terrain, des ateliers ou débats ...</p> <p>Le rôle du technicien est important dans l'animation de ce temps.</p>
<p><i>Diagnostic partagé – Saint-Victor-sur-Arlanc</i></p> <p>Objectifs</p> <p>Faire un bilan, aider à définir les enjeux du projet.</p> <p>Partager une vision commune.</p> <p>Révéler les forces vives.</p> <p>Préparer le terrain de la participation.</p>	<p>Acteurs</p> <p>Les habitants prennent conscience de leur territoire.</p> <p>Les Elus enrichissent leur vision de la commune.</p> <p>Les techniciens prennent conscience de l'expertise d'usage, et de la complémentarité avec l'expertise technique.</p> <p>(Les prestataires ne sont pas encore présents).</p>

Tableau 5 : Un outil de la participation (Soline Bouveaux, 2016).

Outil : outils paysagers (cartographies collectives, cartes sensibles, photos, schémas...)	
 <p><i>Cartographie collective sensible - Billom</i></p>	<p>Description</p> <p>Les outils du paysagiste peuvent être détournés et utilisés comme support aux échanges. Ils sont utilisés pour recueillir l'avis des participants, pouvant alimenter toutes les étapes du projet (diagnostic, conception).</p>
<p>Objectifs</p> <p>Permettre aux participants de s'exprimer, témoigner, donner son point de vue.</p> <p>Discuter/débattre à plusieurs d'un sujet. Confronter les points de vue, pour passer de l'intérêt individuel à l'intérêt général.</p> <p>Exemple de la cartographie du territoire : Ils prennent conscience dans quel ensemble ce place le site de projet.</p>	<p>Acteurs</p> <p>L'habitant exprime et formalise son expertise d'usage au travers des supports.</p> <p>Le technicien ou prestataire sensibilise l'habitant aux méthodes et outils de projet de paysage, et recueille l'expertise d'usage.</p>

Les méthodes et outils peuvent être déclinés de façons différentes, être croisés (ex : le diagnostic partagé peut s'effectuer sur lors d'une visite de terrain), et peuvent permettre d'impliquer plus ou moins les habitants en fonction de l'animation qui est faite autour de ces outils, et de la posture que prennent les acteurs. D'autres expériences, extérieures au territoire du Parc, appuient cette diversité d'outils participatifs (Annexe 13).

Le regard porté sur les démarches participatives, au travers de ces résultats exposés, rend compte de la diversité, mais aussi de la complexité de ces démarches de par la multiplication des méthodes, des outils, et des acteurs mobilisés. L'accumulation de ces données apporte plus de questions que de solutions ou de recettes préconçues, et un premier enseignement semble être celui d'une nécessaire adaptation (adaptation du cadre, adaptation de la méthode, adaptation et relations humaines...).

Chapitre 2 : Les résultats de l'animation du réseau.

L'animation du réseau confirme le premier enseignement exposé ci-dessus, et précise deux grandes entrées pour réfléchir cette adaptation.

Comme expliqué précédemment dans le chapitre 2, partie II., en parallèle du retour sur expérience, l'animation a permis de partager avec les partenaires techniques les problématiques liées à la diffusion de la participation.

Les résultats et questionnements relèvent de quatre ordres :

- Une mise au point sur le vocabulaire et les perceptions liées à la participation,
- Une question de culture,
- Le processus de projet,
- La commande publique.

1) Une question de vocabulaire.

La question du vocabulaire a tout de suite été soulevée, de par les représentations que chacun des acteurs se fait de la participation. Les échanges ont été très riches et ont permis de compléter progressivement une « orbite globale » de la participation, en remettant en question les remarques faites aux réunions ou rencontres précédentes.

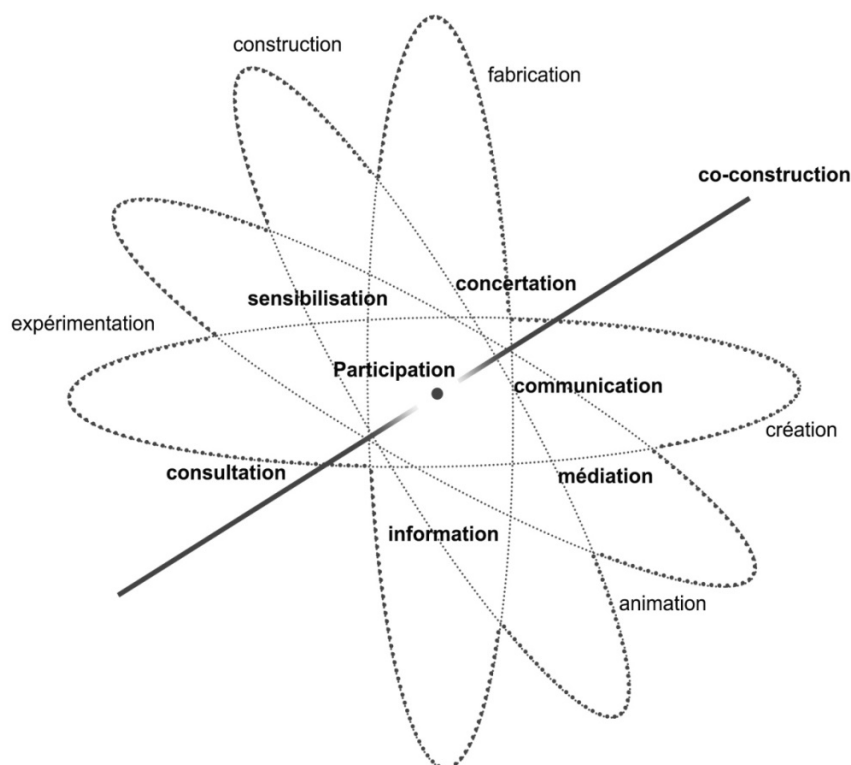


Figure 10 : schéma de l'« orbite globale » de la participation (Soline Bouveaux, 2016).

<p>Projet participatif</p> <p>Processus de projet Politique // commande publique Réglementation Partage des enjeux et objectifs Niveaux d'implication Pluridisciplinarité Conseil et accompagnement technique</p> <hr/> <p>Acteurs</p> <p>Elus Techniciens Habitants et usagers Personnes ressources Associations Professionnels privés</p>	<p>Objectifs de la participation</p> <p>Mobiliser Habiter Diffusion</p> <p>Responsabiliser Créer ensemble Expertise d'usage</p> <p>Questionner les pratiques et usages</p> <hr/> <p>Dispositifs</p> <p>Méthode et outils Diagnostic partagé Débat public Temps forts, événements chantiers participatifs rencontres résidence, lieu de vie comité de suivi habitants</p>	<p>Relations humaines</p> <p>Démocratie participative Représentativité Décision Compréhension de chacun Affinité Lâcher prise Convivialité Confiance Capacité Faciliter, activer, écouter, récolter Adaptation Citoyenneté Engagement Flexibilité</p>
<p>Plus-values de la participation</p> <p>Changer le regard Emergence de parole Acceptabilité sociale Culture et vision du projet communes et partagées Bien vivre ensemble Interdépendance</p>		<p>Les sujets de la participation</p> <p>Centre-bourg // Stratégie Espaces publics Loisirs et culture Associations Education</p> <p>Paysage Services Tourisme Patrimoines Commerces et activités</p>

Figure 11 : schéma de l' « orbite globale » de la participation (Soline Bouveaux, 2016).

2) Une question de culture.

Les échanges ont également soulevé un ensemble de questions s'organisant en deux sous-thématiques : la participation et la culture ; la culture de la participation.

- Participation et culture :

Par ce titre de « participation et culture », il faut envisager les liens entre la mise en œuvre de la participation et le contexte particulier à chaque projet. L'ensemble des problématiques sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Questionnements « participation et culture » (Soline Bouveaux, 2016).

<p>Participation et culture (contexte local)</p> <p>Prendre en compte le contexte de chaque projet, prendre en compte les particularités de chaque situation, au regard de la participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque contexte est plus ou moins favorable à la mise en place de démarches participatives, ou tout du moins chaque contexte ne peut pas accepter n'importe quel type de participation. ⇒ Y-a-t-il une typologie de contexte à mettre en lien avec des types de participation ? - Prise en compte du contexte paysager/territorial (Le site de projet, le type de commune, la culture de la mobilisation, l'histoire). - Prise en compte du contexte politique (les élus, leurs perceptions de la participation, leurs attentes en terme de participation, leur capacité à porter de la participation). <p>Adapter la méthode au contexte : Cibler le bon public, Mettre en place les bons outils. La convivialité favorise la mobilisation. Le retour vers les participants est indispensable.</p> <p>Démarche ascendante ou descendante : De qui émane la démarche participative (des élus, des habitants, des</p>
--

techniciens, démarches descendante, montante ...) ? quelles conséquences sur la commande et la mise en œuvre de la démarche participative ?

Poser la commande : Définir clairement les objectifs au préalable.

Quelle écriture de la commande et traduction des objectifs de projets, et compréhension des objectifs de projets ?

- Culture de la participation :

Par ce titre de « culture de la participation », il faut entendre ce qu'il faut mettre en œuvre pour favoriser la participation. Les problématiques évoquées sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Questionnements « culture de la participation » (Soline Bouveaux, 2016).

Culture de la participation

Le portage politique : La participation est avant tout une volonté politique ?

Le passage de la démocratie représentative à la démocratie participative, et vice-versa :

Prendre en compte la relation élus/habitants.

La capacité de l'élu à concéder une part de pouvoir.

Partager une culture de la participation : Développer l'accompagnement des projets.

Quelle posture pour les techniciens ? Quel est le rôle des techniciens de l'atelier ? des capacités et compétences à développer ?

Partager une culture de la participation : La formation des élus / Rassurer les élus.

- La confiance entre les acteurs.

- Quelle part de risque sont prêt à prendre les élus ? (en lien avec la définition des objectifs : qu'est-ce qui est discutable ou figé ?)

- Evaluer ce qui fait la réussite ou l'échec d'une démarche (quels critères ?), pour montrer aux élus qu'il y a du positif dans toute expérience.

- Ne pas avoir peur du projet, et de l'expérimentation.

- Comment convaincre les élus de faire de la participation ?

Des questions de vocabulaire, pas toujours partagées entre techniciens et élus.

Des mots clés : Adaptation des méthodes et Flexibilité de la commande.

Quelle relation entre la Moa et la Moe ?

Co-construire le projet :

Des échanges permanents (résidence ? immersion ? faire autrement ?)

Des méthodes et outils adaptés.

La mobilisation de la Moa (Déterminer le degré d'implication des élus dans la démarche).

L'appropriation du projet par la maîtrise d'œuvre.

Les relations humaines en jeux.

Comment maintenir la dynamique participative sur le long terme ?

3) Le processus de projet.

Le développement de la participation a également été abordé sous un angle plus technique, celui du processus de projet. Les enjeux de la participation ont alors été creusés selon trois temps : De l'amont à la commande, le temps du projet, et l'après projet. Les éléments de réflexion listés lors des ateliers sont présentés ci-dessous.

Tableau 8 : Enjeux et blocages de la participation en fonction des temps de projet (Soline Bouveaux, 2016).

	Amont du projet => commande publique	Temps du projet	Après-projet
Techniciens de l'Atelier	<p>Faciliter l'intégration de la participation dans la commande publique.</p> <p>Identifier le "terreau", le contexte du projet.</p> <p>Préciser les objectifs, attentes du projet vis-à-vis de la participation.</p> <p>Développer le diagnostic partagé / mobiliser</p> <p>Conseiller / Aider à la décision.</p> <p>Adapter la rédaction de la commande publique en fonction des attentes du projet et de la maturité des élus (+/- formés à la participation).</p> <p>S'outiller / Animer</p> <p>Formation et information aux élus // Rassurer les élus</p>	<p>Assurer le suivi, et la prise en compte des éléments issus de la phase précédente.</p> <p>Transmettre au prestataire le diagnostic partagé.</p> <p>Faciliter les liens, les échanges.</p> <p>Entretenir une dynamique.</p> <p>Soutenir l'expérimentation dans la mise en oeuvre de la participation.</p> <p>Réapporter des méthodes et outils de la participation (si le prestataire a besoin d'être soutenu dans ce domaine).</p>	<p>Croiser les expériences.</p> <p>Valoriser les expériences participatives.</p>
Elus	<p>Participation informelle.</p> <p>Identifier le contexte du projet, les personnes ressources.</p> <p>Mobiliser // Créer un noyau d'"ambassadeur".</p> <p>Difficulté à se représenter la participation dans le projet.</p> <p>Peur du contre-pouvoir // portage du projet participatif // formation aux élus.</p>	<p>Transmettre au prestataire le diagnostic partagé.</p> <p>Entretenir une dynamique.</p>	<p>Entretenir une dynamique.</p> <p>Se réapproprier la démarche participative (si changement d'équipe, ou pour un futur projet, ou pour poursuivre les échanges avec la population) // s'outiller // animer.</p>
Habitants	<p>Libérer la parole // témoigner // écouter.</p> <p>Fomer, informer, sensibiliser.</p> <p>Mobiliser.</p>	<p>Co-construire // concevoir // fabriquer.</p> <p>Demande de retours.</p>	<p>Se responsabiliser.</p> <p>Faire vivre le projet.</p>

4) La commande publique.

Enfin, il a paru nécessaire de décortiquer la question de la commande publique entre techniciens de l'Atelier d'urbanisme, étant donné leur rôle dans l'accompagnement de projet en amont, et les enjeux de l'intégration de la participation dans la commande publique.

Les échanges ont eu lieu autour d'un atelier « Questionner la commande publique, au regard des objectifs de projet participatif », qui a permis de faire une critique d'extraits de Cahiers des Charges de projets, plus ou moins impliquant pour la population, du territoire du Parc ou

de l'extérieur. L'exercice consistait à repérer des mots clés identifiant le niveau d'implication des habitants, des points positifs, des points négatifs, et des améliorations possibles dans la rédaction de la commande (cf : Chapitre 2, Partie II.).

Tableau 9 : Résultats de l'atelier « Questionner la commande publique, eu égard des objectifs de projet participatif » (Soline Bouveaux, 2016).

Commande	Mots clés	Points positifs	Points négatifs	Améliorations
Schéma de revitalisation, d'aménagement et de sauvegarde du centre bourg	Implication forte : « vision partagée », « mobilisation des habitants », « participer », « consulter ».	Expressions claires de la volonté de participation des habitants portée par les élus dans le cahier des charges.	Confusion entre les outils et les résultats attendus.	Différencier les outils et les résultats attendus. Préciser la demande de participation, et le mettre dans le préambule (si c'est une attente importante du projet).
Restructuration de la mairie, de l'ancienne poste et de l'office de tourisme	« Atelier » « Comité de pilotage ».	Mise en place d'ateliers.	Problème de méthode : articulation entre les différents comités et ateliers. Problème de vocabulaire.	Préciser une liste d'outils.
mission de Moe pour l'aménagement du cimetière	« Information », « concertation ».		Pas assez précis. Peu d'importance donnée à la participation.	
Etude globale pour le confortement du « cœur de ville »	Participation forte, mais l'utilisation du terme « consultatif » renvoie à la concertation.	La concertation est clairement évoquée. Attention portée à la diversité des publics ciblés dans la participation.	Mélange des termes. Mieux définir les attentes.	Clarifier la commande le discours et les attentes.
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la mise en œuvre d'un schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg	Implication forte : « Participation ».	Intentions claires (objectifs politiques décrits). Vocabulaire riche de la participation. Affirmation de la volonté d'impliquer la population (citée dans tous les paragraphes du cahier des charges). Commande flexible. Demande d'innovation.	Maladresse à vouloir trop en dire.	Clarifier certains point : différence entre méthode, outils et livrables. Paragraphe concertation plus détaillé pour asseoir l'importance de celle-ci.
« Création d'une maison de sante» de la communauté de communes	« Concertation », « maîtrise du projet », « validation par les élus ».		Confusion entre COPIL et usagers. La décision par les élus réaffirmée.	Apporter des précisions : Définir le rôle des usagers, les attentes de la concertation, définir le COPIL.

Lors de cet atelier, les techniciens ont pu partager leurs questionnements quant à l'intégration de la participation dans la commande publique. Sans apporter de réponses, cette critique de la commande publique a permis de poser les points de vigilance, de réflexions qu'il faut aborder au moment de la rédaction.

Dans le cadre de l'implication de la population dans le projet public, le cadre apporté par la rédaction de la commande semble devoir :

- traduire les attentes vis-à-vis de la démarche participative, en définissant clairement le contexte, les enjeux, les objectifs de la participation et du projet. Cela implique un travail au préalable de la commande pour formuler ceux-ci.
- Permettre une certaine flexibilité quant à la méthode et aux outils attendus, ou à proposer. Sans être trop directif, des méthodes et outils peuvent être cités sous forme d'exemple pour illustrer les attentes du projet. En laissant une marge de manœuvre au prestataire, cela lui permet d'investir pleinement le projet, mais aussi d'adapter méthode et outils au fil de celui-ci. Cela implique une certaine confiance, tolérance, de la réactivité, de la disponibilité ; et interroge donc la relation entre Maîtrise d'ouvrage et prestataire.

Un enjeu de la rédaction de la commande publique est de réussir à adapter la rédaction aux attentes et niveaux d'implication des acteurs et de la population souhaités, mais aussi de la maturité des élus quant à la culture de la participation.

Enfin, l'écriture de la commande ne suffit peut-être pas à transmettre les attentes du projet au prestataire. Pour compenser, des visites de terrain ou des rencontres pendant la consultation des réponses à l'appel d'offre peuvent permettre de préciser les attentes de la Maîtrise d'ouvrage, afin d'avoir des réponses plus adaptées.

Il semble donc que la rédaction de la commande publique du projet participatif doit offrir un cadre clair quant aux enjeux et objectifs, mais plutôt flexible quant à la méthode et aux outils attendus. Il est également question de relation entre la Maîtrise d'ouvrage et le prestataire qui doivent partager une même vision du projet.

Les questionnements révélés lors du travail de recherche-action permettent de poser des éléments de repère, des enseignements pouvant inspirer la diffusion de la participation. Le travail de recherche-action trouve un sens lorsque les enseignements et enjeux, révélés aux différents niveaux d'échanges, sont croisés.

PARTIE IV : LA DIFFUSION DE LA PARTICIPATION, ANALYSE ET DISCUSSION.

Les résultats du travail de recherche-action soulèvent une question croisée, celle de l'adaptation au cas par cas de la participation. Cette partie propose de creuser cette notion en analysant ce que cela signifie pour l'adaptation du vocabulaire, du jeu d'acteur, des rôles et postures de chacun, et de la culture du projet qui en découle.

Chapitre 1 : L'analyse et les enseignements du travail de recherche-action.

1) Une mise au point sur le vocabulaire de la participation.

Précédemment, il a été exposé la difficulté pour les acteurs à se représenter la participation, entraînant parfois un manque de compréhension. Dresser une « orbite » du vocabulaire de la participation a surtout été le prétexte de partager les représentations de chacun pour mieux se comprendre. Cela devait aussi permettre une meilleure appropriation de ces termes, et des enjeux liés à ces démarches. Sans figer la définition de la participation, l'idée était plutôt de voir dans quelle plage d'intervention peut évoluer la démarche, et de se mettre d'accord sur des limites dans lesquelles les curseurs peuvent bouger.

Cette notion d'intervalle de la participation se retrouve dans le jeu d'acteurs, les rôles et postures de chacun, et dans une vision ou culture du projet.

2) Le jeu d'acteur :

Dans les cas observés sur le territoire du Parc, quatre types d'acteurs sont présents : les élus, le prestataire (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou Maîtrise d'Œuvre), les habitants et usagers (repérés par le terme d'habitants dans ce document), et l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez. Le jeu d'acteur est adapté à chaque situation, les postures et rôles différent en fonction des projets, créant ainsi une grande diversité des cas. Cependant, une observation générale permet de dégager un schéma type du jeu d'acteur :

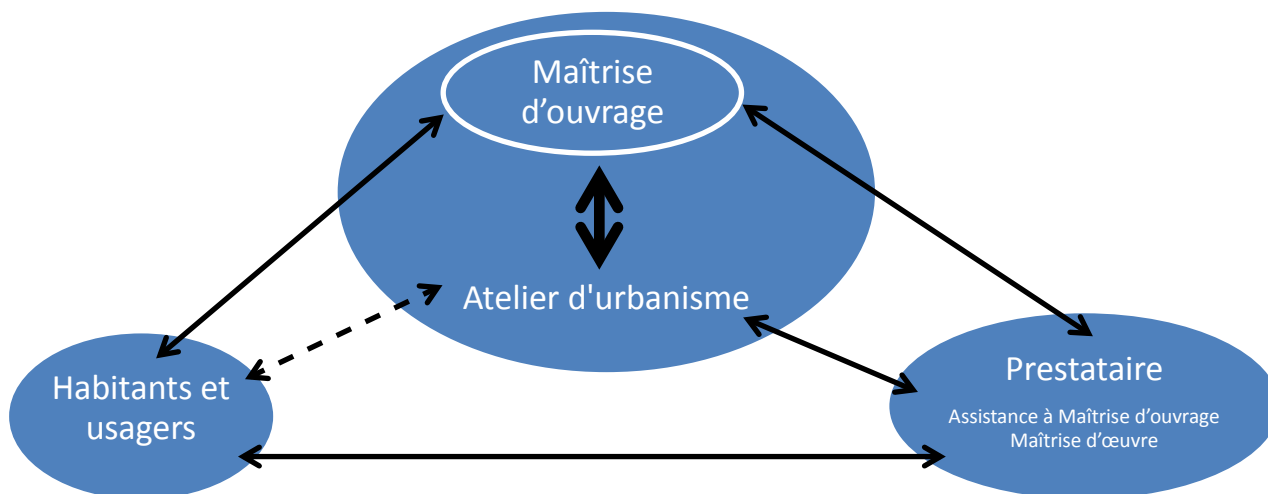


Figure 12 : Schéma du jeu d'acteurs, dans le cadre de projets encadrés par l'Atelier d'urbanisme (Soline Bouveaux, 2016).

Ce schéma découle directement des missions de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez dans l'accompagnement de projet. Au travers de celui-ci, les différents niveaux d'échanges entre les acteurs, évoluant avec l'avancement du projet, sont mis en jeu : la médiation, le lien direct entre élus et habitants, la collecte d'information, l'apprentissage collectif, la transmission de savoirs (Montembault et al., 2016).

3) Les habitants dans le projet participatif.

Il peut être attribué différents rôles aux habitants, plus ou moins impliquant, les mettant dans des postures variables de « collecteur » (dans le cas de l'information ou de la sensibilisation, il reçoit une culture du projet), de « transmetteur » (dans le cas de la consultation, il transmet son témoignage pour nourrir le projet), de « participant » (dans le cas de la participation ou co-construction, il prend part à des échanges croisés entre les acteurs).

Concrètement, il peut être demandé aux habitants de prendre part à la construction de connaissances en témoignant des usages, à l'expression de ressentis quant au projet, à l'imagination du projet en apportant des idées, aux actions et à la mise en pratique d'éléments de projet, ou encore à la validation du projet.



Figure 13 : Schéma du rôle des habitants dans le projet (Montembault et al. ; 2016).

Le rôle attribué aux habitants peut être défini en amont de la démarche, mais bien souvent la mobilisation des habitants crée une dynamique que l'on ne maîtrise pas totalement (jeu de relation humaine). Il est difficile de prévoir quel rôle vont prendre exactement les habitants, tout dépend de la capacité des personnes à s'exprimer, à s'investir. Il semble important de laisser place à l'initiative, et de permettre aux habitants de prendre la place qui leur convient dans le projet.

Dans tous ces cas de figures, quel que soit le niveau d'implication, les échanges menés impliquent une montée en compétence des participants dans le sens où les échanges permettent de construire une culture partagée du projet.

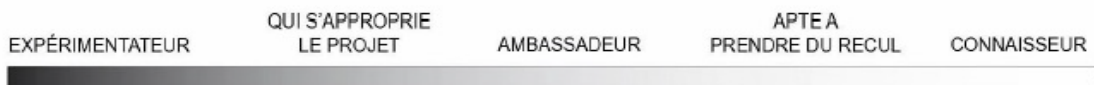


Figure 14 : Schéma de la montée en compétences de l'habitant (Montembault et al. ; 2016).

Un autre point d'analyse, quant à l'implication des habitants dans les projets, est de s'interroger sur la représentativité des participants. En fonction des projets, on observe une ouverture au public plus ou moins large, parfois très ciblée. La question à se poser est « quel critère permet d'évaluer si le public participant est représentatif ou non ? », « la représentativité est-elle vraiment un critère d'évaluation des démarches participatives ? »

Sans donner une réponse figée à ces questions, il faut retenir l'importance de bien poser les objectifs de la mobilisation des habitants en amont. C'est-à-dire prévoir très tôt, « qui l'on mobilise ? Pourquoi ? », afin de pouvoir maîtriser les biais dans les modes de participation.

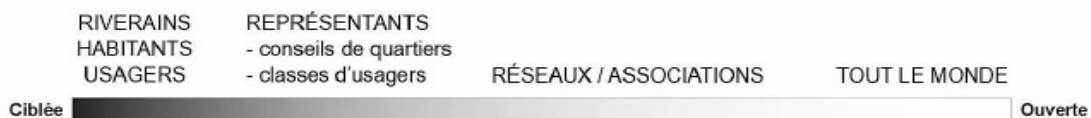


Figure 15 : Schéma de la représentativité des habitants (Montembault et al. ; 2016).

Cibler les participants peut permettre d'assurer une diversité des profils afin de s'assurer que tous soient représentés. Ouvrir au plus grand nombre peut permettre de toucher plus de personnes, etc.

Il faut également se poser la question à quel moment du projet est mis en œuvre tel ou tel moyen de mobilisation.

Par exemple : dans certains cas, il est judicieux de cibler au début du projet certains participants afin de s'assurer de « personnes relais », d'« ambassadeurs ». Ensuite, une fois

qu'il y a un « noyau » de participants qui suit le projet, une communication plus large peu permettre de continuer à alimenter les échanges.



Figure 16 : Schéma des outils pour mobiliser, du plus ciblé au plus ouvert (Montembault et al. ; 2016).

Toutes ces questions à se poser, en termes de méthode de mobilisation des habitants dans les projets, se réfléchissent aussi en fonction de la capacité des élus à entrer dans des démarches participatives.

4) Les élus dans le projet participatif.

Le rôle premier des élus est le portage du projet. Dans ce cadre, ils peuvent être plus ou moins à même de porter des démarches participatives, de gérer et organiser la démarche, d'impliquer plus ou moins les habitants, etc. Cela se ressent dans les différents objectifs qu'ils peuvent avoir vis-à-vis de l'implication des habitants dans les projets publics :



Figure 17 : Schéma des objectifs visés par la maîtrise d'ouvrage (Montembault et al. ; 2016).

En fonction de leur choix dans la façon de porter la démarche du projet, ils peuvent adopter des postures très variables : garder le contrôle, faire de la transparence démocratique, faire preuve d'ouverture d'esprit, et aller jusqu'à rééquilibrer les savoirs et savoir-faire.

Cette question de la posture des élus, est très liée à la remise en question de la représentativité : Qu'est-ce que ça veut dire aujourd'hui d'être élus ? Comment passer de la démocratie représentative à la démocratie participative, en accord avec le rôle de validation et la responsabilité des élus ? C'est donc à un changement important de posture qu'il faut préparer les élus, à une ouverture d'esprit leur permettant de lâcher prise et de redonner une place aux habitants dans les projets publics, en étant tout de même très clair sur le cadre et leur responsabilité.

5) Les rôles et postures des techniciens dans l'accompagnement de projet.

L'Atelier d'urbanisme participe à la mise en relation des différents acteurs autour d'un projet. Etant donné le rôle d'accompagnement des collectivités locales, les échanges avec la maîtrise d'ouvrage restent les plus importants.

Les différents temps de projet (phase amont, commande, mise en oeuvre) amènent les chargés de mission à adopter des rôles et postures différentes. La phase amont (avant la commande publique et jusqu'à la commande) est une étape clé de réussite du projet. La préparation de la commande et la mise en place de démarches participatives amènent les chargés de mission à s'adapter en fonction des projets, et des besoins d'accompagnement des élus.

Dans la majorité des projets encadrés, le chargé de mission de l'Atelier d'urbanisme a deux rôles, celui de « scribe » et celui de « médiateur ». Ces deux rôles sont complémentaires, le rôle de « médiateur » apporte de la matière à la préparation du projet et donc à la rédaction de la commande.

Le rôle de « scribe » se retrouve au moment de l'écriture de la commande. Si cette rédaction doit coller au plus près des attentes et objectifs de projets définis avec et par les élus, le rôle de traduction du chargé de mission l'amène à en adapter l'écriture.

Tout l'enjeu est de rédiger une commande qui pose le cadre du projet en accord avec les attentes des élus, traduisant le contexte local et politique, adaptée à la « maturité » des élus, et suffisamment claire pour les prestataires. Plus particulièrement dans le cadre de la participation, l'écriture doit insister plus ou moins sur les attentes en termes de participation en fonction de la maîtrise qu'en ont les élus.

Des élus qui découvrent les démarches participatives auront plus besoin d'insister sur ces attentes dans la rédaction de la commande pour s'assurer des résultats lors de la réponse du prestataire. Tandis que des élus ayant déjà une culture de la participation orienteront plus facilement le projet dans le sens de la mobilisation des habitants. Le chargé de mission doit donc identifier le « terreau » dans lequel prend place le projet, et adapter la rédaction de la commande en fonction. Cela se fait par l'accompagnement et la médiation.

Rôle de "scribe"	Organisation
Accompagnement de la commande de projets portés par les collectivités locales	Compréhension du contexte
	Conseil et pédagogie
	Traduction et rédaction technique

En amont des commandes, l'accompagnement du projet se fait par le conseil et le soutien apporté aux élus. Dans le cadre de l'implication des habitants dès l'amont pour définir les attentes, ou faire un diagnostic partagé, les chargés de mission peuvent être amenés à gérer la médiation avec les habitants. Le chargé de mission adopte alors un rôle de médiateur.

S'il n'y a pas de modèle strict de médiation, il semble important que la démarche soit présentée, lors d'un temps d'introduction, par les élus pour affirmer leur capacité à porter le projet. Cependant le temps d'animation peut se faire avec ou sans les élus, en fonction du rapport de force, des relations favorables ou de situation conflictuelle entre élus-habitants. De plus, un retour est souvent attendu des participants, et permet de montrer l'avancée du projet, de la prise en compte de leur contribution.

Au rôle de médiateur, sont associées des postures : le « collecteur » (il consulte les habitants, les élus, les partenaires) qui fait preuve d'une capacité d'écoute et de compréhension des ressentis et des témoignages, le « transmetteur » (il informe, sensibilise élus et habitants) qui fait preuve de pédagogie ; et le « médiateur » qui instaure un cadre favorable pour que chacun trouve sa place dans le projet. Ces postures évoluent avec les rôles du chargé de mission au cours de l'avancement du projet. Dans tous les cas, il faut être capable de ressentir ce dont ont besoin les acteurs du projet pour s'adapter et leur apporter un accompagnement adéquat. Cela implique une capacité d'écoute et de compréhension, une ouverture d'esprit, et une certaine humilité.

Rôle de « médiateur »	Conseils techniques
Accompagnement de la participation en amont de la commande de projets portés par les collectivités locales	Animation
	Information
	Sensibilisation
	Médiation
	Organisation

Un autre cas de figure a été analysé. Pour certains projets, le Parc est maître d'ouvrage de la commande publique et le chargé de mission endosse un rôle de « chef de projet ». Si ce schéma est assez exceptionnel dans l'accompagnement de projet en général, il a été

observé plusieurs fois dans les projets participatifs analysés. Cela s'explique par le contexte d'expérimentation de la participation de ces dernières années et la volonté du Parc de développer ces démarches. Dans les projets récents, ce rôle semble moins fréquent. Les démarches participatives semblent de plus en plus portées par les élus locaux.

Rôle de "chef de projet"	Portage de la commande
Maitrise d'ouvrage sur certains projets, et cadre très spécifiques (ex : ateliers des paysages, programme « habiter les centres-bourgs »)	Organisation
	Médiation
	Animation

Pour synthétiser ces remarques sur les rôles du chargé de mission dans l'accompagnement de projets participatifs, le tableau ci-dessous reprend les principaux objectifs de ceux-ci, en fonction du temps d'avancement du projet et des interlocuteurs :

Objectifs du chargés de mission, dans l'accompagnement des projets, en fonction des temps de projet :

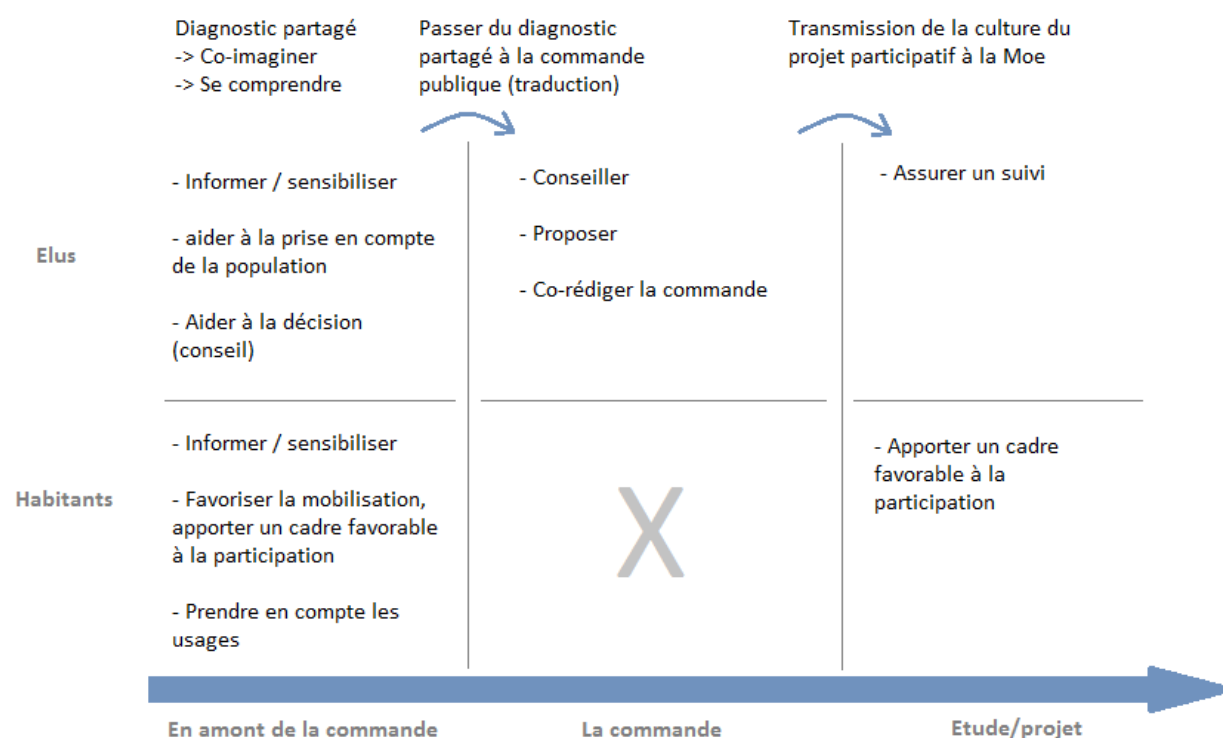


Figure 18 : Schéma des objectifs du chargé de mission (Soline Bouveaux, 2016).

6) Le prestataire dans le projet participatif.

Ici, le propos n'est pas de décortiquer les rôles et postures du prestataire, qui pourraient être un sujet à part entière. Mais l'objet est de comprendre l'influence du prestataire dans le jeu d'acteur a regard des attentes de participation présentées dans la commande.

Dans les projets du Parc analysés, les prestataires présentent des affinités plus ou moins fortes.

Il y a les prestataires qui répondent aux commandes qui affichent des attentes fortes de participation pour leur intérêt envers ces démarches. Ils adoptent presque une position militante vis-à-vis de l'implication de la population dans les projets, et sont souvent proches de l'éducation populaire, des questions de démocratie, etc (Montembault et al., 2016).

Ces prestataires portent la participation, et essaient de faire tendre le projet vers une implication toujours plus forte de la population en incitant la Maîtrise d'ouvrage à dépasser ces objectifs parfois. Dans certains cas, ils se retrouvent à faire autant de pédagogie pour les élus que pour les participants, et peuvent se confronter à la capacité des élus à intégrer ou accepter les remises en question. Cela révèle un besoin de formation, en amont, du projet pour préparer les élus à la mouvance du projet participatif, et à l'adaptation dont il faut faire preuve.

D'autres prestataires, moins militants et « spécialistes » de la participation, répondent à des commandes demandant une implication de la population plus ou moins forte. Dans ce cas, l'accompagnement de l'Atelier d'urbanisme joue un rôle important pour soutenir le prestataire et lui apporter des éléments de méthode et/ou outils afin de développer au tant que possible la participation. Cela implique une montée en compétence pour le prestataire, et demande à l'Atelier d'urbanisme d'avoir les compétences pour l'accompagner. L'intérêt pour l'Atelier d'urbanisme est de tendre vers des projets exemplaires correspondant à son projet de territoire.

Enfin, un troisième cas observé, le prestataire répond à la commande n'intégrant pas d'attentes particulières en termes de participation. Il n'est alors pas ou peu présent sur l'implication de la population. Dans ce cas, la participation est très peu développée, et cela peut entraîner des manques quant à la prise en compte de la maîtrise d'usage. L'Atelier d'urbanisme peut alors devoir mettre en place des animations en parallèle du projet pour le nourrir, et intervenir en « pompier ». Cela témoigne de l'importance de l'intégration de la participation dans la commande publique, et de partager une culture commune du projet participatif.

7) Une culture de la participation à partager.

Un autre enseignement du travail de recherche-action réside dans l'esquisse d'une culture du projet participatif. Celle-ci n'est pas figée, elle s'adapte au cas par cas. Elle réside plutôt dans le fait de se poser les bonnes questions pour le montage et la conduite du projet participatif, et d'apporter des éléments d'aide à la décision, afin de bien se préparer au partage du projet. Elle est donc plutôt de l'ordre de la méthode que des recettes précochées. Quelle question faut-il se poser pour préparer la participation ? (*Pierre Maley, 2006*).

- Pourquoi faire de la participation ?

Les motivations à faire participer la population sont multiples. Sans classement particulier, quelques objectifs sont listés ci-dessous.

Favoriser l'appropriation du projet par tous : c'est favoriser l'appropriation du territoire par la population, lui permettre de mieux connaître son territoire, son histoire, etc.

Responsabiliser les gens sur un projet collectif : l'appropriation du projet par la population est le premier pas vers la responsabilisation. L'idée est de favoriser la solidarité, la mixité, la reconnaissance ; mais aussi d'arrêter la providence ou l'assistance permanente. Ainsi chacun est invité à s'investir pour son cadre de vie et à mieux le respecter. En donnant un rôle aux personnes, elles se responsabilisent.

Développer une vision d'ensemble : c'est réussir à construire une vision du projet partagée par tous les acteurs concernés, et se souder, se rassembler autour de ce projet commun. L'idée est de « faire ensemble » un projet de société.

C'est aussi une question d'engagement pour établir la confiance, étape clé de la participation pour construire une forme de complicité, de culture commune.

Favoriser le décloisonnement du service public : pour rassembler les acteurs.

Améliorer le service public : une meilleure connaissance des besoins de la population permet de répondre aux attentes de celle-ci. Cela passe notamment par la modernisation du service public pour qu'il devienne un outil collectif ; par le fait de redonner l'espace public aux riverains, de le rendre plus accueillant.

Construire l'identité d'un territoire, d'un quartier, d'une population : cela implique d'aller chercher les gens là où ils sont pour les mobiliser. L'objectif est de faire en sorte que les gens ne consomment plus l'espace mais qu'ils en deviennent citoyens. Ce pose alors la question de la mobilisation, qu'il faut réfléchir en respectant l'importance de l'identité des lieux et des populations, le projet public doit se construire en connaissant les réalités des gens.

Consolider le lien social : La place publique, la rue, les codes sociaux, la convivialité et le partage ont une certaine importance dans le rétablissement de la solidarité et du lien social. Les échanges se font aussi en créant du débat, et l'affrontement d'idées.

Gérer collectivement les conflits : c'est faire du conflit un sujet collectif pour que le discours devienne plus construit, réfléchi, civilisé, urbanisé, et l'écoute favorisée. La confrontation d'idées permet d'établir une compréhension réciproque. Cependant cela ne doit pas s'arrêter à un consensus plat, mais doit permettre de poser une base de changement.

Améliorer les projets en rassemblant toutes les compétences : il semble nécessaire de mobiliser la maîtrise d'usage, les connaissances et compétences des premiers concernés pour enrichir le projet. L'apport de la transversalité et de la complexité des regards portés par les usagers, invite à un vrai débat croisé. Ceux-ci ne se limitent pas à aborder le projet par thématiques, car toute thématique est rattachée à plusieurs faits. Par exemple, le parcours pour emmener les enfants à l'école n'est pas juste une question de mobilité, c'est aussi un thème rattaché aux commerces, aux loisirs, aux lieux de travail et de résidence, aux liens sociaux, etc.

Développer la citoyenneté : redonner un sens à la politique par le débat public, et à la démocratie par la prise de parole et l'écoute.

C'est-à-dire renouveler la démocratie en redonnant la parole, en favorisant l'expression publique et une meilleure écoute, en dépassant la timidité, en trouvant les bons mots, en dédramatisant. L'espace public permet de débloquent les échanges.

Développer la citoyenneté c'est aussi apprendre à dépasser sa culture, son microcosme, pour s'adapter et s'ouvrir à la société.

C'est redonner un temps à la délibération avant la décision qu'il faut rendre plus accessible à tous par l'éducation populaire.

C'est aussi changer le regard porté sur l'élu qui n'est pas que représentant et sachant. Cela questionne son pouvoir, sa représentativité. La participation implique certainement un changement dans les missions de l'élu en lui demandant de permettre à chacun de faire, et non plus de tout faire lui-même. L'élu devient organisateur de la co-production, et de la mobilisation. Il doit alors poser plus de questions qu'apporter de réponses. Son rôle est d'être garant du bien commun et de l'intérêt public, plus que de vouloir faire le bien des gens.

- La mobilisation ?

Faire participer la population au projet pose nécessairement la question de la mobilisation : Qui mobilise-t-on, pourquoi, comment ? Quelles incidences ou inégalités ?

Prendre en compte la spécificité de chaque participant : chacun peut apporter son témoignage qui lui est propre au regard de son expérience. Il semble important d'assurer une certaine diversité des profils sociologiques des participants, pour plus de crédit dans la démarche. Plus que la représentativité, c'est la prise en compte de la diversité et des compétences qui semble donner du crédit à la démarche. Cela ne veut pas dire donner le même poids à tous, ou parler de minorité et majorité ; cela veut dire qu'il faut poser toutes les questions pour imaginer le projet et anticiper les conséquences.

L'idée est d'entendre l'ensemble des représentations. A charge ensuite, à l'élu et aux experts de replacer la prise en compte de ces représentations à juste niveau, de rééquilibrer le poids des témoignages dans la prise de décision en fonction de la représentativité de ceux-ci par rapport à l'intérêt général.

Les “sans voix” : Assurer une diversité des profils sociologiques c'est notamment aller chercher les publics qui ont des difficultés à s'exprimer. La proximité, et le travail en résidence, favoriser une prise de parole dans un contexte familier, avant d'affronter une plus grande diversité d'idées. Ceci ne veut pas dire qu'il faut aborder que des sujets proches des gens, au contraire il est bon d'ouvrir les échanges à une diversité de problématiques.

Les absents constitutionnels : Certaines personnes ne pensent pas avoir leur place dans le débat. Or il faut rassembler toutes les compétences pour que le débat ne soit pas vain. Il faut donc leur expliquer l'intérêt à récolter leur témoignage.

L'intérêt à participer : Si l'on veut faire venir le plus de monde possible et dans la plus grande diversité, il faut qu'il y ait un intérêt : l'amélioration du quotidien, la reconnaissance et l'impression d'apporter quelque chose à la société, par exemple. Le retour vers les personnes qui s'impliquent dans la participation est donc essentiel, pour leur montrer comment a été pris en compte leur parole et que leur rôle a été reconnu.

Les personnes invitées : il faut clarifier les situations et les enjeux de chacun dans les échanges. Le protocole a une grande importance : l'heure, le jour, le lieu, les personnes invitées, la façon de les inviter, etc. Cela ne veut pas dire qu'il faut forcément inviter tout le monde, il peut être choisi de former un groupe de personnes tant que les choix sont justifiés et clairement énoncés. Ensuite la démarche peut être critiquée, mais il n'y aura plus de méfiance grâce à la transparence.

- Les thèmes, les moyens, les outils, l'animation :

Multiplier les projets pour pérenniser les processus de participation : il faut imaginer des dispositifs qui puissent agir sur les différents temps de projet et qui diversifient au maximum leurs champs d'action pour aborder toutes les thématiques de la vie quotidienne. Tous les sujets peuvent être support à la participation, mais cela ne veut pas dire que tous les projets doivent être participatifs.

Le portage de la participation : la démarche, l'organisation, l'animation se portent à plusieurs : l'élu, le médiateur, le technicien. Le processus de production du projet s'enrichit collectivement.

Les outils : l'animation doit inventer les outils de représentation du monde pour faciliter la compréhension du projet par les participants, et leur donner davantage de compétences. Un exemple est de faciliter la lecture d'un plan par l'orientation, les figurés, etc : mais aussi d'apprendre aux participants à faire le lien entre la dimension du plan et la réalité. Il faut multiplier les outils pour proposer plus d'entrées dans le débat : la photo, la vidéo, l'exposition, la maquette, etc ; et ainsi permettre à chacun de trouver le mode de représentation qui lui convient.

Des espaces de débat adaptés : l'animation doit proposer des formes, des lieux, des dispositions qui favorisent la confiance et l'égalité entre les participants. L'espace doit aussi être choisi en fonction du sujet abordé.

Des formes de débat, et du temps : il faut se donner le temps pour toute chose, pour l'information, le débat, etc ; et adapter la forme des échanges en conséquence.

Apporter de l'expertise : l'animation et l'analyse de la participation demande d'être accompagnées par de l'expertise technique pour prendre du recul et conforter ou critiquer les apports de la participation. Les deux approches sont complémentaires, et nécessaires au bon déroulement du projet et à la recherche de qualité de projet.

Le croisement entre les différents niveaux d'échanges, avec les élus, avec les techniciens, individuels ou en travail de groupe permet de prendre du recul sur la matière accumulée. Il en résulte la construction d'une culture partagée du projet participatif pour développer les démarches participatives. Celle-ci prend sens dans la diversité des « types » de démarches qui peuvent être mises en place. Cette culture de la participation doit continuer à être partagée avec les acteurs afin de faciliter sa diffusion.

Chapitre 2 : Pour aller plus loin.

Si les démarches participatives sont de plus en plus expérimentées, élus comme techniciens ne se sont pas encore totalement appropriés ces démarches. Les enseignements ne sont pas encore partagés par tous, et donc le besoin de formation semble être une condition à la diffusion de la participation.

1) Une « formation » à la culture participative.

L'Atelier d'urbanisme propose de répondre aux attentes de formation confirmées par les échanges menés avec les élus et partenaires :

D'une part, un besoin de formation pour mieux comprendre les démarches participatives, être plus à l'aise dans leur gestion, est partagée par l'ensemble des acteurs.

D'autre part, les techniciens souhaitent être facilitateurs de la participation en s'appropriant les méthodes et outils de la participation.

- Objectifs généraux de la formation :

Pour répondre aux attentes des élus et techniciens, la formation doit répondre à l'objectif de construire une culture commune du projet participatif, en sensibilisant les élus et techniciens à la diversité des démarches participatives, à la diversité des sujets/projets participatifs, aux attentes et plus-values, aux rôles de chacun, aux méthodes et outils, au montage et portage du projet participatif, etc.

- Organisation générale : Une formation en deux temps.

Pour atteindre ces objectifs, la formation a été scindée en deux temps (Annexe 14) :

Un premier temps, nommé « Rencontre de l'Atelier » et ayant pour thème « Viv(r)e l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme », se déroulera le vendredi 30 septembre 2016, à Sauxillanges. L'objectif est de permettre aux participants de cette journée, élus et techniciens, de mieux comprendre les enjeux et les plus-values de l'implication des habitants dans les projets publics, partager des témoignages et valoriser les expériences menées en Livradois-Forez.

Un second temps, nommé « formation-action » et ayant pour thème « Interroger, expérimenter et outiller l'urbanisme participatif », se déroulera les mardi 4 et mercredi 5 octobre 2016, à la Mécanique du centre-bourg de Sauxillanges. L'objectif est de rendre le technicien facilitateur de la participation en explorant les enjeux et les outils des démarches participatives, en aidant à la mise en œuvre des enjeux de la participation, en enrichissant la boîte à outil de l'Atelier d'urbanisme.

Afin de faciliter l'appropriation de la participation par les élus et techniciens, ces deux temps d'échanges se veulent locaux, appliqués, et actifs, en :

- s'appuyant sur les expériences du territoire du Parc naturel régional Livradois-Forez et plus particulièrement sur une expérience en cours,
- permettant aux élus et techniciens d'être acteurs de la formation, de témoigner, de tester des outils.

- D'autres sources d'inspiration et de formations :

D'autres initiatives de diffusion de la participation émergent. Pour exemple, une formation est proposée aux techniciens des collectivités, par le collectif De l'aire, sous forme de cycle thématiques, leur permettant de s'outiller pour des projets participatifs. Ou encore, la commune de Saillans (Drôme) qui propose une formation aux élus et techniciens sur la démocratie participative en octobre prochain.

Il faut rester attentif à ce qui se passe en dehors du territoire, pour s'inspirer et relancer l'innovation localement.

En cela, assister et participer à des temps d'échanges tels que les colloques et séminaires contribue à la construction d'une culture de la participation partagée à plus grande échelle. Pour exemple, le Parc a été présent au séminaire de De l'aire : « Sur la place publique » en décembre 2015 ; et au colloque ECLIPS en juin 2016.

La formation passe aussi par une communication permettant une diffusion des enseignements issus des démarches participatives testées ; et par le fait de motiver les acteurs à tester à leur tour la convivialité de la participation.

2) D'autres pistes pour motiver les acteurs.

- Valoriser et diffuser :

La communication semble être un point important dans la diffusion de la participation. En cela, il faut favoriser les échanges entre les acteurs locaux. Les visites et les « Rencontres de l'Atelier » sont des outils pour permettre, entre autres, aux élus de croiser leurs expériences.

Pour aller plus loin, et rendre plus attractive la participation « Un marché des démarches participatives » pourrait leur donner envie de s'y mettre. Comme évoqué le 15 juin, par Fanny Herbert du collectif Carton Plein, ce serait l'occasion d'investir l'espace public pour valoriser les démarches locales, et que les élus puissent enrichir leurs projets.

La communication plus large, en diffusant l'information sur les initiatives locales, est complémentaire. L'Atelier répand son expérience en répondant à des invitations à témoigner dans des manifestations, dans d'autres Pnr, etc. Le Parc accueille aussi régulièrement étudiants ou professionnels pour des séances de présentations de ses actions.

D'autres moyens, encore, pourraient permettre de valoriser les expériences du territoire, tel que le concours « Les trophées de la participation et de la concertation », proposé par La Gazette⁷ et l'organisme « Décider ensemble »⁸, qui récompense des projets exemplaires. Des projets de communes ou même la démarche de l'Atelier d'urbanisme pourrait être candidats à ce genre d'événements.

- Stimuler :

Un concours pourrait stimuler les porteurs de projets à entrer dans des démarches participatives. Sans imaginer un concours trop lourd, celui-ci pourrait surtout être prétexte à créer une émulation, et à permettre aux élus de tester par eux-mêmes l'implication de la population dans les projets de la commune. L'idée serait de montrer aux élus que la participation commence aussi par le fait de communiquer avec la population, même en dehors de gros projets, pour inciter la population à se responsabiliser, et à s'investir dans la vie de la commune pour faire évoluer leur cadre de vie.

Des initiatives d'élus sont de plus en plus fréquentes, tel que des chantiers participatifs pour l'entretien d'espaces publiques. Ces moments de partage impliquent aussi de la convivialité, et de la participation informelle qu'il semble important de développer pour ensuite favoriser une implication spontanée de la population dans les projets qui font appel à la commande publique.

En somme, ce travail a permis de se poser beaucoup de questions, plus que d'apporter des réponses figées. L'accumulation d'expériences participatives du Parc est très riche d'enseignements qu'il est difficile de synthétiser.

⁷ La Gazette des communes : Toute l'actualité de la fonction publique territoriale et des collectivités locales.

⁸ Ce Centre de ressources instance d'accompagnement des collectivités territoriales et des parties prenantes des territoires.

CONCLUSION

Il semblerait que la participation soit un mouvement de fond, pas juste une mode passagère, appuyé par le contexte actuel (*Beuret et Cadret, 2010*). Les enjeux de la diffusion de la culture de la participation résident dans la diffusion des enseignements issus de l'expérimentation, supports à la formation et communication permettant de construire une culture partagée du projet participatif entre les acteurs. L'identification des enseignements de l'expérimentation des démarches participatives sur le territoire du Parc a donc été un enjeu important de cette étude.

Le cadre de cette analyse propose de décortiquer des démarches institutionnelles. Il serait intéressant de la compléter avec des observations sur des démarches dites « alternatives » qui présentent d'autres jeux d'acteurs et des enseignements (*Montembault et al. ; 2016*) complémentaires quant à la diffusion de la participation dans les projets d'urbanisme. Il serait d'autant plus intéressant de faire le lien entre ces deux cadres de démarches participatives qu'elles semblent indéniablement liées. En effet, si la participation a d'abord été développée dans un cadre alternatif, celle-ci infuse progressivement la commande publique et le cadre institutionnel (Séminaire « Sur la place publique : faire de l'urbanisme une démarche culturelle et participative », 15 et 16 décembre 2015).

Pour les démarches participatives institutionnelles analysées sur le territoire de l'Atelier d'urbanisme, un premier élément de conclusion est que **l'hétérogénéité des formes de participation rend chaque expérience singulière** dans sa construction et ses retombées. Il est donc difficile de synthétiser, de classer les démarches ou de donner des grands principes de la participation, mais des remarques peuvent être formulées et constituent un premier enseignement de l'expérience accumulée.

Dans la diversité des démarches participatives naissantes, il semblerait que des mouvements se détachent : « la Mobilisation par le paysage » ; « Un courant artistique, ré-enchanteur de l'urbain » ; « Une expérimentation avec les habitants » (*Lazzeri et al., 2015*). Les expériences développées dans le cadre du PnrLF sont plutôt de l'ordre de l'« **expérimentation avec ses habitants** ». Ce mouvement est décrit par Yvette Lazzeri comme un mouvement global pour une fabrique citoyenne de la ville, animé par des collectifs transdisciplinaires, et parfois lié à la recherche scientifique. « Ces collectifs mobilisent des savoir-faire et des approches pour favoriser la mise en œuvre de projets partagés. Ils interviennent sur un territoire de façon éphémère et sur commande d'institutions publiques [...]. Par leur production, ils questionnent les processus de projets [...]. Ils redéfinissent en même temps un système de valeurs dont ils sont porteurs (rôle de l'architecte dans la société, usager au cœur du projet d'architectes, partage...) ». Leurs méthodes d'intervention s'appuient sur l'expérimentation avec la population, sur l'adaptation et sur différents temps d'échanges (chantiers, événements festifs, etc) comme vecteurs de rencontre permettant de développer les capacités créatives de chacun (*Collectif Etc, 2015*). Ces chantiers ont pour objectifs de fédérer, d'éduquer et de débattre. Ils constituent un moment durant lequel des personnes d'univers différents se croisent et partagent un espace, des réalisations et agissent ensemble (*Lazzeri et al., 2015*).

Les observations menées sur les expériences encadrées par l'Atelier d'urbanisme montrent que ce « type » de démarches par « l'expérimentation avec les habitants » peut prendre plusieurs formes et permettre une implication plus ou moins forte des habitants. Il est souvent difficile d'affirmer précisément si la démarche relève de l'information, de la sensibilisation, de la participation, ou encore de la co-construction, etc. Cela peut même évoluer au cours du projet, en fonction des étapes, mais aussi en fonction des méthodes et outils adaptés, de la maturité des acteurs, etc. Peut-être, pouvons-nous penser qu'une démarche de projet impliquant les habitants n'est qualitative que lorsqu'elle fait appel à **l'hybridation des niveaux d'implication**, qu'elle mélange et alterne la transmission, la

collecte pour permettre **un rééquilibrage des savoirs et savoir-faire entre élus, techniciens et habitants.**

La participation, ce n'est pas juste une question de niveaux d'implication de la population dans le cadre institutionnel du projet public. Mais c'est aussi un jeu de relations humaines qui se développe entre les acteurs au quotidien et de façon informelle, comme peuvent le préciser certains élus. Ceci participe à **la construction d'une culture de projet partagée entre les acteurs** : élus, techniciens et la population.

Un autre enseignement réside dans **la nécessaire adaptation** : adaptation des méthodes et outils au cas par cas, adaptation des relations humaines, adaptation du rôle et de la posture des acteurs en fonction du type de démarche, du temps de projet, des besoins, etc. Cette adaptation permanente implique de mettre en place un cadre souple permettant à la pratique d'évoluer en même temps que le projet. La formulation de la commande est une étape clé dans la définition de ce cadre, et doit être adaptée en fonction des attentes d'implication des habitants dans les projets.

Cette mouvance du projet n'est pas chose commune, et demande une capacité d'adaptation des acteurs qui s'acquière pour l'instant essentiellement sur le tas au travers d'expérimentations. Dans l'optique de passer à un développement plus large des démarches participatives, il semble nécessaire de **proposer une formation aux acteurs du projet**, leur permettant de créer un contexte favorable aux démarches participatives, et apportant réflexivité et pédagogie (*Montembault et al. ; 2016*).

L'analyse menée sur les expériences encadrées par l'Atelier d'urbanisme montre des enjeux de formation quant aux sujets suivants : le vocabulaire de l'implication des habitants pour bien se comprendre ; la formulation de la commande ; l'adaptation des méthodes et outils au cas par cas ; les plus-values de l'implication des habitants ; les rôles et postures de chacun dans le projet participatif, etc. De plus, un enseignement clé de la formation réside dans l'apport de méthodes et de questionnements pour préparer le projet participatif. S'il n'y a pas une façon de faire la participation, il faut tout de même que les acteurs du projet aient une méthode pour réfléchir la préparation et la mise en œuvre de celle-ci en cohérence avec les attentes du projet et du niveau d'implication de la population. Si cette méthode de préparation du projet participatif reste à préciser, des questions semblent importantes à aborder dès les phases amont de la commande publique : pourquoi veut-on impliquer la population ? Qu'est-ce que l'on attend de cette implication, quels résultats doit-elle apporter ? Qui souhaite-t-on mobiliser et à quel moment ? Comment souhaite-t-on mobiliser les personnes ? Il ne faut pas nécessairement donner des réponses fermes à ces questions, mais plutôt inciter les acteurs à anticiper l'adaptation du projet à la participation.

La diffusion progressive de la participation et de ses enseignements fait évoluer les représentations et génère une nouvelle organisation, une nouvelle économie du projet communal. Celles-ci remettent en question le rôle de l' élu et proposent de nouveaux schémas démocratiques, la participation étant un positionnement politique, dans le sens de positionnement d'idées et de manière d'agir. Ce renouveau démocratique passe par l'investissement, l'engagement, la responsabilisation des personnes quant à leur cadre de vie où chacun prend part à la décision, à la gestion, à l'aménagement, etc. En fait, chacun retrouve un rôle, une place dans la vie collective, dans la société.

Cette remise en question du schéma démocratique amène à s'interroger sur comment la participation renouvelle la démocratie et la citoyenneté ?

BIBLIOGRAPHIE

AULF, 2012 : *Mode d'emploi de l'atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez – Notice technique*. Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez, 2012.

Benages-Albert et Bonin, 2013 : *Le rapport au paysage ordinaire. Approche par les pratiques des espaces de proximité*. Marta Benages-Albert et Sophie Bonin, 2013, disponible sur Projet de Paysage – www.projetsdepaysage.fr

Beuret et Cadret, 2010 : *Gérer ensemble les territoires, vers une démocratie coopérative*. Jean-Eude Beuret et Anne Cadret. Editions Charles Léopold Mayer, 2010. Essai n°178. ISBN 978-2-84377-152-1

Bigando, 2008 : *Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante*. Eva Bigando, 2008, disponible sur Projet de Paysage – www.projetsdepaysage.fr

Blanchet et Gotman 2007 : *L'entretien : l'enquête et ses méthodes*. Alain Blanchet et Anne Gotman, Armand Colin, 128 p. ISBN-13: 978-2200248093.

Collectif Etc, 2015 : *Le détour de France – Une école buissonnière*. Collectif Etc, Edition Hyperville, 2015, ISBN : 978-2-9552985-0-3.

Davodeau et Toublanc, 2010 : *Le paysage outil, les outils du paysage, Principes et méthodes de la médiation paysagère, Outils pour décider ensemble*. Hervé Davodeau et Monique Toublanc, 2010, Aide à la décision et gouvernance (actes du colloque OPDE des 25/26 octobre 2010, Montpellier), pp.375-391/436.

Fauchard et Mocelli , 2012 : *Démocratie participative : progrès ou illusions ?* Liam Fauchard et Philippe Mocellin. L'Harmattan, 2012 ISBN : 978-2-296-96219-4.

Kauffman, 2011 : *L'entretien compréhensif : l'enquête et ses méthodes*. Jean-Claude Kauffman, Armand Colin, Clamecy, 2011, 128 p. ISBN-13: 978-2200259907.

Lazzeri et al., 2015 : *Paysage, développement durable et participation citoyenne*, sous la direction d'Yvette Lazzeri, in Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique. Programme paysage et développement durable, Sous la direction d'Yves Luginbühl. Editions Victoires, 2015. ISBN : 978-2-35113- 238-8

Miramand et al., 2008 : *Schéma paysager du Livradois-Forez*. Cabinet Guy MIRAMAND, Patrick BIENVENU, et Arnaud MISSE ; Parc naturel régional du Livradois-Forez, 2008, ISBN : 978-2-9532646-2-3.

Montembault et al. ; 2016 : *Participation citoyenne dans les projets de paysage : quel renouvellement démocratique ?* David Montembault, Geisler Elise, Romain Fanny, Leconte Louise, Davodeau Hervé, Toublanc Monique, Le paysage comme instrument de gouvernance territoriale : entre expérimentation critique et compétences Session spéciale S11, 2016.

Pernet, 2014 : *Le grand paysage en projet*. Alexis Pernet. Métis Presses, 2014, ISBN: 978-2940406784.

Pierre Maley, 2006 : *Pour une culture de la participation*. Pierre Maley, édition Adels, 2006,ISBN : 2-9520803-6-4.

Parc, 2011 : *Charte 2011-2023*. Parc naturel régional Livradois-Forez, 2011.

Parc, 2014 : *Pourquoi un Parc pour le Livradois-Forez ?* sous la direction de Tony BERNARD, ISBN : 979-10-93-059-04-4 | Dépôt légal : Mai 2014.

Parc, 2016 : *Dossier de présentation : « Organisation territoriale et urbanisme : exemple du Parc naturel régional Livradois-Forez »*, 2016.

Tilman, 2007 : *Pluralité des formes de la « participation » Une définition par comparaison*. Francis Tilman, M E T A Atelier d'histoire et de projet pour l'éducation, 2007, disponible sur www.meta-educ.be/textes/Participation.pdf

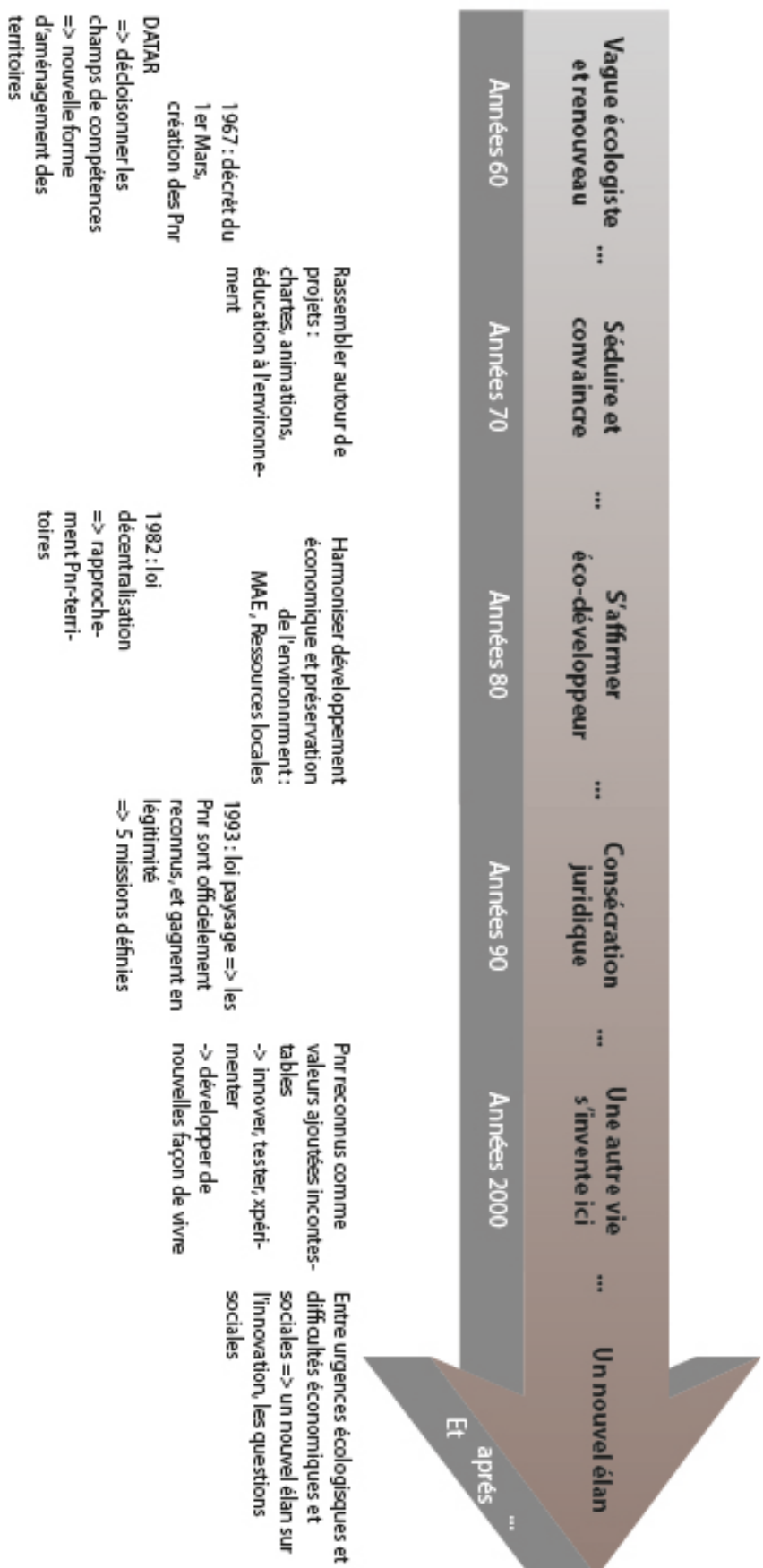
SITOGRAPHIE

GIS, 2016 : Groupement d'intérêt scientifique "Participation du public, décision, démocratie participative", *PRÉSENTATION DICO*. Maison des sciences de l'Homme, Paris Nord, consulté le 12/08/2016. Disponible sur <http://www.dicopart.fr/>

ANNEXES

- Annexe 1 : Frise de l'évolution de la politique de projet des Pnr (Soline Bouveaux, 2016).
- Annexe 2 : Carte des 51 Pnr de France, en 2016 (Fédération des Parcs, 2016).
- Annexe 3 : Organigramme de l'équipe du parc (Parc Livradois-Forez, 2016).
- Annexe 4 : Textes législatifs et réglementaires sur les Parcs naturels régionaux (Fédération des Parcs, 2016).
- Annexe 5 : Frise de la notice de l'Atelier d'urbanisme, les étapes du projet (AULF, 2012).
- Annexe 6 : Extrait du « tableau des actions en cours » (AULF, 2016).
- Annexe 7 : Extrait du tableau de données sur les projets, et d'aide à la sélection (Soline Bouveaux, 2016).
- Annexe 8 : Extrait du modèle de fiche d'entretien (Soline Bouveaux, 2016).
- Annexe 9 : Fiche des contacts (Soline Bouveaux, 2016).
- Annexe 10 : Modèle d' « orbite » de vocabulaire, proposé par DICOPART (Beuret, 2016).
- Annexe 11 : « portraits » d'expérience (Soline Bouveaux, 2016).
- Annexe 12 : Méthodes et outils de la participation (Soline Bouveaux, 2016).
- Annexe 13 : S'inspirer d'ailleurs (Soline Bouveaux, 2016).
- Annexe 14 : Programmes de la « Rencontre de l'Atelier » et de la « Formation-action » (Soline Bouveaux, 2016).

Annexe 1 : Frise de l'évolution de la politique de projet des Pnr (Soline Bouveau, 2016).



Annexe 2 : Carte des 51 Pnr de France, en 2016 (Fédération des Parcs, 2016).

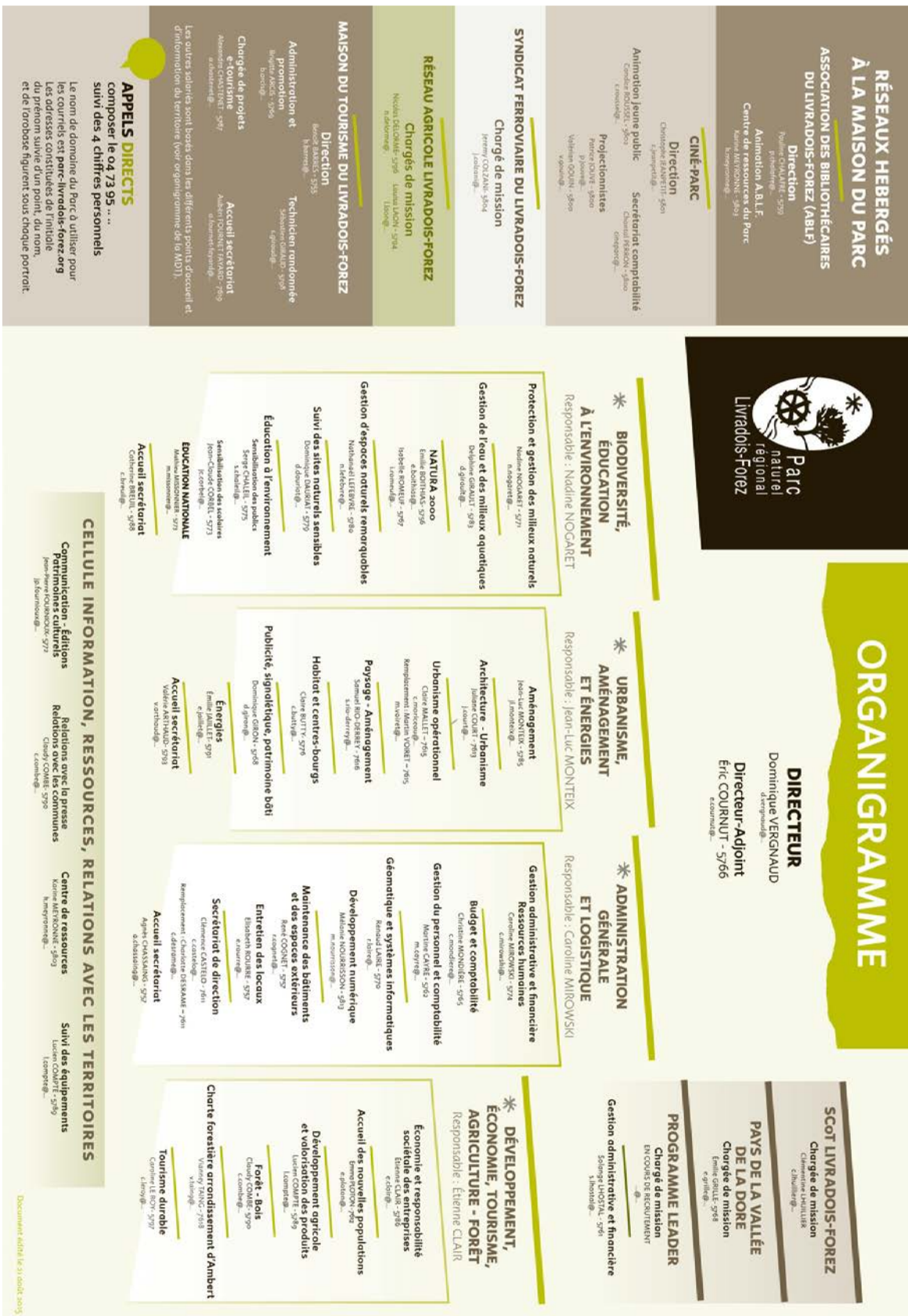
Source : <http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/carte-des-51-parcs-naturels-regionaux-de-france>, dernière visite le 08/08/2016.



Les 51 Parcs naturels régionaux représentent plus de 4300 communes, plus de 2000 agents, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, 15 régions, soit 15% du territoire.



Annexe 3 : Organigramme de l'équipe du parc (Parc Livradois-Forez, 2016).



Annexe 4 : Textes législatifs et réglementaires sur les Parcs naturels régionaux (Fédération des Parcs, 2016).

Les textes législatifs et réglementaires sur les Parcs naturels régionaux

Source : <http://www.parc-naturel-regional.fr/fr/approfondir/les-parcs-et-la-loi.asp>, dernière visite le 08/08/2016.

- **LOI n° 2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au parc naturel régional de Camargue.** NOR: DEVX0764674L, JO, 18 déc.
- **Décret n°2007-673 du 2 mai 2007** pris pour l'application de la loi d'avril 2006 sur les parcs nationaux, parcs naturels marins, et parcs naturels régionaux. Modifie notamment les articles 333-2 à 15 du code de l'environnement sur les PNR.
- **Décret n° 2006-1614 du 15 décembre 2006** relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de président ou vice-président d'un Parc naturel régional.
- **Loi n°2006-436 du 14 avril 2006** relative aux parcs nationaux, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux. En particulier : le chapitre III sur les parcs naturels régionaux : la durée de classement, le portage d'un SCOT, les indemnités des présidents, l'avis sur les documents de planification, les orientations en matière paysagère.
- **Décret n° 2005-1456 du 21 novembre 2005** sur l'enquête publique pris pour l'application de l'article L 333-1 du code de l'environnement, codifié à l'article R 333-6-1 du code de l'environnement.
- **Loi n° 2005-157 du 23 février 2005** relative au développement des territoires ruraux, art. 231 (modification de l'article L. 33-1 du code de l'environnement, durée de classement, révision de la Charte).
- **Décret n° 2003-768 du 1er août 2003** relatif à la partie réglementaire du livre II du code rural (codification de la partie réglementaire du code de l'environnement par soustraction du livre II de la partie réglementaire du code rural) :
→ Les articles R. 244-1 à R. 244-16 du code rural deviennent les articles L. 333-1 à L. 333-16 du code de l'environnement.
- **Loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003** habilitant le Gouvernement à simplifier le droit, art. 31 III (enquête publique)
- **Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003** relative à l'urbanisme, l'habitat et la construction, articles 6 et 8 modifiant les articles L.122-4 et 122-18 du code de l'urbanisme (animation des SCOT restreint aux syndicats mixtes constitués exclusivement des communes et intercommunalités concernées, retrait obligatoire des autres collectivités) et article 95 modifiant l'article 22 de la loi du 4 février 1995 (nouvelle politique des Pays)
- **Loi n° 2002-276 du 27 février 2002** relative à la démocratie de proximité, article 49 modifiant l'art. L.5721-2 du code général des collectivités territoriales (fonctionnement syndicats mixtes ouverts)
- **Loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001** d'orientation sur la forêt
- **Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000** relative à la solidarité et au renforcement urbain (Loi SRU), art. 1,3,4 (modifiant le code de l'urbanisme), art. L.121-4, L.122-1, L.123-1 (documents d'urbanisme compatibles avec la Charte Parc) et art.45 (Charte soumise à enquête publique)
- **Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000** instituant le code de l'environnement (partie législative). Reprise des dispositions législatives concernant les Parcs naturels régionaux dans le Code de l'environnement :
→ art. L. 132-1 (partie civile), L. 326-1 (circulation motorisée), art. L. 333-1 à L. 333-4 (politique des Parcs naturels régionaux), L. 581-8 (publicité)
- **Loi n° 95-586 du 12 juillet 1999** relative au renforcement et à la simplification de la coopération

intercommunale, article 49 modifiant l'article L. 5721-2 du code général des collectivités territoriales (fonctionnement des syndicats mixtes)

- **Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999** d'orientation agricole, art. 115, codifié en L-1321 du code de l'environnement et décret n° 99-731 du 26 août 1999
- **Loi n° 99-533 du 25 juin 1999** d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire dite « loi Voynet », art. 25 et 29 et décret n° 2000-909 du 19 septembre 2000 relatif aux Pays et portant application de l'art. 22 de la loi 95-115 modifiée
- **Loi n° 95-101 du 2 février 1995** relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » art. 37, 46 (37), 41, 50 (53), (55).
- **Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993** sur la protection et la mise en valeur des paysages, art. 2. Décret n° 94-765 du 1er septembre 1994, pris pour l'application de l'art. L. 244-1 du code de l'environnement et relatif aux Parcs naturels régionaux et circulaire n° 95-36 du 1er septembre 1995 relative à la mise en œuvre de ce décret
- **Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991** relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, art. 1er
- **Décret n° 88-443 du 25 avril 1988** relatif aux Parcs naturels régionaux et circulaire n° 89-43 du 28 juillet 1989 relative à la mise en œuvre de ce décret
- **Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985** relative à la montagne (L. 333-2 du code de l'environnement)
- **Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983** relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, dite « Loi Bouchardeau »
- **Loi n° 83-8 du 7 juillet 1983** relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat
- **Loi n° 79-150 du 29 décembre 1979** relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, art. 7-1, 3°
- **Circulaire du 12 septembre 1979** relative aux Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux
- **Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977** relative à l'architecture, art. 6, et décret
- **Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976** relative à la protection de la nature et Décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de cette Loi : ajout d'un article 7 bis dans le décret 75-783 (travaux soumis à la procédure de l'étude d'impact)
- **Décret n° 75-783 du 24 octobre 1975**, relatif aux Parcs naturels régionaux et modifiant le décret n° 67-158 du 1er mars 1967 (Initiative et fonctionnement des Parcs aux Régions)
- **Décret n° 67-158 du 1er mars 1967**, instituant les Parcs naturels régionaux

Partie A. L'accompagnement spécifique des projets par l'Atelier

Annexe 5 : Frise de la notice de l'Atelier d'urbanisme, les étapes du projet (AULF, 2012).

PREPARER	PROGRAMMER	CONCEVOIR	REALISER	SUIVRE / EVALUER
<p>Suite au premier contact d'un membre de l'Atelier :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Le 1^{er} contact envoie l'information à la Cellule Parc qui la diffuse à l'ensemble de l'Atelier. > Un des membres de la Cellule Parc est identifié comme Référent du projet. (Cellule Parc). > Le Référent sollicite les autres membres de l'Atelier susceptibles d'accompagner le projet au regard des enjeux abordés, de la disponibilité et de la connaissance du territoire. (Cellule Parc, DDT, CAUE, ADUHME, CC) > Le Référent et la Maîtrise d'Ouvrage organisent une première réunion (sur site) rassemblant les membres de l'Atelier et les autres porteurs du projet. > Suite à la première réunion, l'Atelier rédige collectivement une « Note d'enjeux et d'opportunités » synthétique et transmise à la maîtrise d'ouvrage par la Cellule Parc. (Cellule Parc, DDT, CAUE, Aduhme) > L'Atelier propose à la maîtrise d'ouvrage des « Modalités d'accompagnement » pour l'accompagnement spécifique de l'Atelier. (Cellule Parc) <p>Suite aux discussions autour des Modalités d'accompagnement, le projet est suivi de façon rapprochée par le Référent : différentes actions peuvent être menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'Atelier peut proposer des actions de sensibilisation : <ul style="list-style-type: none"> - réunion d'information ou de sensibilisation, - visites d'opérations (Cellule Parc, CAUE, ADUHME), - formations /action avec l'ARDTA (Cellule Parc). > L'Atelier recueille plus finement les attentes de la Maîtrise d'Ouvrage et peut formaliser avec elle un pré-diagnostic, selon le niveau de complexité du projet. Elle rassemble les données existantes sur le projet en sollicitant les membres de l'Atelier. (Cellule Parc, DDT, Aduhme, CC) > L'Atelier flèche les différents modes de financement possibles. (Cellule Parc, CC) 	<p>NB : La phase PROGRAMMER n'a pas toujours lieu d'être. Au regard de la complexité du projet, de son échelle ou de sa typologie, il peut être confié à un prestataire extérieur (bureau d'étude privé) la réalisation d'études préalables (diagnostics, programmes, études de faisabilité technique et financière...)</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'Atelier recueille plus finement les attentes de la Maîtrise d'Ouvrage et peut formaliser avec elle un pré-programme (définition d'objectifs thématiques), selon le niveau de complexité du projet. Elle rassemble les données existantes sur le projet en sollicitant les membres de l'Atelier. (Cellule Parc, DDT, ADUHME, CC) > L'Atelier apporte à la maîtrise d'ouvrage son appui administratif pour la rédaction des cahiers des charges nécessaires à la réalisation d'une mission d'étude ou une mission de maîtrise d'œuvre par des prestataires. (Cellule Parc, CAUE, Aduhme) > L'Atelier apporte à la maîtrise d'ouvrage son appui administratif par une aide au choix des maîtres d'œuvre. (Cellule Parc, CAUE, Aduhme) > L'Atelier suit la réalisation des études préalables : <ul style="list-style-type: none"> - L'Atelier cadre la mission avec le prestataire (Cellule Parc, Aduhme sur le volet, bdt) - Le Référent participe à l'ensemble des réunions (technique et comité de pilotage - Cellule Parc) - L'Atelier participe au comité de pilotage, les membres de l'Atelier présents peuvent varier en fonction des besoins et des thématiques abordées. (Cellule Parc, DDT, CAUE, Aduhme, CC) - L'Atelier apporte ponctuellement un appui et un regard technique (qualité urbaine, architecture, accessibilité, objectifs énergétique, etc.) sur l'étude, l'enrichit et la recadre au besoin. (Cellule Parc, DDT, CAUE, Aduhme) > L'Atelier met en place des Formations-Actions, des outils de sensibilisation si besoin à cette étape. (Cellule Parc, Aduhme) > L'Atelier propose des visites d'autres opérations de référence. (Cellule Parc, Aduhme, CAUE) 	<p>NB : La phase CONCEVOIR correspond à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre (dans le cas d'une rénovation ou de la construction de bâtiment, d'aménagement d'espaces publics) mais également à la réalisation des études de projets d'urbanisme réglementaire (PLU, PLU, PADD...).</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'Atelier apporte à la maîtrise d'ouvrage son appui administratif pour la rédaction des cahiers des charges nécessaires à la réalisation d'une mission d'étude ou une mission de maîtrise d'œuvre par des prestataires. (Cellule Parc, CAUE, Aduhme) > L'Atelier apporte à la maîtrise d'ouvrage son appui administratif par une aide au choix des maîtres d'œuvre. (Cellule Parc, CAUE, Aduhme) > L'Atelier suit la réalisation des études de maîtrise d'œuvre ou les démarches de projet d'urbanisme réglementaire : <ul style="list-style-type: none"> - Le Référent participe à l'ensemble des réunions (technique et comité de pilotage - Cellule Parc), - L'Atelier participe au comité de pilotage, les membres de l'Atelier présents peuvent varier en fonction des besoins et des thématiques abordées. (Cellule Parc, CAUE, Aduhme, CC) - L'Atelier apporte ponctuellement un appui et un regard technique (qualité urbaine, architecture, accessibilité, objectifs énergétique, etc.) sur l'étude, l'enrichit et la recadre au besoin. (Cellule Parc, Aduhme, DDT) > L'Atelier propose l'établissement d'une grille d'objectifs comme outil de suivi et d'évaluation du projet. (Cellule Parc, DDT) > L'Atelier flèche les différents modes de financements possibles. (Cellule Parc, CC) 	<p>NB : La phase REALISER correspond à la réalisation du projet en phase chantier (dans le cas d'une rénovation ou de la construction de bâtiment, d'aménagement d'espaces publics).</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'Atelier suit la réalisation du projet et de la mission AMO (si elle existe) : <ul style="list-style-type: none"> - Le Référent, ainsi que d'autres membres de l'Atelier, en fonction des besoins et sur sollicitation de la maîtrise d'ouvrage participent aux comités de pilotage et/ou techniques. (Cellule Parc, DDT, CC) - Le Référent, avec les autres membres de l'Atelier, veille au respect des objectifs de qualité initiaux à l'issue de la grille d'objectifs. (Cellule Parc, Aduhme, DDT) > L'Atelier propose et anime des formations, des temps pédagogiques ou des appuis techniques ponctuels lors de la réalisation des documents de planification (tests in situ, visite de chantier, etc.). (Cellule Parc, DDT, CAUE, Aduhme) 	<ul style="list-style-type: none"> > L'Atelier expérimente des outils de suivi et d'appropriation des projets (Cellule Parc, Aduhme, DDT) > L'Atelier met en place des outils d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> - Le Référent sollicite les autres membres de l'Atelier pour animer une réunion bilan avec la maîtrise d'ouvrage (Cellule Parc, CAUE, Aduhme, DDT, CC) - Le Référent rédige une note de bilan (Cellule Parc) > L'Atelier met en place une auto-évaluation régulière de son accompagnement (Cellule Parc, CAUE, Aduhme, DDT, CC) > L'Atelier valorise les opérations exemplaires (communication, référentiel, visites...) (Cellule Parc, CAUE, Aduhme, DDT, CC)

ACCOMPAGNEMENT DE L'ATELIER DURANT LA VIE D'UN PROJET

Les termes en gros renvoient aux outils d'accompagnement de l'Atelier au service du projet (cf. Article 8)
 Les membres de l'Atelier cités entre parenthèses renvoient aux services rendus par chacun des membres de l'Atelier (cf. Article C)

Centres-bourgs									
Collectivité	Projet	Objectifs d'exemplarité	Appui technique	Atelier	Temps cellule urbanisme du Parc 2015	Initiales	remarques internes	numérotation outlook	
Communauté de communes du Pays de Sauxillanges									
Sauxillanges	étude de centre-bourg	Définir une stratégie territoriale et identitaire pour améliorer la qualité de vie des Sauxillangeois Dimension patrimoniale très présente avec le site clunisien à révéler Implication forte de la population	Aide à la mise en place de la démarche Rédaction d'une note d'enjeu Rédaction du cahier des charges de l'étude stratégique / aide aux passages des auditions (BE sélectionné l'Association) Suivi de l'étude et des ateliers participatifs	C. Butty/PNRLE Atelier d'urbanisme : C. Descoeurs CAUE 63					
Communauté de communes de la Vallée de l'Ance									
Sauvessanges	Mise en oeuvre OAP centre-bourg	Accueil de nouvelles populations / maintien des services Améliorer les liaisons au bourg / créer des espaces partagés pour les habitants du bourg (jardin partagé)	Aide à la mise en place de la démarche d'ensemble Rédaction d'une note d'enjeu Aide à la rédaction du cahier des charges de l'étude	C. Butty/PNRLE Atelier d'urbanisme : Claire Maillet Yohan Rougeron C. DESRIREE CAUE 63			Le PLUI tiendra lieu de PLH PLUI (2015) (considéré comme PLH) – Sauvessanges indiqué comme polarité à conforter 3 OAP ciblées dans le PLUI dont OAP1 proximité immédiate bourg		

Annexe 6 : Extrait du « tableau des actions en cours » (AULF, 2016).

site	projet	objectifs	caractéristiques description	Type de médiation public visé	calendrier		Remarques contexte	équipe atelier	contacts partenaires	stage a faire / a prévoir	classement	Questions cadrage stage	manque d'infos
					aménagement	fait							
BILLOM	stratégie globale				?								
	Revision PLU en parallèle de l'élaboration du l'urbanisme (PLU)	Définir une politique partagée autour de l'urbanisme	Moe = SICOMORE objectif de réduction des zones constructibles au profit du CB (ex : abandon du Lot Bursat 3)	Elus	Temps de projet "court" : Avril-Mai- Juin 2016		21 Avril : BE => première écriture PADD (mise en débat) 28 Avril : commission urba 21 Mai : rando PADD (élus)	Claire M		préciser les questionnements quant à ce projet avec claire	oui	participer aux projets en cours	
	ecole	Conseils en amont du programme, pas encore de programmiste	habitants		?	Carte gommettes ecole mairie	3 ateliers - localisation / ddt / urba - programme pédagogique - devenir de l'ancien bâtiment (vers nouveau projet => quel cadre de vie ?) : avec diane débouaisne Information / sensibilisation / participation	Juliane		préciser les questionnements quant à ce projet avec juliane		participer aux projets en cours	Qu'est-ce qui est prévu dans le PLU actuel ? Dans le PLU futur qui est entrain de faire en même temps ?

Annexe 7 : Extrait du tableau de données sur les projets, et d'aide à la sélection (Soline Bouveaux, 2016).

ENTRETIENS RETOUR SUR EXPERIENCE ELUS

Contexte :

ENTRETIEN

Nom :

Entretien sur le terrain.

Prévoir : enregistreur, notes, appareil photo, plan de la commune et docs projets.

<i>Questions</i>	<i>réponses</i>	<i>Objectifs et remarques (Mieux définir la démarche participative) Perception des démarches participatives</i>
<p><u>Historique / parcours vers des démarches participatives :</u></p> <p>Dans quels genres de projets investissez-vous les habitants, usagers ? dans quelles mesures ? de quelle façon ? dans quelles limites ? (échanges, pas forcément officiel, l'investissement des habitants dans la commune en général)</p> <p>Qu'est-ce que les gens pensent de la participation ?</p> <p>Qu'est-ce que vous pensez des termes « participation, concertation... » ? qu'est-ce que c'est pour vous ? à quel moment et pourquoi peut-on mettre en place ces démarches selon vous ? (par rapport aux projets de la commune)</p> <p>Est-ce les premières démarches participatives engagées pour les projets de la commune ?</p> <p>Quelles motivations à se lancer dans des démarches participatives ?</p> <p>Ces démarches font-elle parties d'une stratégie globale ?</p> <p>Si projets antécédents : changements d'échelle entre les projets ? ou participation</p>		

Annexe 9 : Fiche des contacts (Soline Bouveaux, 2016).

ELUS

Tony BERNARD / Président du Parc et Maire de Châteldon
Guillaume JOUBERT / conseiller municipal de Châteldon
Frédéric FARGETTE / Maire de Cunlhat
Sylvain Lamartine / conseiller municipal de Montmorin
jacques fournier / conseiller municipal de Billom
Muriel BRUGIERE / conseiller municipal de Billom
Vincent CHALLET / Maire de Sauxillanges
Michel Espeil / conseiller municipal de Sauxillanges
Christiane SAMSON / Maire de Courpière
Myriam FOUGERE / Vice-présidente du Parc et Maire d'Ambert
Johan Imbert / conseiller municipal d'Ambert
Isabelle Mosnier / conseiller municipal de Sauvessanges
BORIE Jean-Luc / aire de Saint-Victor-sur-Arlanc

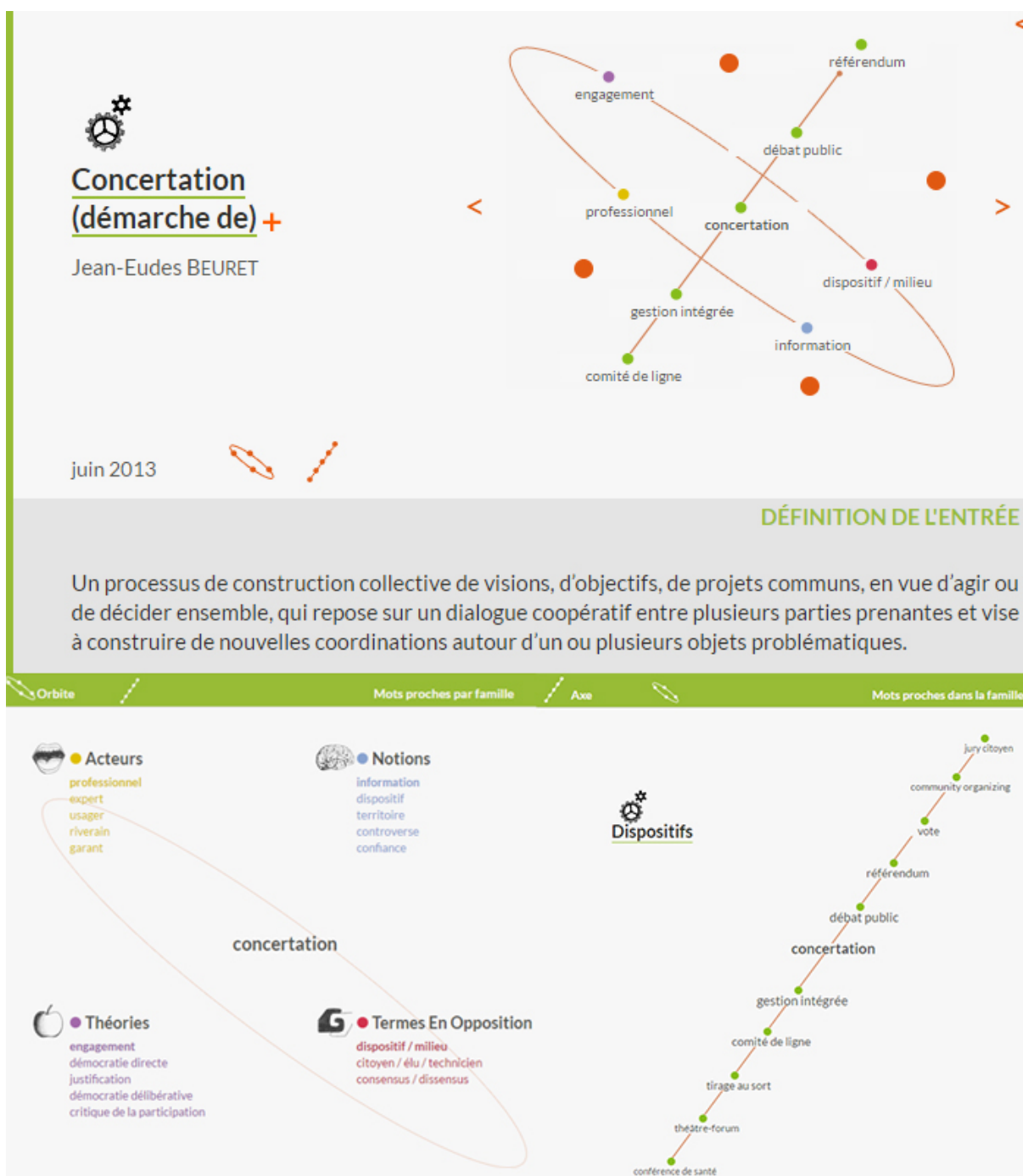
TECHNICIENS

Gérard Bouchet / DDT Haute Loire
Christine Descœur / CAUE 63
Diane Deboiasne / CAUE 63
Laurent Boithias / Communauté de communes de Courpière
Thibault Racault / CAUE 63
Maléka Fournier / Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise
Cyrille Laroche / DDT du Puy-de-Dôme - Antenne de Thiers
Dominique Désirée / CAUE 63
Nicolas Blasquier / Communauté de communes du pays de Billom St Dier/vallée du Jauron
Nicolas Taillandier / Pays de Combraille en marche

AUTRES

Alexandre CUBIZOLLES et Sabine Thuilier / Pixel 13
Frantz / EsPasces Possible
Suzie Passaquin et Esther Guillemard / UFO
Fanny Herbert / carton plein
Adrien Demay et Romain Thevenet / DTA
Elisa Demay / Association De l'aire
L'association / PMU
Pierre-Yves PÉRÉ / Collectif Quand même
La 27ème région
ARBAN, Atelier permanent d'urbanisme et d'habitat
Un pas de coté
Collectif Dérive
L'association Relier

Annexe 10 : Modèle d' « orbite » de vocabulaire, proposé par DICOPART (Beuret, 2016).



Jean-Eudes Beuret, « concertation (démarches de) », DICOPART. Maison des sciences de l'Homme, Paris Nord, consulté le 12/08/2016. Disponible sur <http://www.dicopart.fr/>

Le site internet <http://www.dicopart.fr/> est proposé par le Groupement d'intérêt scientifique "Participation du public, décision, démocratie participative".

Annexe 11 : « portraits » d'expérience (Soline Bouveaux, 2016).

Billom	
Le contexte général	Pôle secondaire du PnrLF (4246 habitants), sous l'influence forte de Clermont-Ferrand. Commune ouverte sur la plaine de la Limagne, et porte d'entrée sur le Livradois. Elle possède un patrimoine bâtis riche autour et dans son centre-bourg.
Le contexte politique	Affirmer la position stratégique en tant que pôle de vie à l'échelle intercommunale. Défendre la qualité de vie dans le centre-bourg , la préservation des patrimoines paysagers, naturels et bâtis, la dynamique économique, et les modes de vie durables. Remarque : Equipe nouvellement élue, dynamique avec un mandat court ! La participation habitante est inscrite dans leur programme.
Un projet participatif : « pôle enfance », Rando PADD (en cours)	
La place des habitants dans le projet (niveau d'implication)	les habitants sont impliqués sur des questions de stratégies , et donc en amont des phases plus opérationnelles. Ce qui semble permettre une meilleure prise en compte de leur avis dans les projets. Cependant, cette implication n'a pas été incluse dans le montage de l'étude, et arrive par conséquent en cours d'étude. Dans ce cas précis, les échanges entre élus et habitants n'ont pas été gênés.
Méthode et outils participatifs	Outils développés par les élus et l'Atelier d'urbanisme : Cartographies sensibles et collectives (<i>Atelier « localisation du futur pôle enfance »</i>), discussions, schémas, visites terrain...
Posture des Elus	En attente d'un soutien de la population pour alimenter les projets. Ouverts aux discussions.
Le PnrLF ou l'Atelier	Animation. Conseils technique, montage des projets.
Le prestataire	(ils sont en dehors de l'animation de la participation)
Retours de l'Elus	Des échanges constructifs. Souhait d'étendre cette méthode de travail aux autres démarches en cours.
Retours sur la participation.	
Les plus-values de la participation, selon l'Elus	La participation a permis de lancer une dynamique, d'enrichir les projets, de mettre en avant un groupe de citoyens investis. Un projet politique d'impliquer la population conforté par le test des outils participatifs.
Pour aller plus loin, selon l'Elus	La formation des élus et techniciens // Un besoin d'échanges de pratiques. Intégrer dès le montage du projet la volonté de faire de la participation , pour ne pas être gêné dans l'organisation de celle-ci.
Avis général	Une nouvelle équipe municipale qui adhère progressivement à la participation, et met en place une forte dynamique entre élus et habitants sur l'ensemble des projets publics.

Les projets « pôle enfance » et de la révision du PLU en images :



Atelier « localisation du futur pôle enfance », ouvert largement aux habitants.



Rando PADD (visite de terrain), groupe de réflexion sur les mobilités.

Montmorin	
Le contexte général	Petite commune, organisée en chapelet sans centre-bourg. Elle est située à proximité de Billom dans la plaine de la Limagne, convoitée et soumise à la pression de l'agglomération clermontoise.
Le contexte politique	Maîtriser son développement et préserver la qualité de son patrimoine et de ses paysages. Recréer une « vie de village ».
Un projet participatif : créer un espace convivial (en cours)	
La place des habitants dans le projet (niveau d'implication)	Les habitants sont impliqués en amont de la commande pour définir les enjeux du projet lors de la réalisation d'un diagnostic partagé . Leur implication est souhaitée tout au long du projet , jusque lors de chantiers participatifs pour construire des éléments d'aménagements légers.
Méthode et outils participatifs	Outils développés par les élus et l'Atelier d'urbanisme : Diagnostic partagé, visite du site, chantiers participatifs (à venir), beaucoup d'échanges et discussions, une place importante donnée à la convivialité .
Posture des Elus	Des doutes, mais une forte volonté à tester la participation. En attente d'un soutien de la population.
Le PnrLF ou l'Atelier	Rassurer, conseiller, apports techniques, soutien au montage du projet. Animation et pédagogie.
Le prestataire	(pas encore présents)
Retours de l'Elus	Des premiers échanges rassurants et encourageants.
Retours sur la participation.	
Les plus-values de la participation, selon l'Elus	Les échanges, la création et le renforcement des liens sociaux.
Pour aller plus loin, selon l'Elus	L'importance de sensibiliser, d'éduquer à la participation pour dépasser les appréhensions et pouvoir construire un contexte favorable aux démarches participatives .
Un avis général	Une équipe municipale ouverte à l'expérimentation , dans un contexte qui semble plutôt favorable. Une volonté d'impliquer fortement les habitants soutenue par l'Atelier d'urbanisme.

Le projet « créer un espace convivial » en images :



Diagnostic partagé avec des élus et habitants, personnes ressources ciblées.



Visite de terrain et rencontre avec un collectif, avec des personnes ressources ciblées.

Sauvessanges	
Le contexte général	Village de la Vallée de l'Ance. Secteur protégé et sauvegardé.
Le contexte politique	Maintenir la vie du bourg.
Un projet participatif : le quartier des Notes, extension du centre-bourg (en cours).	
La place des habitants dans le projet (niveau d'implication)	Les habitants sont intégrés à la participation en cours de projet opérationnel .
Méthode et outils participatifs	Exposition ouverte pendant un mois et quelques échanges avec des personnes ciblées (personnes ressources ou directement concernées par le projet).
Posture des Elus	En attente de l'avis de la population avant la validation définitive du scénario d'aménagement, qui reste le choix des élus. Les élus font le lien entre le prestataire, le projet et la population.
Le PnrLF ou l'Atelier	Accompagnement technique pour le montage du projet, et suivi de l'étude.
Le prestataire	Ouvert à la concertation et à la communication autour du projet vers la population.
Retours de l'Elus	
Retours sur la participation.	
Les plus-values de la participation, selon l'Elus	Information, sensibilisation aux enjeux de qualité de projet. Permettre la bonne compréhension du projet par les habitants en revenant sur les origines de la démarche (ici le PLUi).
Pour aller plus loin, selon l'Elus	L'appropriation des apports de la concertation par les élus.
Un avis général	S'il est compliqué de mobiliser les habitants sur des phases techniques du projet, la volonté d'ouverture et de communication est à saluer. Elle traduit une volonté de transparence des élus envers les habitants.

Le projet « quartier des Notes » en images :



Visite de terrain lors du lancement de l'étude, avec des personnes ressources ciblées.



Exposition et réunion publique, Ouverte aux habitants de la commune.

Annexe 12 : Méthodes et outils de la participation (Soline Bouveaux, 2016).

Méthode : immersion / résidence



Résidence - Sauxillanges

Description	Objectifs	Acteurs
Un lieu de travail est mis à disposition par la commune. Il permet de proposer un lieu d'écoute, d'échange et hébergement pour les prestataires pendant la durée de l'étude.	L'immersion doit favoriser la présence, la disponibilité du prestataire, et lui permet de s'imprégner.	Le prestataire change de posture, et fait partie du quotidien de la commune. Il se rapproche des habitants. Cette proximité modifie les rapports entre les acteurs.

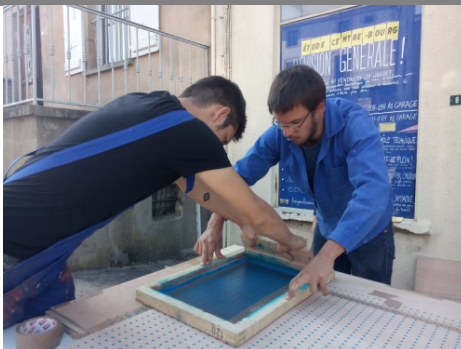
Outil : entretiens, rencontres individuelles



Entretien - Sauxillanges

Description	Objectifs	Acteurs
Il se déroule dans un premier temps de projet correspondant au diagnostic. L'enquêteur rencontre l'enquêté sur un temps individuel. L'échange peut se faire sous forme d'interview, de récit de vie, s'appuyer sur des éléments types cartes, photos...	Permettre à l'habitant d'exprimer son point de vue, de libérer sa parole avant de pouvoir passer vers l'intérêt général.	Le prestataire veut recueillir une expertise d'usage, tendre vers l'intérêt général.

Outil : événement festif, artistique



Evénement artistique – Sauxillanges (©l'Association)

Description	Objectifs	Acteurs
<p>Il peut se passer à n'importe quel moment du projet. Il apporte de la convivialité, et montre que le projet est aussi et surtout une question de partage. Il donne de la visibilité au projet (communication élargie).</p>	<p>Fédérer, créer l'intérêt, faire évoluer le regard grâce à la convivialité de l'évènement.</p>	<p>Des compétences bien particulières sont recherchées chez le prestataire qui joue un rôle très important dans l'animation et la communication de ce temps.</p> <p>Un public d'habitants et usagers très large est sollicité.</p>

Outil : tests échelle 1



Test échelle 1 – Courpière (©projet IADT 2016)

Description	Objectifs	Acteurs
<p>Suite au diagnostic, à la définition des enjeux et à la proposition de scénarios, les tests grandeur nature projettent les scénarios dans l'espace.</p>	<p>Tester, expérimenter et visualiser les scénarios de projets.</p>	<p>Les habitants visualisent, et comprennent ce qu'impliquent les scénarios proposés.</p> <p>Le prestataire veut questionner les scénarios, les sélectionner, les faire évoluer grâce au test.</p>

Outil : visite terrain



Visite terrain - Montmorin

Description	Objectifs	Acteurs
<p>La visite de terrain fait déplacer les participants sur site, afin d'appuyer les échanges sur des observations directes.</p>	<p>Faire émerger d'autres remarques, d'autres idées en étant en sur le site du projet.</p> <p>Faciliter les échanges en s'appuyant sur l'existant.</p> <p>Mettre en débat les représentations de chacun.</p>	<p>Les habitants appuient leur témoignage sur l'observation directe.</p> <p>Le technicien peut s'appuyer sur le terrain pour informer, pour sensibiliser.</p> <p>Le prestataire veut faire émerger une vision partagée, passer de l'intérêt individuel à l'intérêt général.</p>

Outil : débats, discussions collectives



Echanges autour de 4 problématiques – Billom

Description	Objectifs	Acteurs
<p>Ils s'organisent autour de problématiques, et rassemblent différents acteurs.</p> <p>Ils ont des résultats très différents en fonction de la forme qu'ils prennent, des lieux, de l'animation...</p>	<p>Ils prennent place plutôt dans un deuxième temps, suit à l'expression des représentations individuelles, et permettent ainsi de passer à l'intérêt général.</p> <p>Ils font ressortir des enjeux collectifs.</p>	<p>Les habitants se rendent compte de la diversité des représentations de chacun, et replacent ou questionnent l'intérêt individuel par rapport à l'intérêt collectif.</p> <p>Le prestataire ou technicien cadre les échanges pour faciliter l'émergence de représentations collectives.</p>

Outil : chantier participatif



Chantier participatif – Vollore-Ville

Description	Objectifs	Acteurs
Ils mobilisent les acteurs, et surtout les habitants en les rendant actifs sur la création d'éléments, la gestion et l'entretien d'espaces ... Ils peuvent faire partie d'un temps festif.	Rendre les participants acteurs du projet, les responsabiliser. Créer de la convivialité. Proposer des temps de partage du projet, pour favoriser une vision collective commune.	Les relations entre les habitants et les autres acteurs sont modifiées par le changement de posture.

Outil : exposition



Exposition - Sauvessanges

Description	Objectifs	Acteurs
Elle peut prendre différentes formes, sont en général ouverte à tous.	informer, sensibiliser. Elle peut être accompagnée d'animations pour favoriser le débat.	Le prestataire veut faire émerger une vision partagée, Passer de l'intérêt individuel à l'intérêt général en mettant en partage la donnée.

Outil : comité habitants



Comité habitants – Châteldon (@collectif Etc)

Description	Objectifs	Acteurs
<p>Les comités habitants peuvent être animés par le prestataire (temps de l'étude), ou par le technicien (accompagnement global des projets) ou par les élus (démocratie participative). Les outils, la disposition, la forme d'animation, la posture des acteurs influencent fortement les échanges.</p>	<p>Former un groupe d'habitants qui devient ambassadeur.</p>	<p>L'animateur a un rôle important et doit permettre de faire émerger une vision partagée ; Passer de l'intérêt individuel à l'intérêt général. Les participants peuvent être un public restreint, ciblé ou ouvert et non figé.</p>

Outil : réunion public



Réunion publique - Sauvesanges

Description	Objectifs	Acteurs
<p>La réunion publique peut prendre pleins de formes différentes. Les résultats dépendent beaucoup de la posture de l'animateur, de la disposition et de la forme d'animation.</p>	<p>Principalement pour informer, sensibiliser.</p> <p>Elle peut être accompagnée d'animations pour favoriser le débat.</p>	<p>L'habitants reçoit de l'information, et peut parfois exprimer son avis.</p> <p>Le technicien informe, sensibilise dans un premier temps. Parfois, c'est aussi l'occasion de mettre en débat, et de recueillir l'avis des participants.</p> <p>Le prestataire développe un support adapté à la communication, et selon les objectifs à la transmission d'information ou à la récolte des avis.</p>

Annexe 13 : S'inspirer d'ailleurs (Soline Bouveaux, 2016).

Sensibilisation / médiation :	
Le café bavard paysager (Pnr Landes De Gascogne)	une expérience de paysage à vivre au cours d'une balade.
Les "ateliers au sein des quartiers" (Ville de Boulogne sur mer)	Ateliers théâtre, arts plastiques, photographie, stages de danse, la création au cœur du quartier, portes peintes par les habitants, etc
Arts en PAYSages (commune de Villevêque)	NOV'Art, le parcours d'art de Villevêque, accueille des artistes en immersion pour des créations partagées avec les habitants sur le thème du paysage.
Observatoire Photographique des Paysages participatifs (Pnr du Vexin français)	Ateliers participatifs : paysages d'hier, d'aujourd'hui et de demain.
Association le pince oreille (Strasbourg) http://lepinceoreille.blogspot.fr/	Balades sonores, et paysages.
Co-construction du projet de territoire :	
La fabrique des futurs (Pays de Combraille en Marche).	Ateliers dans les communautés de communes sur la base de vidéo, interviews, Rand'auto avec les Présidents de com.com, débats dans les cinémas, visite chez les pays voisins ...
Urbanisme :	
PLU : la concertation plaît aux habitants (Pnr Haute Vallée de Chevreuse).	Balades urbaines, atelier participatif, le Café Urba', une bande dessinée réalisée par les enfants, Architectes en résidence.
Urbanisme participatif L'ALUP DU CAPCIR www.alup.pnrpc.fr	Une série de 4 rencontres pour penser, imaginer et construire ce territoire de 8 villages.
Saillans (Drôme).	La révolution participative est en marche : suite aux derniers municipaux pas de maire élu mais une liste citoyenne et la volonté de mettre en place une véritable démocratie participative et locale. Formation à l'Animation de la Démocratie Locale : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdyTMTbXxaTPNSRBiCknLrPFze2-QXjiTx42jGBuAVJU3oRwA/viewform
Paysage :	
Plan de paysage prospectif (Geopark des Bauges) http://www.parcdesbauges.com/fr/agir/que-fait-le-parc/developper-le-territoire/urbanisme/avenir-du-paysage.html	Des ateliers, la « Grande carte ».
Votre paysage dans l'objectif (Conseil Général de la Gironde) http://www.nature33.fr/exposition-votre-paysage-dans-lobjectif/	Faire participer les citoyens de la Gironde à une consultation sur les représentations qu'ils ont de leur cadre de vie.
Hyperpaysage http://www.hyperpaysages.be/spip/spip.php?rubrique33	Site internet combinant : informations, exemples d'activités, références, recherches, réalisations ...
Autres :	
Un café - jardin – épicerie (Passeurs, Bordeaux) http://www.passeurs.eu/#!/caf-jardin-picerie/crix	Lieu fédérateur co-construit par chacun et pour tous, chantiers participatifs.
Echelle Inconnue	un groupe de recherche et de création ; un centre de formation aux questions urbaines, numériques et artistiques ; une maison d'édition ; une structure de production de films ; un espace d'exposition.

Parc naturel régional Livradois-Forez

Les rencontres de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

vendredi 30
septembre 2016

Viv(r)e l'implication des habitants
dans les projets d'urbanisme



Le Parc organise un temps d'échange et de partage autour de la question de la **mobilisation des habitants dans les projets d'urbanisme et paysage**. Il regroupera élus et techniciens qui souhaitent mieux comprendre les enjeux et les plus-values de l'implication des habitants dans les projets publics, partager des témoignages et valoriser les expériences menées en Livradois-Forez.

SAUXILLANGES, UN PROJET DE CENTRE-BOURG AVEC LES HABITANTS.

De plus en plus, les collectivités territoriales souhaitent associer les habitants et usagers aux choix et processus d'aménagement.

Dans ce cadre, **la commune de Sauxillanges a souhaité engager une réflexion sur le devenir de son centre-bourg**. Comment améliorer les espaces publics ? Comment mieux mettre en valeur le patrimoine ? Comment favoriser une vie de bourg riche et animée ? Comment maintenir l'offre commerciale ? **Autant de questions qui se croisent et méritent d'être partagées pour mobiliser les acteurs concernés : habitants, commerçants, porteurs de projets...**

Ainsi l'étude actuellement menée par L'Association, regroupement d'architectes et d'urbanistes, doit permettre d'élaborer une stratégie de développement du centre-bourg. La démarche, nommée «La Mécanique du bourg», s'appuie sur des temps de résidences créatifs et participatifs.

ET VOUS, COMMENT IMPLIQUEZ- VOUS LES HABITANTS ?

Vous serez invités à **témoigner de vos propres expériences, à découvrir des portraits de démarches participatives** du territoire du Parc Livradois-Forez en cours ou passées, et ainsi à **nourrir votre réflexion et vos projets** avec d'autres initiatives. Ces échanges seront l'occasion de parler du rôle de chacun, élus, habitants et techniciens, dans les démarches participatives.

Exposition

« Portraits d'expériences participatives »

Présentation de la diversité des projets publics sur le territoire du Parc Livradois-Forez, en cours ou passés, impliquant les habitants et usagers.



Vendredi 30 Septembre
2016

Rendez-vous à la mairie
de Sauxillanges
A 13h30

Programme

13h30 Mot d'accueil par Annie Chevaldonné, Vice-présidente du Parc naturel régional Livradois-Forez, déléguée à l'aménagement et l'urbanisme.

13h45 : Intervention de Fanny Herbert, sociologue praticienne, autour de l'exposition « Portraits d'expériences ».

14h30 : Visite du centre-bourg de Sauxillanges et présentation de la démarche de la Mécanique du bourg.

Intervention de Vincent Challet, Maire de sauxillanges, et des architectes et urbanistes de l'Association.

15h30 : Groupes d'échanges thématiques : quels sont les enjeux et plus-values de la participation ?

17h30 Verre de l'amitié et conclusion de la « Rencontre de l'Atelier ».

Personnes concernées

- Elus et techniciens des collectivités du territoire,
- Elus Délégués au Parc,
- Membres de la commission urbanisme du Parc.
- Techniciens des organismes membres de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Renseignements et inscription

Valérie Arthaud
tél : 04 73 95 57 93
v.arthaud@parc-livradois-forez.org

Intervenantes

Fanny Herbert, sociologue praticienne spécialisée sur les questions d'espace public et de design des politiques publiques. Membre de la 27ème région, laboratoire de conception des politiques publiques (ex : démarche Villages du futur en bourgogne, Maison de santé Combraille, Gare de Corbigny). À Saint-Etienne, elle intervient dans le Master espace public et est copilote de l'association pluridisciplinaire Carton plein qui expérimente la co-conception de l'espace public.

Anna Costes, Marion Levoir, Noémie Paperin, Emeline Romanat, membres de l'Association, architectes et urbanistes. Après des premières interventions sur le territoire du Livradois Forez, avec le collectif ETC à Châteldon, puis à Cunlhat, l'Association s'est formée autour d'un appel d'offre pour la revitalisation du centre-bourg d'Ambert, en 2015. Basée à Ambert, l'Association continue son exploration des centres-bourgs, en 2016, sur la commune de Sauxillanges.

Bulletin d'inscription

À retourner dès que possible,
nombre de places limitées

Par courrier :
Maison du Parc
63880
St-Gervais-sous-Meymont

par fax : 04 73 95 57 84

par mail :
v.arthaud@parc-livradois-forez.org

Les rencontres de l'Atelier, 30 septembre

Viv(r)e l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme

Nom :

Prénom :

Structure/Commune :

Fonction :

Tél :

Courriel :

Je suis intéressé(e) par du covoiturage : je propose une voiture avec places, au départ de, passant par, jusqu'à

Je suis intéressé(e) par du covoiturage en tant que passager.

Je ne suis pas intéressé(e) par du covoiturage.



AUVERGNE – Rhône-Alpes



L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

« formation-action »

mardi 4 et
mercredi 5 octobre 2016

Viv(r)e l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme



INTERROGER, EXPÉRIMENTER ET OUTILLER L'URBANISME PARTICIPATIF

Le Parc organise deux jours, à l'attention des techniciens des collectivités et organismes partenaires, pour **explorer les enjeux et les outils des démarches participatives**.

Ces deux journées de « formation-action » cherchent à **enrichir les démarches participatives** dans les projets d'aménagement et de gestion du territoire. De plus en plus, les collectivités territoriales souhaitent associer les habitants et usagers aux choix et processus d'aménagement. En témoigne l'étude actuellement menée par L'Association, regroupement d'architectes et d'urbanistes, visant à redynamiser le centre-bourg de Sauxillanges. Cette étude, nommée « La Mécanique du bourg », est ponctuée de temps de résidences créatives et participatives.

Pour **aider à la mise en œuvre des enjeux de la participation**, cette « formation-action » mobilisera les techniciens autour des questions suivantes : Comment mieux outiller les dynamiques participatives ? Quel est le rôle de l' élu, du technicien, du prestataire, de l'habitant dans ces démarches ? Quels dispositifs et espaces de travail concevoir pour fluidifier ces interactions ? Comment étoffer sa boîte à outils et consolider sa posture ?

La « formation-action » permettra de **réinterroger le sens de la participation** en matière d'urbanisme :

- en abordant les expériences et travaux en cours pour **analyser les outils employés, interroger leurs apports et limites** ;
- en proposant un **temps d'ouverture, de découverte** d'expériences et d'expérimentation ;
- en analysant, en situation de projet, la démarche de Sauxillanges.

Enfin, elle permettra également d'**enrichir la boîte à outil de l'Atelier d'urbanisme** et d'imaginer comment continuer à l'alimenter. Au-delà de la boîte à outil il s'agit bien d'une posture de travail, une manière de faire qui renvoie à des valeurs et à des principes d'action.

Intervenantes

Fanny Herbert, sociologue praticienne spécialisée sur les questions d'espace public et de design des politiques publiques. Membre de la 27^{ème} région, laboratoire de conception des politiques publiques (ex : démarche Villages du futur en bourgogne, Maison de santé Combraille, Gare de Corbigny). À Saint-Etienne, elle intervient dans le Master espace public et est copilote de l'association pluridisciplinaire Carton plein qui expérimente la co-conception de l'espace public.

Anna Costes, Marion Levoir, Noémie Paperin, Emeline Romanat, membres de l'Association, architectes et urbanistes. Après des premières interventions sur le territoire du Livradois Forez, avec le collectif ETC à Châteldon, puis à Cunlhat, l'Association s'est formée autour d'un appel d'offre pour la revitalisation du centre-bourg d'Ambert, en 2015. Basée à Ambert, l'Association continue son exploration des centres-bourgs, en 2016, sur la commune de Sauxillanges.

Les 4 et 5 octobre 2016
à Sauxillanges
à 9h

Programme provisoire

Rendez-vous au local de «La Mécanique du Bourg», place du 8 Mai à Sauxillanges.

Jour 1

ghoo : **Café d'accueil**

Matinée : Présentation, cadrage théorique (les trois niveaux de participation de Pascale Pichon, chercheuse en sociologie), **découverte et analyse de projets** (outils de visualisation des processus et cartographie des acteurs), **partage d'expériences.**

Déjeuner sur place.

Après-midi : Recueillir les compétences des habitants et des usagers et mener l'enquête en commun : expérimentation des outils d'approches sensibles (parcours commenté, cartographie sensible, entretiens,...). Comment mettre en forme ces données ? Qu'apportent-elles ? Quelles temporalités et compétences nécessitent-elles ?

Jour 2

ghoo : **Café d'accueil**

Matinée : Activer les compétences des habitants et des usagers : expérimentation et critique des outils analytiques communicants (ateliers créatifs, marches urbaines, scénographies, film...).

Déjeuner sur place.

Après-midi : Prendre en compte les compétences des habitants et des usagers : comment inciter à la participation et favoriser la vitalité démocratique des territoires ? Comment sensibiliser les acteurs les plus réticents ? Comment améliorer les cadres d'action et les écrire en commun (notes d'enjeux, cahier des charges, chartes...) ? Comment documenter et capitaliser pour garder le cap tout au long du processus (film, blog, réunion de cadrage...)?

Personnes concernées

- Les techniciens des organismes membres de l'Atelier d'urbanisme,
- et les techniciens des organismes partenaires.

Renseignements et inscription

Valérie Arthaud
tél : 04 73 95 57 93
v.arthaud@parc-livradois-forez.org

Bulletin d'inscription

À retourner dès que possible,
nombre de places limitées

Par courrier :
Maison du Parc
63880
St-Gervais-sous-Meymont

par fax : 04 73 95 57 84

par mail :

v.arthaud@parc-livradois-forez.org

L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

4 et 5 octobre 2016 « formation-action » :

Viv(r)e l'implication des habitants dans les projets d'urbanisme

Nom :

Prénom :

Structure/Commune :

Fonction :

Tél :

Courriel :

Je suis intéressé(e) par du covoiturage : je propose une voiture avec places, au départ de, passant par, jusqu'à

Je suis intéressé(e) par du covoiturage en tant que passager.

Je ne suis pas intéressé(e) par du covoiturage.



AUVERGNE – Rhône-Alpes



Haute-Loire
le DÉPARTEMENT



	Diplôme : Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires Enseignant référent : Hervé DAVODEAU
Auteur(s) : Soline BOUVEAUX Date de naissance* : 01/12/1990	Organisme d'accueil : Parc naturel régional du Livradois-Forez
Nb pages : 40 pages Annexe(s) : 14	Adresse :
Année de soutenance : 2016	Maison du Parc, Le Bourg, 63930 Saint-Grevais-Sous-Meymont Maître de stage : Juliane Court
Titre français : Diffusion de la participation dans les projets d'aménagement auprès des élus et des techniciens, dans le cadre de l' « Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez ». Titre anglais : To develop the taking part in planning projects and help councilors and technicians to manage these process. The case of "l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez".	
Résumé : Dans un contexte d'expérimentation des démarches impliquant la population dans les projets publics d'aménagement du territoire, l'Atelier d'urbanisme du Livradois-Forez a accumulé de l'expérience depuis une dizaine d'années. Un retour sur expérience, l'accompagnement de projets en cours et l'animation du réseau d'acteurs permettent d'analyser les problématiques soulevées au regard des attentes de qualité de projet, portant sur les objectifs de la participation, sa mise œuvre, ses plus-values, etc. L'objectif de ce travail, sous forme de recherche-action, est de présenter des enseignements, support à la communication et à la formation, développant une nouvelle approche culturelle et sociologique de l'urbanisme. L'enjeu est l'appropriation des démarches participatives par les élus et les techniciens pour favoriser le partage du projet, stratégie défendue par la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez afin de mener à bien son projet de développement durable du territoire.	
Abstract : Due to the testing situation of the taking part process in planning projects, for a decade "l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez" made a series of experiences. The assessment, the accompanying of current projects and the organization of the professional network enable to analyze the revealed issues in view of the expectations of project qualities. The issues are about the aim of taking part process, its implementation, its advantages, etc. The goal of this work, in the form of research and development, is to show the lesson of the experiences which could be a medium of communication and education. It is a way to develop a new cultural and sociological approach of urbanism. The global issue is the appropriation of taking part process by councilors and technicians to promote the sharing of project which is a part of the plan supported by the Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez to see through its sustainable development of territory project.	
Mots-clés : participation, Parc naturel régional, recherche-action, formation. Key Words: taking part process, Parc naturel régional, research and development, lesson.	

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires